

Population et société sannatoises de 1806 à 1850.

Dans notre livre N°2, sorti en 2017, nous avons publié une longue étude sur la population sannatoise de 1851 à 1950. Le choix des dates correspondait à la philosophie générale de l'ouvrage, dont le thème central était la transformation profonde qu'a connue notre commune entre ces deux dates, à l'instar de la totalité des campagnes françaises.

Aujourd'hui nous complétons ce travail en remontant le temps d'un demi-siècle...ou presque, en nous arrêtant à l'année 1806. Pourquoi cette année 1806 ? Par simple commodité, parce que c'est l'année où est rétabli le calendrier grégorien par Napoléon. Auparavant, depuis septembre 1792, ce calendrier traditionnel avait été remplacé par le calendrier républicain. Harmoniser les données de cette période un peu plus complexe avec les autres nous obligera à convertir toutes les dates, ce qui demandera un temps supplémentaire. Nous le ferons dans l'étape suivante qui sera consacrée à la période révolutionnaire.

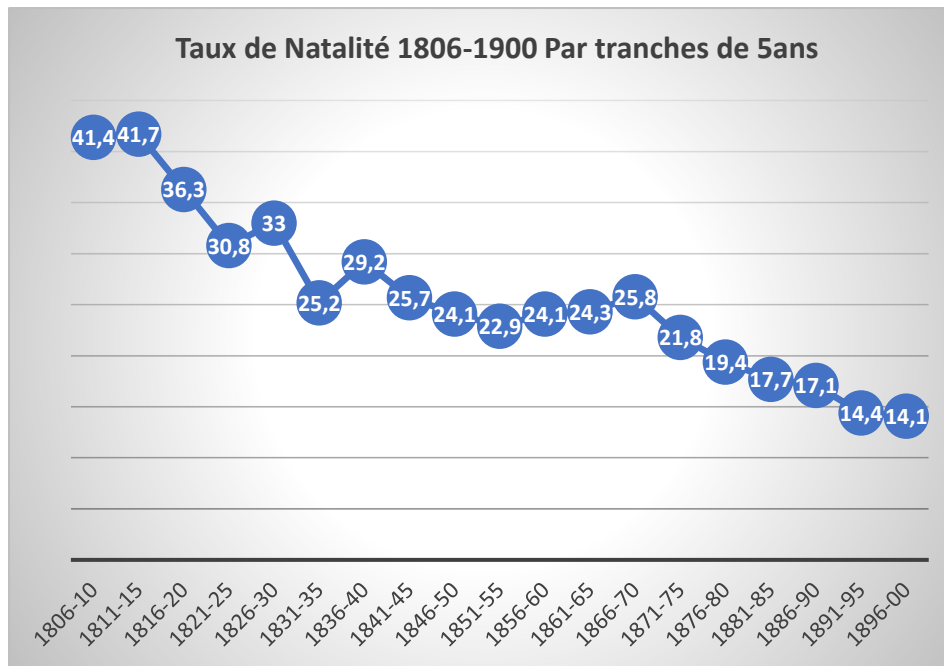
Comme pour nos travaux sur les maçons, Anne-Marie Maletterre-Delage s'est chargée de recenser toutes les données, naissances, mariages, décès. Qu'elle en soit chaleureusement remerciée. J'ai ensuite procédé à l'analyse et à la synthèse¹. Ont ainsi été recensés 1761 nouvelles naissances...

1- Les naissances :

a- Le déclin de la natalité

| Années | Taux de Nat. | Années | Taux de Nat. | Années | Taux de Nat. |
|---------|--------------|---------|--------------|---------|--------------|
| 1806-10 | 41,4 | 1836-40 | 29,2 | 1871-75 | 21,8 |
| 1811-15 | 41,7 | 1841-45 | 25,7 | 1876-80 | 19,4 |
| 1816-20 | 36,3 | 1846-50 | 24,1 | 1881-85 | 17,7 |
| 1821-25 | 30,8 | 1851-55 | 22,9 | 1886-90 | 17,1 |
| 1826-30 | 33 | 1856-60 | 24,1 | 1891-95 | 14,4 |
| 1831-35 | 25,2 | 1861-65 | 24,3 | 1896-00 | 14,1 |
| | | 1866-70 | 25,8 | | |

¹ Anne-Marie a également pris soin de noter en marge tout ce qui lui a paru insolite, permettant ainsi d'enrichir et d'humaniser l'étude.



Le calcul du taux de natalité, c'est-à-dire du nombre de naissances pour 1000 habitants (taux dit « pour mille » qui s'écrit ainsi : ‰) montre que celui-ci passe d'un peu plus de 40 ‰ au début du 19^{ème} siècle à 14 ‰ à la fin du siècle. Il est pratiquement divisé par 3. Si la baisse est continue pendant tout le siècle, on peut toutefois noter que la tendance baissière se divise en 3 temps, correspondant presque exactement à trois tiers :

- une forte baisse pendant le 1^{er} tiers du siècle, correspondant à la période du Premier Empire (1804-1815), de la Restauration (1815-1830) et du début de la Monarchie de Juillet (1830-1848). (Première colonne du tableau de 1806 à 1835).

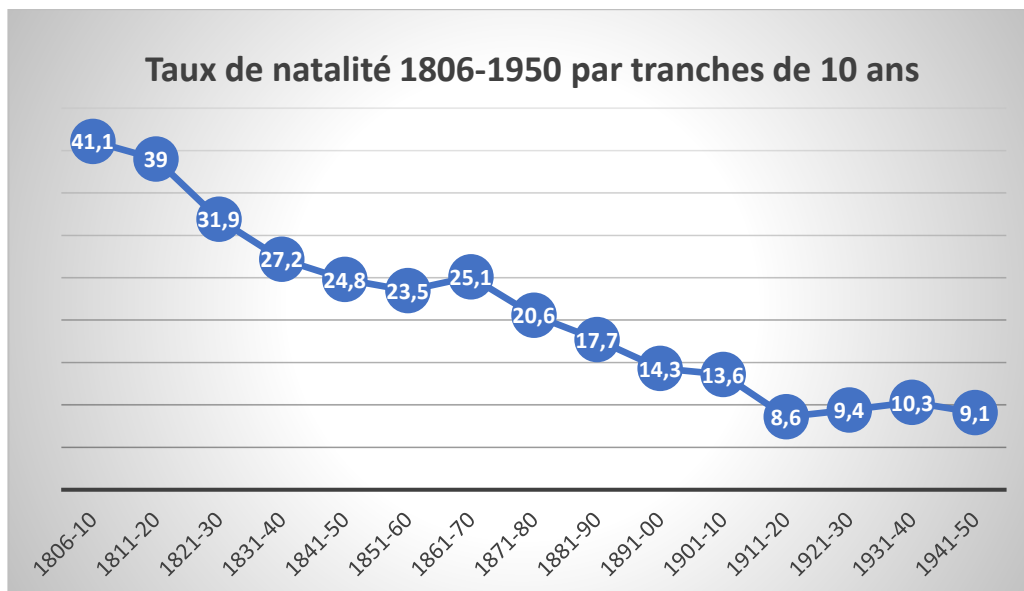
- une quasi stabilisation des naissances dans le 2^{ème} tiers du siècle : Monarchie de Juillet, Seconde République (1848-1852), Second-Empire (1852-1870). (Deuxième colonne du tableau de 1836 à 1870)

- Une reprise de la baisse sous la Troisième République (1870-1940). (Troisième colonne du tableau de 1871 à 1900).

Bien sûr les régimes politiques qui se sont succédés au cours du 19^{ème} siècle n'expliquent guère ces évolutions. Les facteurs qui jouent sont les suivants : Sur le long terme, la loi naturelle qu'ont suivie toutes les civilisations : le progrès provoque une baisse de la natalité. Pour de multiples raisons ; la principale est la baisse de la mortalité, particulièrement de la mortalité infantile. Quand elles sont élevées, il faut faire beaucoup d'enfants pour qu'un nombre suffisant d'entre eux puissent procréer à leur tour, afin d'assurer le renouvellement des générations, et donc la survie du groupe et de l'espèce.

Mais le progrès permet également de gérer les naissances et de donner d'autres priorités à la vie. Également, progressivement, une autre cause a joué, de plus en plus prégnante, le vieillissement de la population provoqué par le recul de la mortalité et le départ des jeunes. Sur le court terme d'autres facteurs peuvent influencer, notamment la situation économique, et éventuellement politique qui rend les gens plus ou moins optimistes. Et notamment pour nous, pays de maçons, la santé du bâtiment, et donc la possibilité de migrer et de rapporter un bon pécule, influe nécessairement sur la volonté de procréer ou non. Comme disait Martin Nadaud, « Quand le bâtiment va, tout va ! ».²

Si on poursuit la courbe jusqu'en 1950 (mais en prenant là des tranches de 10 ans au lieu de 5 ans comme on l'a fait précédemment), on constate que la tendance se poursuit au début 20^{ème} siècle, et plonge même à cause de guerre de 14-18, puis se stabilise après la première guerre mondiale.

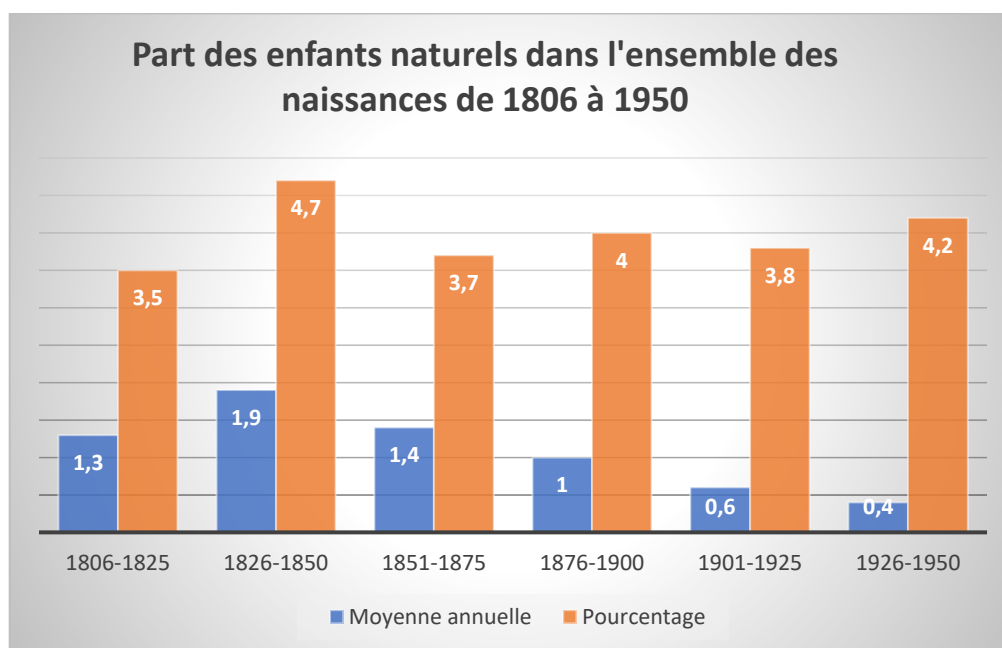


Mais il faut voir qu'en terme de nombre de naissances en une année, l'effondrement est total. La population de Sannat a atteint son maximum en 1836 du fait de l'augmentation naturelle du nombre d'habitants et de l'ajout de la commune de Saint-Pardoux (et de ses 2 villages, les Fayes et le Masroudier), et malgré la perte de 4 villages de l'ancienne commune de Fayolle qu'on nous a soustrait au profit de Mainsat (La Vaisse, le Fresse, Le Chez-Bartaud et Basgros). La « Sannat nouveau » comptait alors 1772 habitants. Entre 1836 et 1843 on enregistra chaque année entre 45 et 58 naissances (record atteint en 1837), alors qu'entre 1945 et 1950 on oscilla

² La véritable phrase, prononcée à l'Assemblée législative en 1849 était : « Vous le savez, à Paris, lorsque le bâtiment va, tout profite de son activité ».

entre 6 et 11...alors que la France connaissait pourtant le fameux « baby-boom ».

b- Les enfants naturels.



Sur la période 1806-1850 on compte 69 enfants « naturels », c'est-à-dire sans père déclaré à l'état-civil, auxquels on peut ajouter 6 enfants « trouvés », c'est-à-dire abandonnés. C'est un fait nouveau dans notre étude de la population sannatoise, nous n'en avons rencontré aucun dans notre précédente étude qui portait sur la période 1851-1950. Nous y reviendrons un peu plus loin. Mais on peut d'ores et déjà inclure ces enfants dans la liste des enfants naturels car la probabilité que les mères contraintes à de telles extrémités soient célibataires est grande, même si on ne peut exclure qu'il ne s'agisse de gestes désespérés de couples de miséreux. Cela monterait le total d'enfants naturels à 75, ce qui fait une moyenne annuelle de 1,6 ou, si on préfère arrondir tant la virgule parait incongrue quand on parle d'enfant, un peu moins de 2 enfants naturels par an. En pourcentage, cela fait 4,2% des enfants qui sont nés ainsi. Ce taux de 4%, c'est déjà celui que nous avons trouvé pour la période 1851-1950.

Si l'on retrace l'évolution du phénomène par quarts de siècle, en ajoutant ces deux nouveaux aux quatre de l'étude précédente, on constate, dans le graphique de la page précédente, une grande stabilité en pourcentage :

Rappelons que nous avons pu faire une comparaison sur la période 1851-1875 avec le reste de la Creuse et de la France, et que les chiffres étaient plutôt flatteurs pour nous. Alors que le pourcentage d'enfants naturels à

Sannat était de 3,7% pour cette période, il était de 6,2% pour la Creuse et de 7,3% pour la France.

Grande constance également parmi les « victimes des prédateurs masculins » comme on dirait aujourd'hui, ces mères célibataires, ces filles-mères comme on les appelait autrefois, étaient pour plus des deux tiers des jeunes filles, ou des jeunes femmes dont la condition sociale limitait les possibilités de défense. On avait vu que dans la période 1851-1950, 69% étaient des servantes, des domestiques, ou des journalières ; c'était presque exactement le même pourcentage dans la période antérieure, 1806-1850 : 70%.

Nous ne connaissons l'âge que pour quelques-unes, 10 exactement, nous ne pouvons pas en tirer de conclusion. Notons cependant que l'âge moyen est assez élevé : 27 ans, et qu'il correspond exactement à celui de l'ensemble des naissances.

Comme on l'avait déjà vu pour la période 1851-1950, on constate que certaines de ces mères célibataires ont récidivé, par faiblesse, par choix, ou sous la contrainte (morale ou physique) ? Il est difficile de donner le nombre avec exactitude tant les renseignements concernant les femmes sont moins complets que ceux qui concernent les hommes, mais c'est probablement le cas pour une petite dizaine d'entre-elles.

Si jusque-là nous sommes plutôt dans la continuité, la nouveauté, en remontant le temps, c'est de rencontrer, comme nous l'avons dit, des enfants abandonnés (on employait plutôt le terme « enfants exposés » ou « enfants trouvés » à l'époque). Nous n'en avons trouvé aucun pour la période 1851-1950, alors que le phénomène était encore fréquent ailleurs en France dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle. Dans la première moitié de ce 19^{ème} siècle, nous en avons 6, surtout dans les premières années du siècle : 5 entre 1806 et 1820 et 1 en 1846. Chiffre étonnamment bas si l'on compare avec le reste de la Creuse. 6 par rapport à 1761 naissances, soit 1 enfant trouvé pour près de 300 naissances. En Creuse c'était 1 pour 30 à la même époque³. Dix fois plus ! 1 pour 30, cela en ferait 59, en 46 ans ! Soit en moyenne, plus de 1 par an ! Alors que l'on en a que 6 en tout...

Si l'officier d'état-civil est souvent parcimonieux dans les informations contenues dans les actes ordinaires, dans les cas des enfants trouvés, au

³ Alain Corbin, « Archaïsme et modernité en Limousin au 19^{ème} siècle ». Ce livre, écrit par ce grand universitaire, sera souvent cité dans cet article. Bien que rédigé en 1975, il reste l'ouvrage fondamental pour connaître les structures économiques et sociales de notre région à cette époque. Nous y faisons référence pour avoir des éléments de comparaison avec Sannat.

contraire, il donne un descriptif assez complet qui permet de bien saisir la nature de l'abandon. Nous en transcrivons de larges extraits .

c- Les enfants abandonnés, trouvés ou exposés.

La pratique de l'abandon d'enfants existe depuis des temps immémoriaux, et elle sévissait encore au 19^{ème} siècle. Principalement due à la pauvreté, elle s'aggravait en période de crise ou de disette. On distingue généralement les enfants « abandonnés » dont la génitrice, ou les géniteurs sont connus (l'enfant est par accord des deux parties abandonné à une famille d'accueil, qui le fait par charité ou par intérêt), les enfants « trouvés », comme ça va être le cas pour les six enfants dont nous décrivons le sort, qui sont déposés devant une porte, que nécessairement les occupants de la maison vont ouvrir, et les enfants « exposés » qui étaient mis à un endroit où le public les verrait, et qui pourraient être pris en charge par une bonne âme ou par l'institution religieuse.⁴ Pour cela le parvis des églises était l'endroit tout désigné. Mais après que la Révolution ait créé des hospices civils (en complément des hospices religieux) s'instaura au 19^{ème} siècle la pratique du « tour » ou « tourniquet ». A côté de la porte principale de l'hospice, dans le mur extérieur, un cylindre vertical de bois, avec une petite ouverture, faisait office de porte secondaire. En temps normal c'était la partie pleine, garnie de planches, qui était face à la rue. Si quelqu'un voulait déposer un enfant, il actionnait une cloche, une personne de l'hospice, de l'intérieur, faisait tourner le cylindre, une niche dans laquelle on pouvait mettre l'enfant apparaissait...puis le cylindre tournant à nouveau, la niche disparaissait, avec l'enfant, préservant ainsi, en principe, l'anonymat de l'abandon. Cette pratique était plutôt celle de la ville, à la campagne prévalait le dépôt de nuit devant une porte, comme nous l'avons déjà dit, et comme nous le décrivent les extraits de naissance qui suivent.

Jeanne. 29-08-1806.

« L'an mil-huit-cent-six, le vingt-neuf jour du mois d'août, à huit heures du matin, par devant nous Michel Bonneau, maire de la Commune de Sannat, officier de l'état-civil de ladite commune, canton d'Evaux, département de la Creuse, sont comparus Annet Valluche, âgé de soixante-six ans, propriétaire et

⁴ Ces dénominations sont celles habituellement utilisées, mais l'une peut parfois être utilisée à la place de l'autre.

cabaretier, et Cécile Mazetier son épouse, âgée d'entour (1) soixante ans, tous deux demeurant au chef-lieu de la commune de Sannat, qui nous ont déclaré que le matin entour deux heures du matin, étant seuls, ils ont entendu hurter (2) à leur porte à plusieurs reprises, et avec beaucoup de précipitation, que s'étant levés sur le champ pour savoir qui ce pouvait être, en ouvrant la porte, ils ont trouvé un enfant exposé sur le seuil de leur porte, tel qu'ils nous le présentent, emmailloté dans deux mauvais linges, placé sur un petit couffin de plumes d'oie, ayant à la tête une petite coiffe blanche de toile. Les linges n'ayant aucune marque distinctive. Après avoir visité l'enfant, avons reconnu qu'il était du sexe féminin, qu'il paraissait âgé de deux ou trois jours. Ne lui ayant trouvé aucune marque, de suite avons inscrit l'enfant sous le nom de Jeanne (3), et avons ordonné qu'il fut remis à Léonarde Ducourtioux pour l'allaiter et l'entretenir provisoirement.(4) De tout avons dressé le présent procès-verbal en présence d'Antoine Bâtier, âgé de cinquante-cinq ans, métayer et de François Valluche âgé de cinquante-trois ans, propriétaire cultivateur, tous deux demeurant au chef-lieu de Sannat qui ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur ait été faite du présent procès-verbal que nous avons signé. »

Suit une seule signature : *Bonneau. Maire.*

- (1) Entour ou d'entour : Mot de l'ancien français devenu « autour de »
- (2) Hurter : Mot de l'ancien français devenu « heurter »
- (3) Généralement l'état-civil n'attribuait aux enfants trouvés qu'un prénom qui avait valeur de nom. Si plus tard ils avaient des enfants, la transmission du nom du père (ou de la mère célibataire), faisait que les enfants de la nouvelle génération prenaient comme nom de famille le prénom (qui était aussi le nom) de leur père (ou mère célibataire), auquel on adjoignait naturellement un ou plusieurs prénoms.
- (4) Nous reviendrons sur le devenir de Jeanne page 13

Marie-Françoise. 29-10-1806.

« L'an mil huit-cent-six et le vingt-neuf jour du mois d'octobre à sept heures du matin...est comparu Annet Valluche, âgé de soixante-cinq ans, propriétaire cultivateur demeurant en le Bourg, qui nous a déclaré que le matin à trois heures, étant seul chez lui avec Cécile Mazetier son épouse, et Jeanne Valluche sa fille, ils ont entendu hurter à coups redoublés sur leur porte, et que s'étant levé pour aller l'ouvrir, il a trouvé un enfant sur le seuil de ladite porte tel qu'il nous le présente, emmailloté de deux mauvais linges blancs avec un petit bonnet

d'étoffe bleu à la tête, sans être marqué d'aucune lettre. Après avoir visité l'enfant, avons reconnu qu'il était du sexe féminin, qu'il paraissait âgé de dix à quinze jours, et n'avons reconnu aucune marque sur lui qui put le faire reconnaître. De suite avons inscrit l'enfant sous le prénom de Marie-Françoise, et après avoir fait infructueusement chercher une nourrice sur cette commune, nous n'en avons pas pu trouver, nous avons fait inviter Françoise Mazetier du village de Tourton Grand, commune de Reterre, de vouloir le nourrir. Elle nous a promis de s'en charger sous la rétribution accordée par la loi, et sur le champ avons ordonné qu'il fut remis à ladite Françoise Mazetier pour en être définitivement chargée ». (1)

De tout avons dressé procès-verbal en présence d'Antoine Bâtier, âgé de cinquante-cinq ans et de François Valluche âgé de cinquante-trois ans...(Cette fois Annet Valluche a signé, d'une écriture tout à fait correcte, à côté du maire).

- (1) Pour la deuxième fois, exactement deux mois plus tard, un enfant est abandonné au même endroit, devant la porte d'Annet Valluche, habitant du bourg. Comme dans le cas précédent l'enfant va bénéficier d'un accueil familial, cette fois non pas dans la commune mais à proximité, au village de Tourton qui est situé dans la vallée du Chat-Cros, vallée parallèle à celle du ruisseau de la Montagne. Françoise Mazetier est probablement la sœur de Cécile Mazetier, l'épouse d'Annet Valluche. Comme nous le confirme ce texte, à partir du début du 19^{ème} siècle, une rétribution fût accordée aux familles d'accueil par l'Etat... Etat qui, lui aussi, prit en charge les enfants trouvés avec la Révolution de 1789, alors qu'auparavant ce rôle était exclusivement dévolu à l'Eglise.

Vincent. 30-08-1808.

« L'an mil-huit-cent-huit, le trentième jour du mois d'août à six heures du matin...sont comparus Antoine Lavaud, âgé de quarante-sept ans, propriétaire cultivateur demeurant au lieu de la Chaize, commune de Sannat et Jeanne Jannot son épouse, en présence de Vincent Morand âgé de trente-cinq ans, et Jacques Barbier, âgé de trente-deux ans, tous deux cultivateurs demeurant au lieu de la Chaize, commune de Sannat, dont ils se sont assistés. Ils nous ont déclaré que le matin entour de deux heures, ils ont entendu hurter à leur porte à plusieurs reprises, et avec beaucoup de précipitation, que s'étant levé sur le champ pour savoir qui se pouvait être, en ouvrant la porte, ils ont trouvé un

enfant exposé sur le seuil. Après l'avoir relevé, ils ont infructueusement couru après pour chercher à découvrir de qui il peut provenir ; qu'en conséquence ils nous l'apportent, et nous déclarent que le père et la mère leurs sont inconnus. Après avoir visité l'enfant, nous avons reconnu qu'il est de sexe masculin, nous lui avons donné pour nom celui de Vincent. Il nous a paru âgé de deux ou trois jours. Il n'a pour tout vêtement qu'une petite coiffe blanche à la tête, et est enveloppé dans deux mauvais linges, et placé sur un petit couffin en plumes d'oie dont la couverture est en toile blanche. Et sur tout cela nous n'avons reconnu aucune marque distinctive, et avons ordonné qu'il fut remis à Elisabeth Aubert, cultivatrice demeurant à la Chaize, commune de Sannat pour l'allaiter et en avoir soin. (1) De tout avons dressé le procès-verbal... »

Signé du maire « Bonnaud », les autres personnes ne sachant pas signer.

- (1) Encore un enfant abandonné qui a eu « la chance » d'être recueilli par une famille. Pas de trace d'une Elisabeth Aubert en qualité de mère dans les actes de naissances de la même époque à Sannat, mais on la retrouve dans un acte dans lequel elle déclare un enfant qu'elle a aidé à naître en qualité de sage-femme, acte où elle est également qualifiée de « propriétaire au lieu de la Chaize ». Peut-être n'a-t-elle pas été missionnée pour garder l'enfant, mais pour lui trouver une nourrice, elle qui connaissait bien les mères en capacité de jouer ce rôle. Notons au passage que les sage-femmes existaient dès cette époque. Rares avant la Révolution, les écoles de sage-femmes se développèrent au 19^{ème} siècle, progressivement dans la majorité des départements (57 départements), à l'imitation de celle de Paris fondée en 1802⁵. Les sage-femmes, scientifiquement formées, vont remplacer progressivement les « matrones », ces femmes plus ou moins compétentes, dont la qualification reposait sur la transmission du savoir-faire des aînées et sur l'expérience acquise.

Marien. 15-06-1806.

« L'an mil-huit-cent-six, et le quinzième jour du mois de juin, à sept heures du matin...sont comparus Jean Fougère, âgé de trente-cinq ans, propriétaire

⁵ Je n'ai pas trouvé la date de création de l'école des sage-femmes en Creuse. J'ai vu qu'un projet n'a pas pu être concrétisé à Bourganeuf en 1816, qu'à partir de 1804, des Creusoises, avec une bourse du Conseil Général pouvaient aller se former à Paris (avec une brève interruption au profit de Bourges entre 1823 et 1828), puis à Montpellier à partir de 1876.

cultivateur demeurant au lieu du Chez (1), commune de Sannat et Gabrielle Roux son épouse qui, en présence de Joseph Dumai(2) âgé de quarante-six ans et François Rayet âgé de trente ans, tous deux propriétaires demeurant au Bourg de Sannat dont ils se sont assistés, nous ont déclaré que ce matin entour trois heures et demie ils ont entendu crier un enfant qu'ils ont trouvé dans un panier exposé à leur porte de derrière de la maison. Après l'avoir relevé, ils ont infructueusement regardé de part et d'autre pour chercher à découvrir s'ils ne voyaient personne et de qui il pouvait provenir ; qu'en conséquence ils nous l'apportent et nous déclarent que le père et la mère leurs sont inconnus. Après avoir visité l'enfant nous avons reconnu qu'il est de sexe masculin, nous lui avons donné pour nom et prénom celui de Marien. Il nous a paru âgé d'environ deux mois ; il n'a pour tout vêtement qu'un bonnet bleu et blanc et un petit mauvais mouchoir blanc à la tête, est enveloppé de deux drapeaux (3) et placé dans un panier, et a une petite chemise, et sur tout cela nous avons reconnu une petite marque bleue à un des drapeaux, et avons ordonné qu'il fut renvoyé à l'hospice civil d'Aubusson (4) pour le faire allaiter et lui avoir soin. De tout cela avons dressé le procès-verbal en présence des susdits Jean Fougère, Joseph Dumai, François Rayet et Gabrielle Roux qui ont tous déclaré ne savoir signer... »

Signé Bonneau Maire

- (1) Le Chez à cette époque était orthographié « Le Chier »
- (2) Le nom par la suite est devenu Dumay.
- (3) Drapeau doit être pris dans son sens traditionnel venu de l'ancien français qui signifiait chiffon ou guenille. Ce n'est qu'à cette époque, fin 18^{ème} début 19^{ème} siècle que le mot prend son sens actuel de bannière d'un pays. Dans les années 1950, on appelait encore les couches en tissu des drapeaux.
- (4) Marien a eu moins de chance que les enfants précédents puisqu'on n'a certainement pas trouvé de famille d'accueil, et qu'on a été contraint de le confier à l'hospice civil d'Aubusson.

Joseph Arlet. 22 décembre 1820.

« Le vint-deux-décembre mil-huit-cent-vingt à neuf heures du matin...ayant été informé qu'un enfant était exposé chez Joseph Dumas, propriétaire habitant de ce Bourg, nous y sommes sur le champ transporté, et nous y avons trouvé un enfant qui nous a paru avoir un jour, lequel enfant est de sexe masculin ; ayant qu'un mauvais linge pour l'envelopper et un paquet de sel. Nous avons fait

enlever l'enfant, nous lui avons donné le nom de Arlet et le prénom de Josephe, et avons ordonné son transport à l'hospice d'Aubusson par Joseph Dumas qui s'en est chargé et a déclaré ne savoir signer. Nous avons signé Bonneau Dubouet Maire. »

L'acte cette fois est nettement plus lapidaire, mais le maire n'est plus le même. Depuis 1818, Jean-Baptiste Bonneau-Dubouet a remplacé Michel Bonneau. Le fils a succédé au père, en ajoutant Dubouet, peut-être pour que l'on distingue mieux le fils du père. Cette partie supplémentaire du nom signifie peut-être que celui-ci est détenteur de la propriété du Boueix. Josephe est écrit avec un e final bien qu'il s'agisse d'un garçon. Pourquoi pour lui un nom, « Arlet », a-t-il été ajouté ? Un nom que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans les naissances de Sannat de 1806 à 1950 ! Une nouvelle fois une famille d'accueil ne semble pas avoir été trouvée... Mais le registre des décès nous apprend que l'enfant est décédé chez Joseph Dumas, qui l'avait recueilli, 3 jours plus tard, le 25 décembre 1820. Il ne l'avait donc pas transporté à l'hospice d'Aubusson comme il est dit dans l'acte. Parce qu'il était déjà malade, ou parce qu'il n'avait pas eu le cœur à l'abandonner une deuxième fois, après que sa mère y fut contrainte ?

Berthe Clotilde. 29 août 1846.

Nous sommes 26 ans plus tard, le cadre de déclaration est prérempli, contrairement aux précédents actes qui étaient écrits sur papier libre.

« L'an mil huit cent quarante-six et le vingt-neuf du mois d'août à huit heures du matin, par devant nous Henri Pérard Maire et officier d'état-civil de la commune de Sannat, canton d'Evau, département de la Creuse, est comparu Anne Périer, âgée de cinquante-trois ans, veuve de Joseph Brandon, journalière, demeurant au Montfrialoux en cette commune, laquelle nous a présenté un enfant du sexe féminin, paraissant être né hier, qu'elle a trouvé aujourd'hui à trois heures du matin, exposé devant sa porte, sur la voie publique. Cet enfant était vêtu d'une chemise en toile avec une brassière en mousseline blanche et avait à la tête un petit serre-tête en toile blanche garni de tulle, un petit bonnet en indienne, et un petit foulard en coton. Il était enveloppé dans une bourrasse (1) en coton blanche et dans un petit oreiller couvert d'une toile à raies bleues. Un mouchoir en laine rouge était sur lui pour le couvrir. A côté de l'enfant était un paquet contenant une autre bourrasse, trois drapeaux, et un petit papier contenant ces mots : « On désire que cet enfant s'appelle Berthe Clotilde. Gardez cet enfant, ne le perdez pas, plus tard on le reprendra et on vous

récompensera ». *Aucun linge n'était marqué. La comparante a bien voulu se charger de cet enfant que nous lui avons laissé, attendu que sa fille pouvait l'allaiter. (2)*

Lesdites déclarations et présentations faites en présence des sieurs Silvain Reverdeau, âgé de cinquante-sept ans et Antoine Valluche, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs, demeurant au Bourg de Sannat. »

Seul le maire a signé, les autres ne sachant pas.

- (1) Bourrasse : mot d'origine occitane qui désignait un lange épais qui enveloppait tout le corps, y compris les jambes qui étaient ainsi immobilisées. Bourrasso en patois sannatois d'après notre spécialiste Denis, et Bourrassou en Corrèze d'après le dictionnaire des régionalismes de France.
- (2) Sa fille était Marie Brandon, née en 1817, et donc âgée de 29 ans, qui accoucha le 1^{er} novembre 1846 d'une petite Marie Picaud, au Montfrialoux.

Cet acte est particulièrement émouvant à cause de la présence de ce mot d'accompagnement qui montre bien la détresse de la mère, ou plutôt des parents, car le sujet est pluriel. Il est écrit « on » et pas « je ». Le cas diffère également des précédents car on devine que la misère n'est pas la cause de l'abandon, tant on a pris soin de munir l'enfant de tout le nécessaire. On peut penser à une union contrariée, interdite par les parents, pour des raisons d'âge, de différences sociales, ou de conflits entre les familles...avec l'espoir qu'un jour les choses s'arrangeront, et que l'on pourra reprendre l'enfant.

On ne sait malheureusement pas si la mère ou les parents sont revenus chercher l'enfant, ni ce qu'il devint. Aucune Berthe Clotilde n'apparaît dans les fiches d'état-civil de Sannat dans les années et décennies suivantes.

On se pose bien sûr plein de questions à propos de ces enfants abandonnés. Pourquoi des mères ont-elles abandonné ainsi leurs enfants ?

D'abord on peut remarquer qu'elles leur ont donné une chance de survie en les déposant, dans de bonnes conditions, devant une porte sans doute pas choisie au hasard, alors que d'autres femmes, malheureusement, faisaient disparaître l'enfant à peine né, ou que d'autres personnes de leur entourage le faisaient contre la volonté de la mère.

S'agissait-il de femmes mariées ou de mères célibataires, le plus souvent abusées ou violentées ? Habitaient-elles la commune ou un village voisin, ou l'enfant était-il natif de contrées plus lointaines, afin que personne ne puisse deviner l'identité des parents ? Ces enfants recueillis par des mères de substitution allaitantes sont-ils restés dans leurs nouveaux foyers, ou sont-ils partis à l'hospice, la période d'allaitement terminée ? Les deux cas existaient sans doute. Quant au sort de ceux qui trouvaient refuge à l'hospice publique, il est davantage connu, nous ne nous y attarderons pas aujourd'hui, mais on sait, notamment par la littérature, que leurs conditions de vie étaient très difficiles et qu'ils étaient mis très tôt au travail.

Revenons sur le devenir des enfants recueillis par des familles d'accueil avec un, ou plutôt une enfant qui semble avoir été adoptée. Il s'agit de Jeanne dont on a appris qu'elle avait été placée chez Léonarde Ducourtioux, une habitante du Bourg. Or cette Jeanne, nous la retrouvons beaucoup plus tard, en 1889. Son acte de décès indique qu'elle est morte à 83 ans...ce qui la fait naître en 1806. Elle porte le nom de Ducourtioux, l'acte mentionne que sa mère s'appelait Léonarde Ducourtioux, et que Jeanne est née de père inconnu. Aucune autre Jeanne Ducourtioux n'est née en 1806, tous les critères correspondent, donc il ne peut y avoir confusion. Jeanne a été adoptée par sa nourrice, Léonarde Ducourtioux, qui par ailleurs ne semble pas avoir eu d'autres enfants. Jeanne est morte, au Bourg de Sannat, là où elle avait été abandonnée. Y-a-t-elle toujours vécu ? On retrouve 3 enfants naturels qui ont eu pour mère une Jeanne Ducourtioux. Pour deux d'entre eux, nés en 1825 et 1827, la mère est servante ou domestique, et habite au Montgarnon avec une Marie Ducourtioux qui semble être sa mère. Ce n'est donc pas « notre » Jeanne. Par contre pour la troisième naissance, en 1842, elle pourrait être la mère, elle est « cabaretière » au Bourg, sa fille s'appelle Marie. L'enfant abandonnée aurait elle-même eu, 36 ans plus tard, un enfant naturel. Ce n'est pas impossible.

Si à Sannat des enfants furent abandonnés, sans que l'on sache si la mère était Sannatoise, des mères de la commune accueillirent des enfants abandonnés qui leur furent confiés par l'hospice d'Aubusson. Combien ? On ne le sait pas, mais 2 cas nous sont connus car ils décédèrent chez leur nourrice. Ce fut le cas d'une petite Marguerite confiée à Jeanne Danchaud, journalière, habitant au Genêt, et d'une petite Catherine, prise en nourrice par Cécile Doucet, journalière également, qui elle-même, était mère d'un enfant naturel...et dont nous reparlerons. Quatre autres enfants, pris en nourrice, moururent chez leur nourrice. Eux pourtant avaient un père et une mère, 2 étaient extérieurs

à la commune (ils venaient de Chambon et de St-Julien), mais deux venaient du Bourg de Sannat, une enfant décédée en 1809 était la fille d'un futur maire de Sannat, Jean-Baptiste Bonneau, l'autre mort en 1806 était le fils de Marie Charlotte Bonneau, épouse Boissier, la sœur de Jean-Baptiste Bonneau. Pourquoi, des mères confiaient-elles leur enfant à des nourrices ? Soit parce qu'elles avaient des difficultés pour allaiter, soit parce que l'enfant était volontairement éloigné de sa famille, par exemple en cas de naissance illégitime, soit parce dans certains milieux aisés des femmes préféraient ne pas subir cette contrainte, et rémunéraient des femmes plus pauvres pour le faire à leur place. La famille Bonneau faisait partie des grands propriétaires de la commune. L'acte de décès de « Dame Marie-Anne Bourrel de la Bussière », fille de « feu sieur Charles Bourrel de la Bussière, demeurant à Montluçon » nous en apprend davantage sur la famille Bonneau qui a donné deux maires successifs à la commune de Sannat sous l'Empire, la Restauration et la Monarchie de Juillet. Chacun exerçant ses mandats sous deux régimes différents, preuve que leurs idées politiques étaient assez souples pour servir des régimes aussi différents. Le père, Michel, de 1806 à 1818, sous Napoléon et Louis XVIII, le fils Jean-Baptiste de 1818 à 1837 sous Louis XVIII et son frère Charles X, puis sous « le Roi bourgeois » Louis-Philippe après la Révolution de 1830. Cette Dame Marie-Anne était l'épouse du maire Michel Bonneau, ce qui fait que ce n'est pas le maire qui a enregistré et signé l'acte de décès, mais son adjoint René Fougère. On apprend dans l'acte que l'époux devenu veuf, Michel Bonneau, est un ancien avocat. D'autres actes nous indiquent qu'il habitait le Bourg et qu'il était né le 13 janvier 1750, et que son fils Jean-Baptiste, futur maire de Sannat, était, suivant l'âge qu'on lui attribuait dans deux actes différents, né entre 1784 et 1786. Il était né en fait le 18 décembre 1784. Son acte de naissance (voir page suivante) ne manque pas d'intérêt.

Transcription : *jean baptiste Bonneau du mariage de m^{re} michel Bonneau conseiller du roi et avocat du parlement et de dame marie Bourrel son épouse est né et a été baptisé le dix huitième décembre milsept cent quatre vingt quatre, son parrain a été m^e jean baptiste massonnet son oncle contrôleur au dépôt du sel de la ville de chambon et la marraine dame anne valluche sa tante du bourg de lépaud, soussignés anne valluche, Massonnet, jouanique vic de Sannat.*

63
Sixemeoncez
 Jean Baptiste
 Bonneaud du Bourg
 Jean Baptiste Bonneau du mariage de messe Michel
 Bonneau conseiller du roy et avocat au parlement
 et de Dame Marie Bourrat son épouse du Bourg est
 né et a été baptisé le dix huitieme decembre mil sept cent
 quatre vingt quatre le pere a été messe Jean Baptiste Maupomet
 son oncle controlleur au departement de la ville de Lambour et la
 marraine Dame Anne Valluche du Bourg de la paroisse de
 la tante
 Anne Valluche Maupomet
 63
 Jeanne vic de Sannat

Beaucoup d'indications intéressantes dans cet acte de naissance :

Michel Bonneau, celui qui fut maire de Sannat de 1806 à 1818, était « *conseiller du roi et avocat du parlement* ». Ce n'est pas rien ! Le parlement dont nous dépendions, nous les Creusois, était le plus important de France, celui de Paris⁶. Le Parlement de Paris n'était pas une assemblée de députés comme aujourd'hui, mais une cour de justice qui jugeait essentiellement en appel les décisions de tous les autres tribunaux. Cependant il avait néanmoins un rôle politique en ayant acquis progressivement le droit d'enregistrement des ordonnances et édits royaux⁷, et parfois de s'opposer par des « *remontrances*⁸ », comme ce fut le cas dans ces années 1780, poussant le roi à convoquer, pour résoudre la crise financière, en 1788, les Etats-Généraux, point de départ de la Révolution Française.

Les membres du Parlement sont des « *conseillers du roi* », propriétaires de leur charge qu'ils ont achetée, et qu'ils peuvent transmettre par héritage. Voici ce qu'en dit Wikipédia : « *En France, sous la monarchie, le terme de « conseiller du roi » désigne à la fois une charge et un titre...Tous ont, avant d'avoir acquis leur office, obtenu leur grade dans une Université, passé avec succès un examen, et satisfait à une enquête de mœurs, ils ont tous en commun*

⁶ Il existait 13 autres parlements provinciaux, mais quand on ne précise pas un lieu, qu'on dit le parlement, il s'agit de fait du parlement de Paris.

⁷ En tenant des registres qui équivalent à notre actuel Journal Officiel

⁸ Généralement pour défendre les privilèges de la noblesse et du clergé

celui d'accorder, au minimum selon les époques et les édits, une noblesse personnelle à celui qui les exerce. »

Et il semble bien que Michel Bonneau soit considéré comme une personne noble, puisque son nom est précédé de « *m^{re}* » abréviation de messire, qui signifie seigneur. Il s'agit de la noblesse dite « de robe », acquise par un titre et une fonction (achetés) de magistrat (d'où « de robe »), noblesse un peu méprisée par l'ancienne noblesse dite « d'épée », dont faisaient partie les familles de Loubens de Verdalle (Le Tironnet) et de Pouthé de la Roche Aymon (La Ville du Bois). Mais noblesse tout de même, et généralement financièrement aisée.

L'oncle du côté de la mère de Jean-Baptiste Bonneau, Jean-Baptiste Massonnet est contrôleur au dépôt de sel de Chambon...fonction probablement très rentable à une époque où le sel était une denrée rare et chère⁹, et où la collecte de l'impôt, fort impopulaire qui grevait son coût, la gabelle, générait les trafics des faux-sauniers que poursuivaient les policiers spécialisés, les gabelous.

Quant au curé Jouanique...il n'avait pas rang de curé, il était simplement vicaire « *vic* ». La paroisse de Sannat étant une succursale de celle d'Evaux, dirigée, elle, par un curé¹⁰.

Terminons avec cet aparté sur la famille Bonneau, en revenant aux actes de l'époque impériale, qui nous confirme que la famille est aisée puisque sur l'acte de décès de la mère de Jean-Baptiste Bonneau, il est dit que lui-même, et son beau-frère sont tous les deux « *propriétaires, sans profession* », sans doute de plusieurs domaines, qui leur permettent de vivre de leurs rentes.

Enfin Michel Bonneau, devenu veuf, se remaria quelques années après le décès de son épouse survenu en 1812, sept ans plus tard, en 1819, à l'âge de 69 ans, avec une femme du peuple, une débitante de tabac et de vin du Bourg de Sannat, de 23 ans sa cadette, Marie-Anne Asperge, née à Montluçon. La Révolution avait commencé à démocratiser les esprits et les mœurs ! Mais il devait profiter relativement peu de cette union, puisqu'il décédera 3 ans plus tard en 1822.

⁹ Indispensable car il était le seul moyen connu de conservation des aliments.

¹⁰ Pourquoi l'acte est-il signé par le prêtre. Parce qu'avant la Révolution, ce sont les desservants de l'église qui tenaient les registres de l'état-civil, instauré au 16^{ème} siècle par François 1^{er}. Ils enregistraient les actes religieux, et donc, non pas les naissances, mais les baptêmes, qui étaient administrés le jour de la naissance. L'acte en question est donc un acte de baptême, c'est pourquoi figurent les noms du parrain et de la marraine.

d- Attribution des noms de famille

L'attribution du nom de famille est bien sûr déjà celui du père, sauf dans le cas des mères célibataires où c'est celui de la mère, mais dans les deux cas on rencontre quelques exceptions.

Cas de pères connus ou reconnus : Ainsi en 1822, à Marguerite Doucet née le 29 octobre aux Bordes, est donné le nom de sa mère Anne Doucet et non celui de son père Pierre Gounon, bien que les parents soient mariés. Le nom de Marguerite Doucet qui figure dans la marge est repris dans le récapitulatif deux mois plus tard, ce qui signifie que l' « erreur » est volontaire.

Plus étonnant encore, et sous la même mandature, celle de Jean-Baptiste Bonneau-Dubouet, à Jeanne Doucet, née le 12 avril 1825 au Poux, est donné un nom qui n'est ni celui du père, ni celui de la mère. Les parents ne sont pas mariés mais vivent sous le même toit, l'homme a déclaré « reconnaître être le père », il s'appelait Annet Bussière, la mère Marie Simonnet. Pourquoi a-t-on donné le nom de Doucet à l'enfant ?

Cas de mères célibataires : En juillet 1813 à Samondeix, Marguerite Ravasson, journalière, donne le jour à une petite fille à laquelle elle déclare vouloir donner pour nom et prénom Jeanne Chateigne, en fait c'est l'ordre inverse qui sera retenu, Jeanne le prénom, Chateigne le nom. Est-on allé contre sa volonté, ou l'officier d'état-civil a-t-il involontairement inversé l'ordre de la demande lorsqu'il l'a transcrite ? Profitons de la présence de ce prénom peu usuel pour rappeler que ce fruit essentiel dans la nourriture des anciens Creusois (la châtaigne, écrit avec une faute), qui valait à nos maçons la moquerie des Parisiens qui les qualifiaient de « mangeurs de châtaignes », était un des prénoms du calendrier républicain (le 3 vendémiaire, soit le 24 septembre).

La même année 1813, en janvier, une autre journalière, Antoinette Ducourtioux, accouchait à Anchaud d'un garçon qu'elle souhaitait appeler Martin Rencontre, ce qui fut fait. Un des deux témoins, propriétaire, se prénommaient « Martin ». Les nom et prénom donnés à l'enfant témoignaient-ils de la « rencontre » de la journalière et du propriétaire Martin... qui ainsi assumait partiellement la paternité ?

Comme nous l'avons déjà signalé, si les enfants naturels ne portaient généralement qu'un prénom sans nom, ce prénom devenait nom de famille pour leurs enfants. Ainsi, par exemple, naissait au Poux, le 2 janvier 1820 une petite Louise Auguste, fille d'un journalier que l'acte d'état-civil nomme et

qualifie ainsi « *Auguste, homme naturel* ». Il en sera de même en 1825, mais en 1827 Auguste devient Augustin, et la troisième fille du couple, Amable, portera un nom de famille différent de celui de ses sœurs, Augustin. Même chose pour son frère Louis né en 1830.

e- Fréquence des noms de familles.

La similitude avec la période suivante (1851-1950) que nous avons précédemment étudiée est assez grande. Bien que la période soit plus courte, la natalité plus élevée fait que les nombres de naissances sont du même ordre de grandeur : 1761 pour la période 1806-1850, 2106 pour 1851-1950. On avait rencontré 318 noms de famille différents, il y en a 240 ; la variété des noms est du même ordre, elle était déjà importante.

Les noms les plus fréquents (plus de 20 fois cités) entre 1851 et 1950 étaient dans l'ordre décroissant :

De 60 à 69 : Malterre (Maleterre)

De 50 à 59 : Velut

De 40 à 49 : Glomaud (Glomeaud, Glomot)

De 30 à 39 : Doucet, Parry (Paris), Vertadier

De 20 à 29 : Bonneau (Bonnaud), Boudet, Chéneby (Chénebit), Couturier, Danchaud, Delage, Fougère, Gatier, Giraud, Lothe (Lhote, Lhotte), Miallot, Murlon, Rayet, Terrier.

On retrouve souvent les mêmes noms pour la période 1806-1850

De 60 à 69 : Couturier

De 50 à 59 : Doucet

De 40 à 49 : Velut, Picaud

De 30 à 39 : Bonnaud (Bonneau, Bonneaud, Bonneaux), Aubert, Dumas

De 20 à 29 : Parry (Paris), Perrier (Périer), Rayet, Terrier, Ducourtioux, Vertadier, Daguet, Rougeron, André, Fougère, Glomot (Glomau, Glomaud, Glomeau, Glomeaud), Miallot, Bousageon, Malterre.

e- Fréquence des prénoms

Notons d'abord que la règle naturelle est respectée, il est né dans la période 1806-1850 plus de garçons que de filles : 924 garçons pour 854 filles, ce qui fait un ratio de 108 garçons pour 100 filles. (Le ratio actuel en France, depuis plusieurs décennies est de 105 garçons pour 100 filles).

Chez les filles, sans surprise, le prénom de Marie arrive nettement en tête, mais de manière moins outrancière que dans la période suivante (près de 40% des prénoms féminins avec ses dérivés, contre près de 60% plus tard). Anne se classe en seconde position avec 12%, puis suivent Françoise, Jeanne, Marguerite, Louise, Elisabeth...

Chez les garçons les écarts sont plus faibles, Jean et ses dérivés domine, suivi de François, Antoine, Gilbert, Joseph, Marie, Annet, Pierre et Louis pour citer les prénoms les plus fréquemment utilisés.

f- Les noms de lieux

Puisque nous parlons de noms, poursuivons avec les noms de lieux dans ce qu'ils ont d'originaux ou de différents par rapport à ceux qui nous sont connus aujourd'hui.

D'abord l'orthographe ancienne des noms de village diffère sensiblement de l'actuelle. Ainsi Anchaud est-il également souvent écrit Enchaud ; le Châtaignier, le Chateignier ; le Chez, le Chier (dans les deux cas cela signifie un endroit rocheux) ; Anvaud, Envaud ; le Genêt, le Geneix ou le Genest ; la Chaize, la Chaise ; la Chassagne, la Chassaigne ; la Chassignole, la Chassigniole ; la Chaud, la Chaux ; le Cros, le Craud ; le Rivaud, les Rivaux ; le Montgarnon ou le Montfrialoux perdent souvent leur t intermédiaire ; le Puylatat, le Puilatat ; le Tirondet, le Tirondeix¹¹ ; la ou les Valettes deviennent parfois la Valette d'en haut ou la Valette d'en-bas ; et Saint-Pardoux perd son qualificatif de « le Pauvre » assez rapidement après avoir été intégré à la commune de Sannat en 1836. Le qualificatif « le Pauvre » décline dès le début de son rattachement, et disparaît dès les années 1840.

Il est d'autres lieux qui ne sont plus habités comme Picarot (avec un ou deux r), la Tuilerie de la Ville du Bois (que nous avons évoquée dans un article précédent), le domaine du Mazeau de la Ville du Bois (Mazeau : diminutif de mas = petite maison ou ferme), la Réserve de la Ville du Bois (Réserve avant la Révolution = partie du domaine du seigneur exploitée directement par lui-même, ou plus exactement par ses employés). Mais il est également deux lieux qui n'apparaissent qu'une ou deux fois, et dont les noms me sont

¹¹ Plutôt Tirondet pour celui d'en bas et Tirondeix pour celui d'en haut.

inconnus (si quelqu'un a une idée, qu'il m'en fasse part) : « le Moulin du Chet » (en 1806) – il pourrait s'agir du Chez, mais ce n'est aucune des deux orthographes habituellement usitées, et « Thez de Saute » (en 1824 et 1828).

Dans les lieux habités, où l'on vit en permanence, puisqu'y naissent des enfants à toutes les périodes de l'année, il y a les bois, un bois en particulier, le bois de Fayolle ou bois des Clautres¹² (ou Clôtres), et très épisodiquement, dans les années 1840 le bois des Garennes (entre la Ville du Bois et le Masroudier). Qui vivaient et travaillaient dans les bois avec leurs familles ? les sabotiers. Comme dans le roman de Georges Sand « *Les maîtres sonneurs* », des hommes habitaient dans les bois pour y exercer leur métier. Mais alors que les bucherons du Berry n'y vivaient qu'une partie de l'année, pour les sabotiers de Sannat, le bois, et ses cabanes constituaient leur unique résidence, occupée toute l'année. Jusqu'en 1840, sur la vingtaine de sabotiers pères d'un ou plusieurs enfants nés depuis 1806, un seul n'habitait pas dans les bois, il habitait au Chez (Nicolas Fougère). (Aux sabotiers, il faut ajouter une sabotière dont le mari était « fendeur », c'est-à-dire celui qui fend le bois, pour faire des lattes par exemple, en respectant le fil du bois, contrairement au sciage).

On imagine que les conditions de vie devaient être difficiles, surtout l'hiver, et encore plus pour les bébés (28 sur 44 enfants nés dans les bois sont nés les mois de saison froide – d'octobre à mars !). On comprend pourquoi progressivement ils ont quitté la forêt pour s'installer dans les villages, le plus souvent voisins de leur bois d'origine, à partir des années 1840. Ainsi, à l'occasion de nouvelles naissances retrouve-t-on René Bideau et sa famille qui ont quitté le bois de Fayolle pour s'installer à St-Pardoux (1843), Hilaire Carroire, qui après avoir vécu dans les bois de Fayolle et des Clautres habite désormais au Châtaignier, Annet Beaubier, parti du bois des Garennes, s'installe à la Valette (1848). Après 1850 on constate qu'en 1859 Sébastien Avignon a quitté les bois de Fayolle puis des Garennes pour les Fayes, qu'en 1860 Blaise Pinthon et Antoine Gentet ont quitté le bois des Clautres pour le village voisin de Luard, et enfin que Pardoux Thomas et son fils Alexis ont quitté le bois de Fayolle pour s'installer juste au-dessus, à la Chassagnade..., au plus tard en 1861 comme nous l'avions déjà évoqué dans l'article consacré au livret d'ouvrier de Jean Terrier et au village de la Chassagnade. Désormais

¹² Sur la carte IGN actuelle, le bois des Clautres constitue la partie du Bois de Fayolle située à droite quand on emprunte la route Sannat-Mainsat. Mais sur la carte cadastrale de 1837, c'est l'ensemble du Bois de Fayolle qui porte le nom de Bois des Clautres. Pourtant le registre des naissances, de la même époque, utilise les deux termes.

plus aucune naissance dans les bois n'est mentionnée dans les registres d'état-civil de Sannat.

g- Les professions de pères

Les professions des pères mentionnées sur les registres des naissances permettent de se faire une idée de la part des différents métiers dans la population active de la commune, et son évolution au cours de ces 45 années qui vont de 1806 à 1850 (ces deux années comprises).

Pour simplifier la représentation graphique, des regroupements ont été effectués :

La catégorie des cultivateurs englobe les propriétaires cultivateurs, les propriétaires « tout court », c'est-à-dire ceux qui font travailler leurs terres par des domestiques, des fermiers -très rares-, et des métayers - qu'on appelle à partir de 1837 des « colons » - qui eux sont très nombreux, près du tiers de l'ensemble de la population agricole (29%), alors qu'ils n'en représenteront plus que 6% lors du recensement de 1866¹³.

Celle des maçons comprend les maçons proprement dits et les tailleurs de pierre (dans une proportion de 1 tailleur de pierre pour 25 maçons).

Les artisans-commerçants (et éventuellement leurs salariés) sont encore très peu nombreux, y compris dans le Bourg. Dans la période on trouve, soit en même temps, soit qui se sont succédés sur cette période de 45 ans, 1 aubergiste et 1 cabaretier, 1 boucher (seulement à l'extrême fin de la période, en 1849), 5 boulangers, 1 charron, 1 charpentier, 1 charpentier-charron, 1 couvreur, 5 menuisiers, 3 maréchaux, 2 taillandiers¹⁴, 2 tailleurs d'habits, 5 tisserands, 1 tuilier, 1 tourneur de faïence¹⁵, 1 scieur de long, 1 fendeur, et bien sûr les sabotiers dont nous avons déjà parlé, qui formaient finalement la catégorie d'artisans la plus nombreuse. Le fait que les artisans-commerçants soient encore peu nombreux dans la première moitié du 19^{ème} siècle se traduit par la part que représentait le Bourg dans la population de l'ensemble de la commune. Les naissances du Bourg ne représentent que 10% des

¹³ Rappelons que les distinctions entre fermiers et métayers sont essentiellement de deux ordres. Dans les deux cas ce sont des locataires, mais le fermier ne loue que la terre alors que le métayer loue tout, la terre, le matériel, et la plupart du temps les animaux. Le loyer est payé différemment, en argent par le fermier, en nature par le métayer (à cette époque, la moitié de la récolte ou des naissances d'animaux). Le remplacement progressif par le statut de fermier, un peu à la fin du 19^{ème} siècle, surtout au 20^{ème} siècle, a constitué un progrès. Le métayage était une forme de survivance de l'Ancien-Régime.

¹⁴ Taillandier : Personne qui fabrique les outils tranchants pour les artisans et les paysans.

¹⁵ A la Ville du Bois comme on l'avait déjà vu.

naissances de l'ensemble de la commune dans la décennie qui suit le rattachement de St-Pardoux (1841-1850), alors qu'elles forment 21% des naissances dans la dernière décennie du siècle (1891-1900). Autrement dit, la part du Bourg, et en conséquence sa taille, a doublé dans la deuxième partie du 19^{ème} siècle, notamment à cause de l'accroissement des commerces et des ateliers.

Les domestiques englobent les domestiques proprement dits, généralement employés à l'année, et les journaliers beaucoup plus nombreux (presque 5 fois plus), au sort plus précaire, puisqu'employés seulement au moment où on avait besoin d'eux, quand les travaux agricoles battaient leur plein.

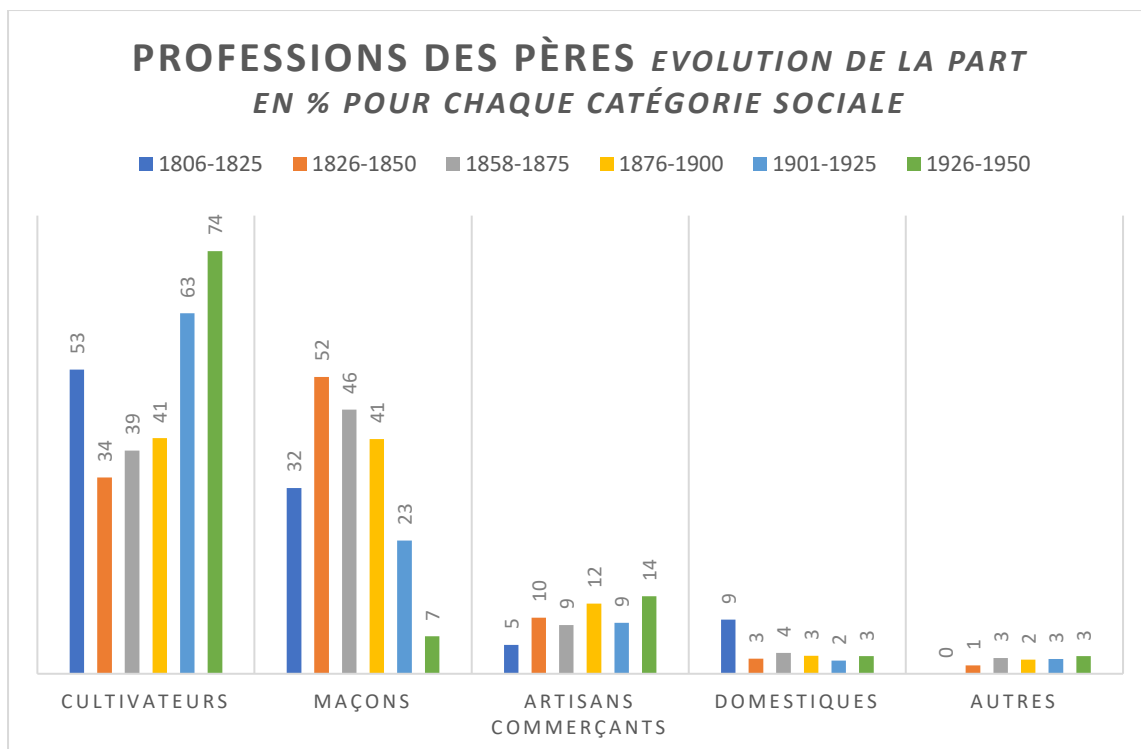
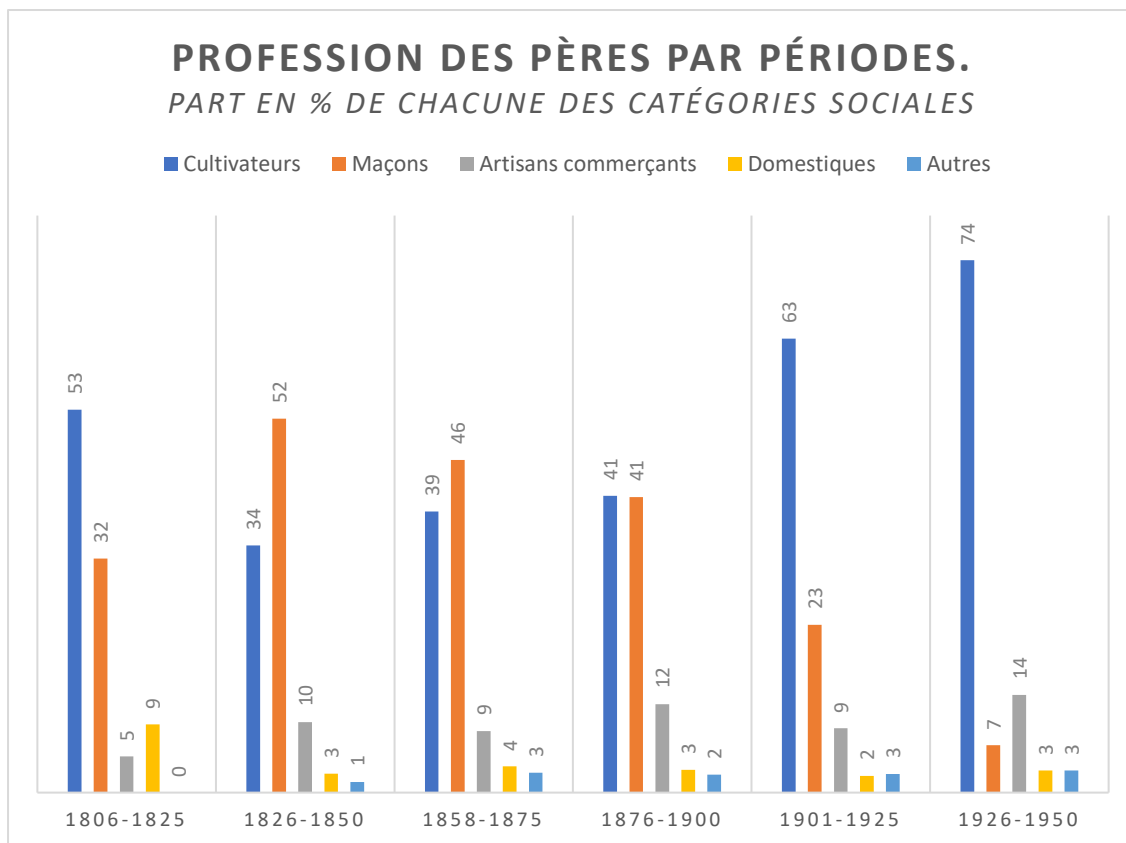
Les « autres », très marginaux, ce sont notamment le sacristain (le curé fait partie de ces « autres », mais même si on l'appelle « mon père », il ne peut pas figurer sur le registre des naissances en cette qualité), et les instituteurs. Ce sont Antoine Degeorge et Pierre Jouanique. Le premier apparaît en tant que père en 1826. Cela signifie que dès cette année, ou avant, existait une école primaire¹⁶ à Sannat, avant même que la loi Guizot, au début de la Monarchie de Juillet, en 1833, n'oblige chaque commune, ou groupement de communes, à se doter d'une école.

Notons que la profession des mères n'est qu'exceptionnellement mentionnée (comme leur âge), elle ne l'est, la plupart du temps, que pour les mères célibataires, ou pour les veuves. Nous ne pouvons donc pas procéder pour elles à une quelconque analyse.

Les deux graphiques de la page suivante vont au-delà de la période 1806-1850. Ils montrent la part que représentait chacun des 5 groupes dans la population active masculine dans cette période et dans la période suivante, précédemment étudiée. On peut donc voir l'évolution sur un siècle et demi (1806-1950). Représentation un peu faussée puisqu'il ne s'agit que des pères, mais largement représentative tout de même.

Le premier graphique met en évidence la part de chacune des catégories dans chaque quart de siècle. Le second l'évolution de chaque catégorie pendant la totalité de la période.

¹⁶ Dans une maison ordinaire, pas encore dans un bâtiment spécial affecté à cet usage.

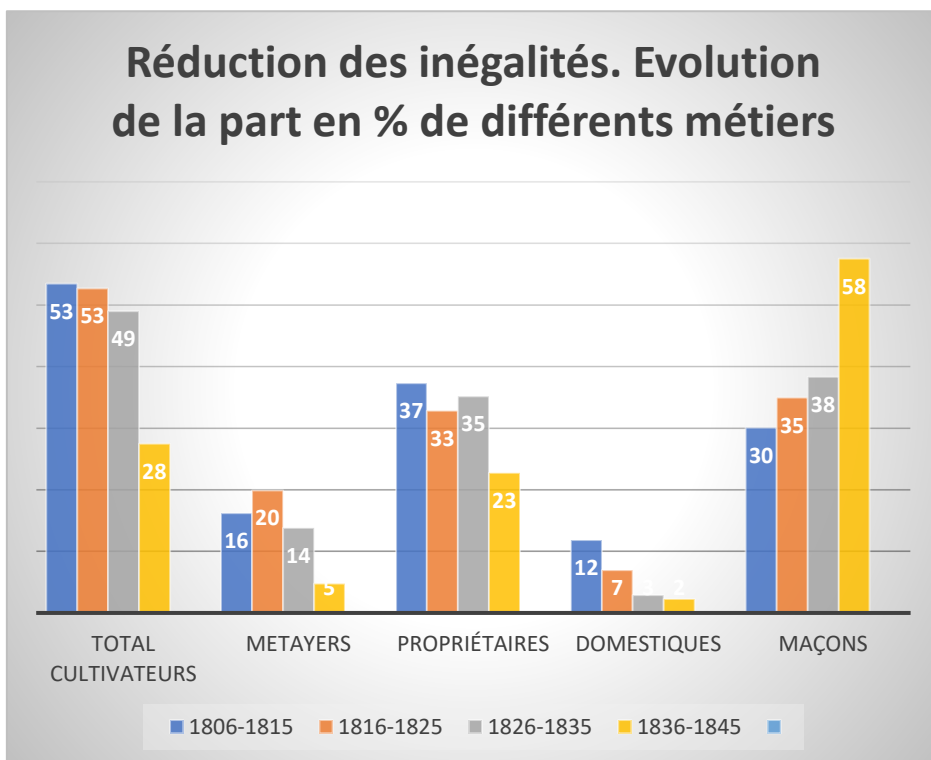


Constatons d'abord que, jusqu'au début du 19^{ème} siècle, deux catégories dominent nettement, les paysans, c'est normal, nous sommes à la campagne, et les maçons, c'est l'originalité de notre département. Dans les trois autres

catégories, on voit que les artisans-commerçants ont régulièrement progressé au cours du 19^{ème} siècle, preuve de l'attractivité de notre Bourg autrefois, quand ce type d'emplois s'est développé à l'échelon national dans le cadre de la transformation de la société. On constate ensuite que la catégorie des domestiques s'est réduite au fur et à mesure que la société devenait un peu plus égalitaire. Et enfin que les « autres », qui ne forment pas une véritable catégorie, sont toujours restés peu nombreux.

Attachons-nous principalement aux deux catégories dominantes, d'abord à celle des travailleurs de la terre, puis à celle qui fait notre identité particulière, celle des maçons.

Les travailleurs de la terre, ce sont les cultivateurs propriétaires, les cultivateurs locataires (fermiers et surtout à l'époque métayers que l'on appellera progressivement colons), et ceux qui aident les cultivateurs ou les propriétaires rentiers, les domestiques et les journaliers. On constate, à travers les professions des pères que la répartition des métiers évolue dans le sens d'une réduction des inégalités, avec la forte diminution de deux catégories au statut social qui place ses membres dans une grande dépendance : les métayers et les domestiques, dont les plus nombreux étaient journaliers. Si l'on étudie l'évolution par décennies, de 1806 à 1846,



on le voit facilement sur ce graphique.

La catégorie des métayers est divisée par 3 en 40 ans (même en valeur absolue, c'est-à-dire en nombre, alors que Saint-Pardoux a grossi la population de la commune).

Celle des domestiques a été divisée par 4 en valeur absolue, et même davantage en pourcentage. Que sont devenus ces hommes qui ont quitté ces

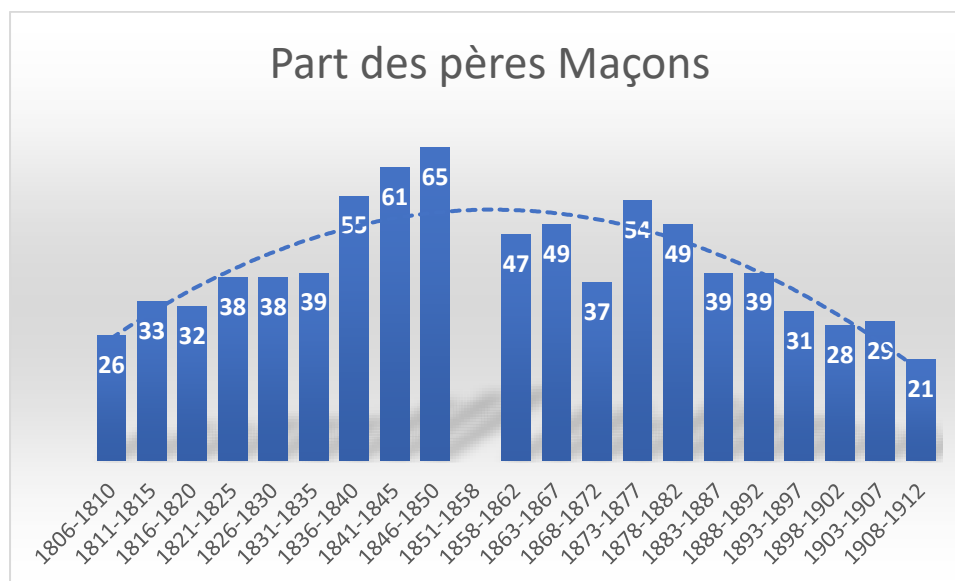
deux professions, ou dont les fils se sont détournés ? Ils sont devenus maçons. On voit que la part des maçons migrants a doublé en pourcentage, et le nombre a même été multiplié par 2,5 dans la période. Mais les métayers et les domestiques ne sont pas seuls à avoir rejoint les cohortes de migrants, une partie des paysans propriétaires, ceux dont l'exploitation n'était pas suffisamment grande, l'a fait, ce qui explique que même le nombre de cultivateurs propriétaires diminue (en nombre, d'un quart). Cela ne signifie pas qu'ils ont vendu leur terre, bien au contraire, mais que leur activité principale est devenue, au moins pendant une partie de leur vie, celle de la force de l'âge, le bâtiment, avec la perspective que le pécule rapporté permettra d'acquérir quelques champs supplémentaires.

On avait montré dans nos précédentes études que la part des maçons dans la population sannatoise, et donc la migration des maçons, était très importante dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, mais on ne savait rien de la première moitié. On pouvait penser que la migration avait vraiment décollé avec les grands travaux de transformation de Paris sous le Second-Empire (1852-1870). Et bien non ! La migration était déjà importante dès le début du siècle, sous le Premier Empire (1802-1815) et la Restauration (1815-1830) (32% de la part des pères, un tiers). Sous le règne de Louis-Philippe, la Monarchie de Juillet, elle explose pour dépasser la moitié des pères (52%), et se maintient à un haut niveau pendant tout le reste du siècle, mais avec une part légèrement moindre toutefois (46% et 41%) (Voir graphiques page 23). Autrement dit, et c'est une surprise, le maximum de la migration n'a pas été enregistré sous le Second-Empire comme on aurait pu le penser,¹⁷ mais sous la monarchie de Juillet (qui est par exemple la période où Martin Nadaud raconte, beaucoup plus tard, sa propre migration dans les « Mémoires de Léonard »), cette période où l'on migrerait à pied et où les conditions de travail étaient les plus rudes.

h- Les maçons migrants

¹⁷ Pour la Creuse les historiens situent l'apogée de la migration, au milieu du 19^{ème} siècle selon les uns, sans plus de précision, sous le Second-Empire pour les autres, arguant de la facilité nouvelle de déplacement qu'offrait le chemin de fer. Cela ne semble pas être vrai, en tous cas pour Sannat. Alain Corbin donne l'explication de cet apparent paradoxe avec l'évolution des métiers des conscrits entre la moyenne des années 1845-1849 et celle des années 1863-1867. Pour la Creuse la part des ouvriers du bâtiment augmente de 3% (passant de 59% à 62%), alors que qu'elle diminue légèrement dans les cantons du sud-est de la Creuse. Le canton d'Evaux est situé dans la fourchette 0 à -5%. Sannat a bien connu l'apogée de la migration à la fin de la Monarchie de Juillet, alors que globalement en Creuse elle se situe à la fin du Second Empire.

On peut cerner plus finement l'évolution de la migration au cours du 19^{ème} siècle par des représentations graphiques.

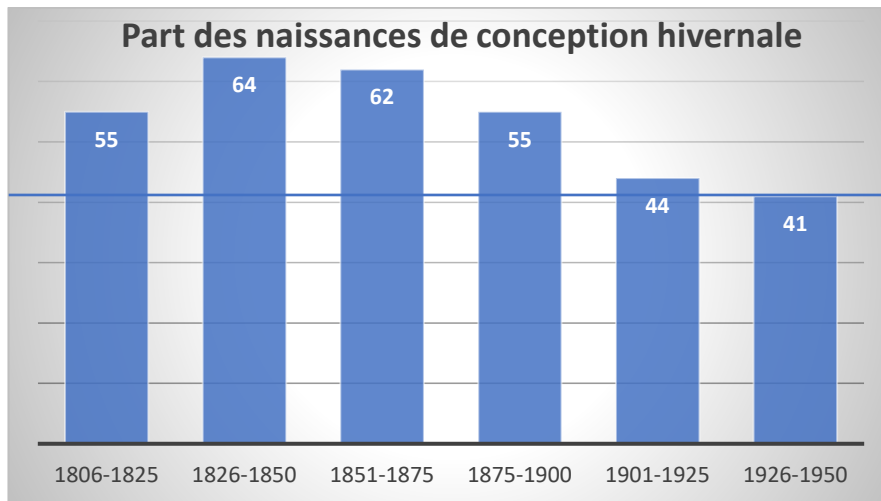


Ce graphique représente la part des pères maçons par groupes d'années de 5 ans. Il est perturbé par le fait que de 1851 à 1857 les professions des pères ne sont pas mentionnées sur les actes de naissance. Mais on voit nettement que la courbe qui représente la tendance générale¹⁸ a la forme d'une cloche avec des versants presque symétriques. La migration croît pendant la première moitié du 19^{ème} siècle et décroît dans la seconde, avec globalement un maximum entre 1836 et 1882, et un maximum absolu dans la quinzaine d'années qui précède le milieu du siècle (1836-1850).

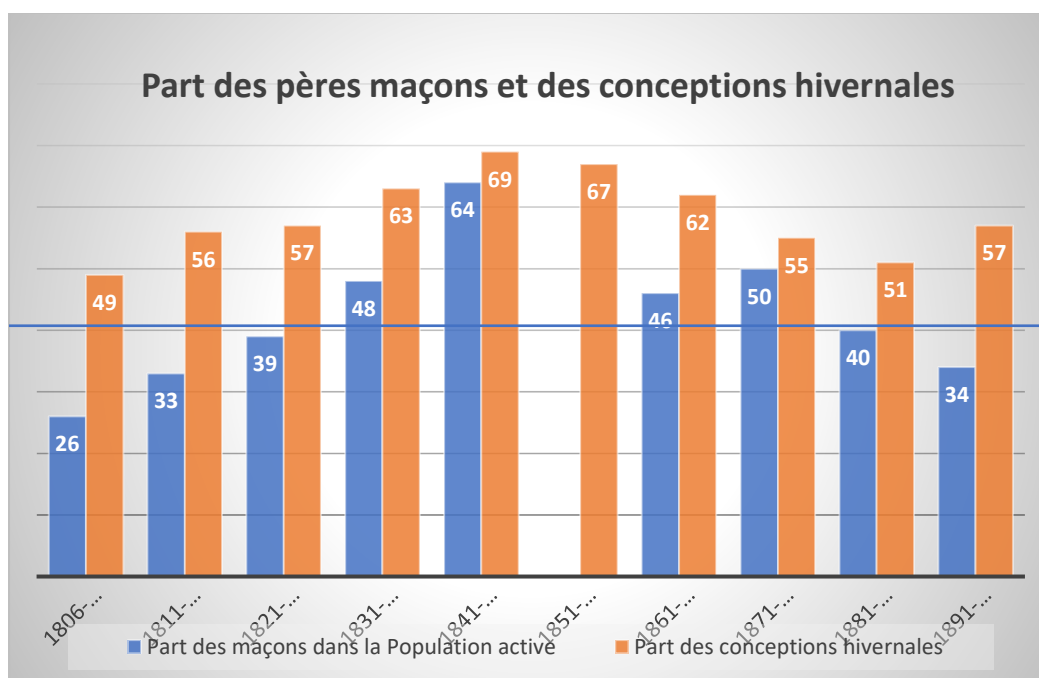
On sait qu'en absence de mention de la profession dans les registres, ou de son caractère très aléatoire, on utilise un autre instrument de mesure pour connaître l'importance de la migration saisonnière et son évolution. C'est la part des naissances qui résultent d'une conception hivernale, c'est-à-dire quand les migrants étaient revenus au pays. Considérant que les mois complets où le migrant restait à la maison étaient d'une manière générale décembre, janvier et février, mais que les retours s'échelonnaient en novembre et que les départs faisaient de même en mars, on doit logiquement inclure ces deux mois. Ce qui nous donne des naissances d'août à décembre (sur la base théorique d'une gestation de 9 mois). Sur la période 1801-1950, en regroupant les années par quarts de siècle, on voit là encore que cette part a cru et a atteint un sommet dans la première moitié du 19^{ème} siècle, et déchu ensuite pour arriver, quand la migration était terminée, dans les années

¹⁸ Courbe polynomiale d'après Excel !

1926-1950 à son niveau normal de 41% (la somme des 5 mois représente en durée un peu moins de 42% de l'année – trait horizontal).



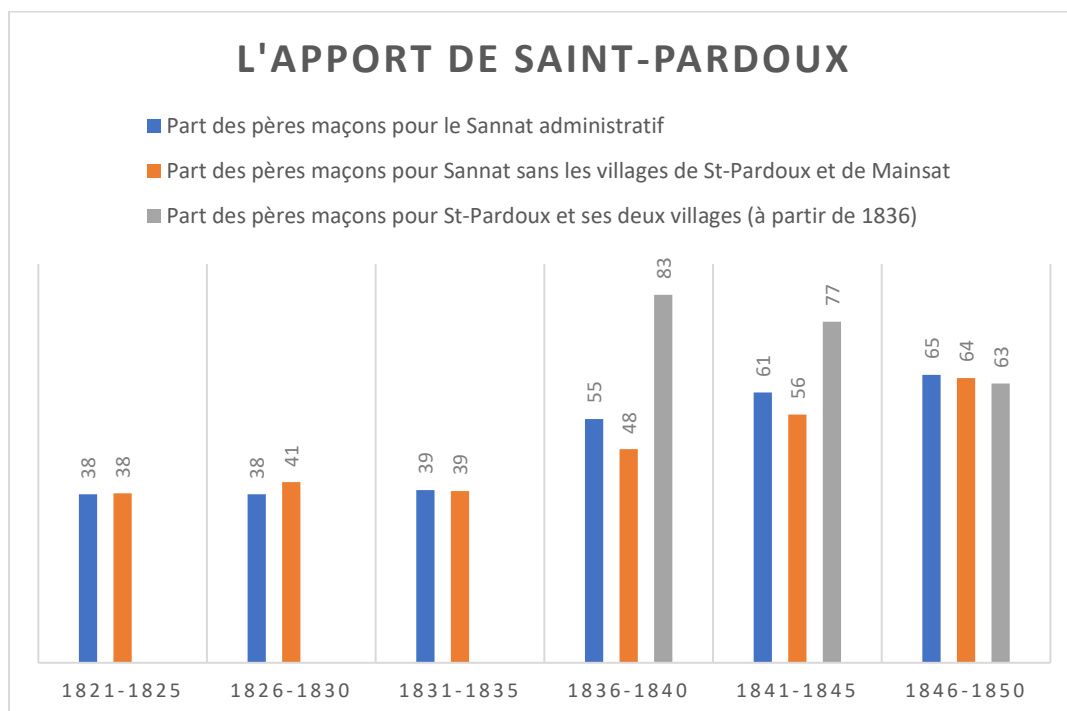
Si maintenant on élabore un graphique qui met en parallèle la part des pères maçons et la part des naissances consécutives à une conception hivernale, on se rend compte qu'il y a une grande similitude.



Les tranches d'âge sont ici de 10 ans et ne couvrent que le 19^{ème} siècle, le plus significatif de la migration. La part des conceptions hivernales est supérieure à celle des pères migrants, c'est normal car il n'y avait pas que les maçons qui procréaient l'hiver...et ils ne le faisaient pas à chaque retour de campagne ! Ce qu'il est intéressant de constater c'est le parallélisme des évolutions, même si elles sont moins marquées dans la part des naissances qui est un indicateur un peu moins fiable que la profession enregistrée lors de la naissance. Simplement ce parallélisme renforce l'analyse.

i- L'apport de Saint-Pardoux

Quand on regarde le graphique page 26 on constate une nette progression de la part des maçons parmi les pères en 1836. Dans la cohorte 1831-1835 les maçons représentaient 39% des pères, dans la cohorte suivante 1836-1840, ils en représentent 55%. Or l'année 1836 est celle du rattachement de Saint-Pardoux à Sannat, avec ses deux villages des Fayes et du Masroudier, et par la même occasion c'est celle de la perte des 4 villages donnés à Mainsat : Le Chez Bartaud, Bagros, le Fresse et la Vaisse. Les deux, la perte et le gain, ne se compensent pas, la commune de Sannat gagne incontestablement en importance avec le rattachement de St-Pardoux. Malheureusement, pour la commune de Saint-Pardoux-le-Pauvre, les Archives départementales ne fournissent pas les registres des naissances, mariages et décès. Nous ne disposons en ligne que des tables décennales. En conséquence, dans un premier temps nous allons seulement voir ce que l'ajout de Saint-Pardoux en 1836 a changé en termes de maçons, et donc de migration.



NB : En bleu, il s'agit de la commune de Sannat dans ses limites administratives du moment. Avec Fayolle et les villages de Mainsat jusqu'en 1835. Sans les villages de Mainsat mais avec Saint-Pardoux à partir de 1836.

Jusqu'en 1835, avec ou sans les 4 villages qui vont devenir mainsatois, la part des pères maçons reste stable, à un niveau « élevé », mais pas « très élevé », et les 4 villages ne diffèrent pas de la commune dans sa globalité. A partir de 1836 parler de Sannat dans son ensemble masque une réalité un peu différente de celle perçue au premier regard. Si on prend le « Sannat

administratif », tel que nous l'avons étudié jusqu'à présent, la part des pères maçons (en bleu) augmente très fortement, de 16 points, passant de 39% à 55%. Mais dans la réalité, si l'on s'en tient au « Sannat ancien », (en rouge) sans l'apport de St-Pardoux, nous n'augmentons « que » de 9 points, passant de 39% à 48%. Certes ce n'est pas négligeable, mais on voit qu'une partie (minoritaire) de l'augmentation de la part des pères maçons est due à l'unification des deux communes.

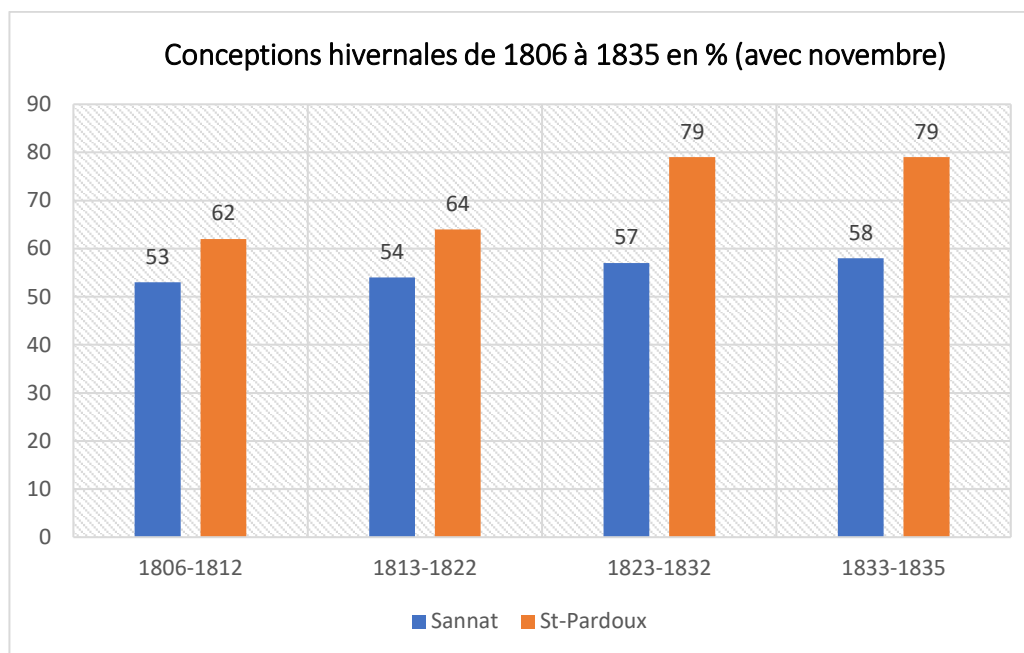
Si on poursuit l'analyse au-delà de 1840, jusqu'en 1850, on voit que se poursuit l'augmentation de la part des maçons dans le « Sannat administratif » comme on l'avait déjà constaté dans l'analyse de la page 23, +6points d'abord, puis + 4 points pour arriver au maximum de 65% (les 2/3 des naissances, et donc des pères !), mais d'une manière un peu surprenante, le « Sannat ancien » (en rouge) moins migrant auparavant, rattrape son retard sur St-Pardoux, au prix d'une forte progression de la part des pères maçons (2fois de suite +8 points), alors que St-Pardoux (en gris) connaît une baisse de 20 points. La situation en 1850 est celle d'une parfaite égalité entre les deux parties de la commune de Sannat, l'ancienne et la nouvelle, et même, mais la différence est anecdotique, avec un léger avantage pour le « Sannat ancien »

Autrement dit, dans le premier tiers du 19^{ème} siècle St-Pardoux connaissait certainement une émigration supérieure à celle de Sannat, mais entre 1836, année du rattachement, et 1850, Sannat, au prix d'une belle progression a rattrapé son retard, quand dans le même temps l'émigration se tassait un peu à St-Pardoux.

Que s'est-il passé pour qu'on connaisse cette évolution inversée ? On ne peut pas penser que les populations se sont géographiquement mélangées, et qu'en si peu de temps des habitants de St-Pardoux, en nombre important, aient déménagé sur Sannat et vice-versa. La permanence des noms de familles dans les villages prouve que ce type de mobilité était faible. Par contre, qu'il y ait eu une harmonisation des mentalités est plus probable, on s'est davantage copié quand on a été administrativement réuni.

Nous ne pouvons pas connaître les professions des pères de St-Pardoux avant 1836, mais nous connaissons, par les tables décennales les dates de naissance des enfants. Par l'analyse des naissances issues d'une conception hivernale, nous pouvons nous faire une idée de l'évolution de la migration des maçons de St-Pardoux de 1806 à 1835, et la comparer avec celle de Sannat. (Les tables décennales regroupent les actes par périodes de 10 ans allant des

années se terminant par un 3, à celles se terminant par un 2. Exemple 1813-1822).

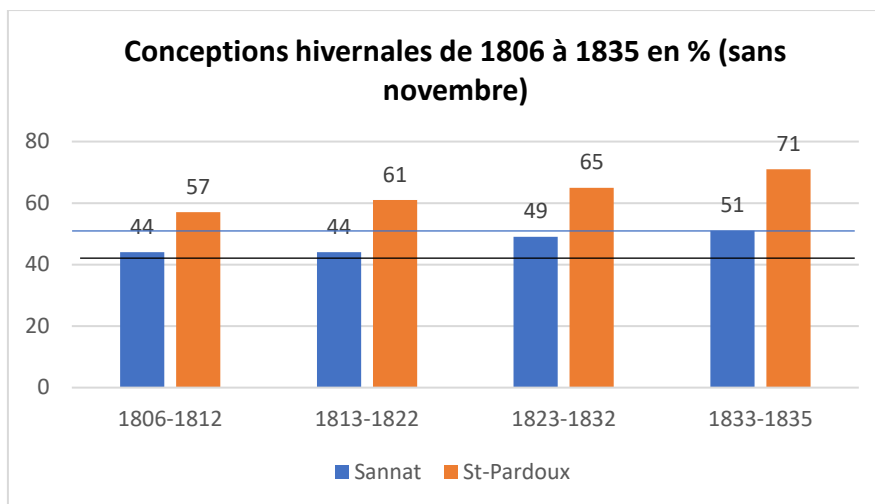


Deux constatations peuvent être faites, d'une part St-Pardoux a toujours, dans cette période, connu un pourcentage de naissances issues d'une conception hivernale supérieur à celui de Sannat, et d'autre part cet écart a fortement augmenté à partir des années de la période 1823-1832, c'est-à-dire à la fin de la Restauration. La part des naissances issues d'une conception hivernale, dont une grande partie est conditionnée par la migration des maçons, augmente à St-Pardoux de 15 points (de 64% à 79%). Ainsi on passe d'un différentiel entre les deux communes d'une dizaine de points à plus d'une vingtaine. Si on met en relation le graphique de la page 28 avec celui-ci, on peut dire que tout se passe comme si les deux communes avaient connu une accélération de la migration d'une façon décalée. Années 1820 pour St-Pardoux, c'est-à-dire sous la Restauration, et années 1840, ou un peu avant, pour Sannat, c'est-à-dire sous la Monarchie de Juillet... pour au total se retrouver dans une situation d'égalité au milieu du 19^{ème} siècle, quand arrive, éphémèrement, la Deuxième République.

Dans leur ouvrage consacré à l'émigration des maçons Creusois, Louis Pérouas et Marie Claude Lapeyre, pour apprécier l'importance du phénomène vers 1850 délimitent quatre niveaux de migration qui permettent de mesurer son ampleur. Ils se basent sur les naissances conçues en hiver, mais suivant les travaux d'un autre historien, Alain Corbin, ils ne retiennent que 4 mois (tout en convenant que des conceptions aient pu avoir

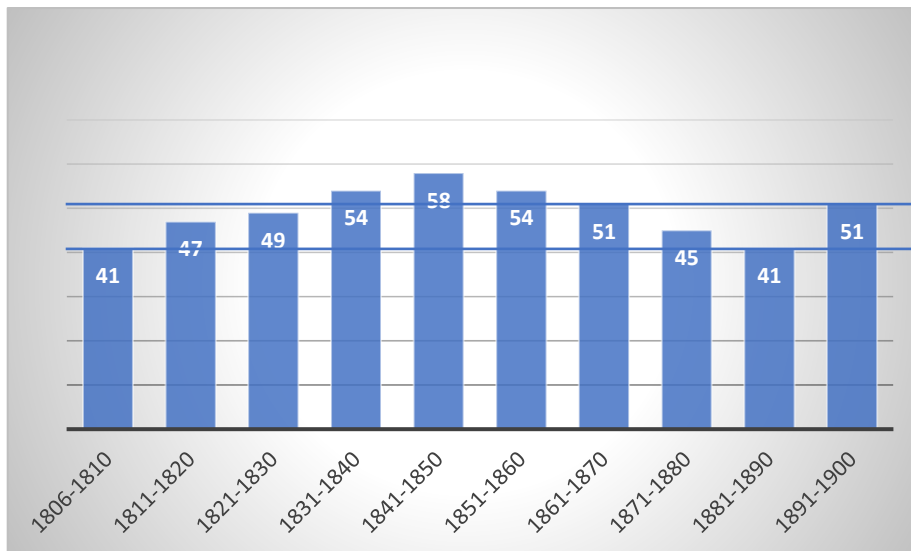
lieu dès novembre), décembre, janvier, février et mars (ce qui en durée représente exactement le tiers de l'année, 33%).

Voici les nouveaux graphiques que l'on obtient. Ils ne changent pas grand-chose, mais ils permettent d'apporter une appréciation sur l'importance du phénomène migratoire chez nous, en l'intégrant dans les catégories qu'ils ont définies. Les auteurs qualifient de faible ou nulle une émigration qui se traduit par moins de 42% de naissances issues d'une conception entre décembre et mars, de moyenne entre 42 et 52%, de forte entre 53 et 63%, et de très forte 64% et plus. *(Les traits horizontaux marquent les limites 42% et 52%. Donc entre les deux traits : émigration moyenne, au-dessus : émigration forte, en dessous : émigration faible).*



Si on s'en tient aux critères des deux historiens, on constate, pour la période 1806-1835 que Sannat (sans St-Pardoux) connaît une émigration moyenne, (= comprise dans la tranche entre 42% et 52%) alors que St-Pardoux connaît une forte émigration (= comprise dans la tranche entre 53% et 63%) jusqu'en 1822, et qu'elle devient même très forte (tranche entre 64% et 74%) de 1823 à 1835.

Si on prend Sannat dans ses limites administratives, c'est-à-dire sans St-Pardoux jusqu'en 1835, mais avec les 4 villages de Mainsat, puis avec St-Pardoux, mais sans les villages de Mainsat à partir de 1836, on constate que l'émigration est moyenne jusqu'en 1830, forte jusqu'en 1860, et qu'elle redevient moyenne jusqu'à la fin du siècle. *(Graphique page suivante)*



Conceptions hivernales, sans novembre, de 1806 à 1900 pour Sannat

Mais en fait ces pourcentages n'ont véritablement de sens que pour le milieu du siècle qui représente l'apogée de la migration. Partout, en début et en fin de siècle la migration est plus faible, donc les critères de classement devraient être revus à la baisse. Si l'on s'en tient au milieu du siècle, et précisément les années 1840 qui sont celles de référence des auteurs, on voit que Sannat dans sa globalité (c'est-à-dire dans sa configuration actuelle, celle qui est issue du redécoupage administratif de 1836) connaît alors une forte émigration de 58% dans les années 1840, assez proche du seuil de très forte (qui commence à 64%).

Cette constatation d'une différence entre Saint-Pardoux et Sannat nous amène inévitablement à nous poser la question : « mais qu'en est-il de la troisième commune d'origine du Sannat actuel, Fayolle ? ». Jusqu'à présent nous avons considéré Sannat plus son ajout de la Révolution, Fayolle, comme un même ensemble, mais essayons de faire la différenciation et regardons l'évolution de la migration pour les trois communes souches sur tout le 19^{ème} siècle.

j- L'évolution de la migration dans les trois communes : Sannat ancien, Fayolle et Saint-Pardoux

Nos deux sources d'information sont les registres des naissances, sauf pour Saint-Pardoux avant 1836, pour lequel nous n'avons que les tables décennales. Avec les registres des naissances, on peut procéder à des analyses sur la base des professions des pères, mais il nous manque le St-Pardoux d'avant 1836 et les professions des années 1851-1857 pour les trois

ex-communes. Par contre nous avons la continuité sur tout le siècle (à partir de 1806) pour les dates des naissances. C'est donc cette source que nous allons privilégier, et à la fin, on tentera une comparaison entre les deux sources. Nous suivrons le modèle des historiens précédemment cités, c'est-à-dire en prenant comme mois de conception seulement décembre, janvier, février et mars (c'est-à-dire des naissances théoriques en septembre, octobre, novembre et décembre, soit sur un tiers de l'année).

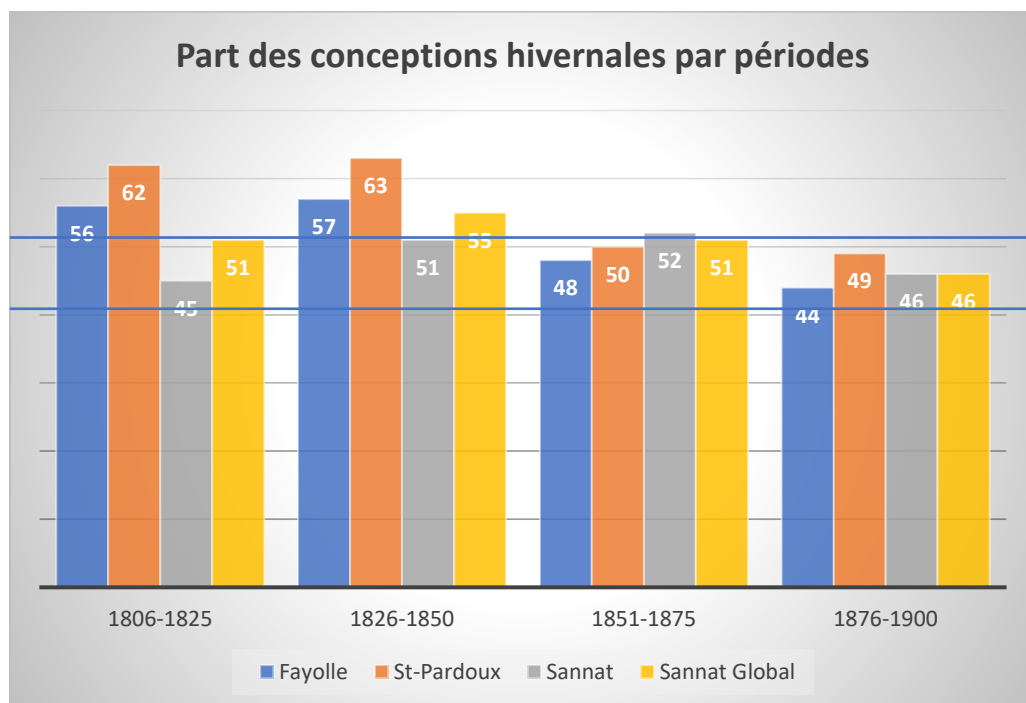
Rappel de la composition des trois communes souches : (Voir cartes pages 38 et 39)

Saint-Pardoux : Saint-Pardoux, les Feyes, Le Masroudier.

Fayolle : Tous les villages qui sont situés au sud de la route St-Priest-Sannat-Evaux, (C'est-à-dire à droite dans le sens St-Priest-Evaux) à l'exception des villages de St-Pardoux précédemment cités, de Savignat, du Cros et de Bel-Air qui ont toujours appartenu à Sannat.

Sannat : Le Bourg et le reste des villages, c'est-à-dire tous ceux qui sont situés au nord de la route St-Priest-Evaux, plus Savignat, le Cros et Bel-Air.

Si nous regroupons les naissances par quarts de siècle, on obtient le graphique suivant :



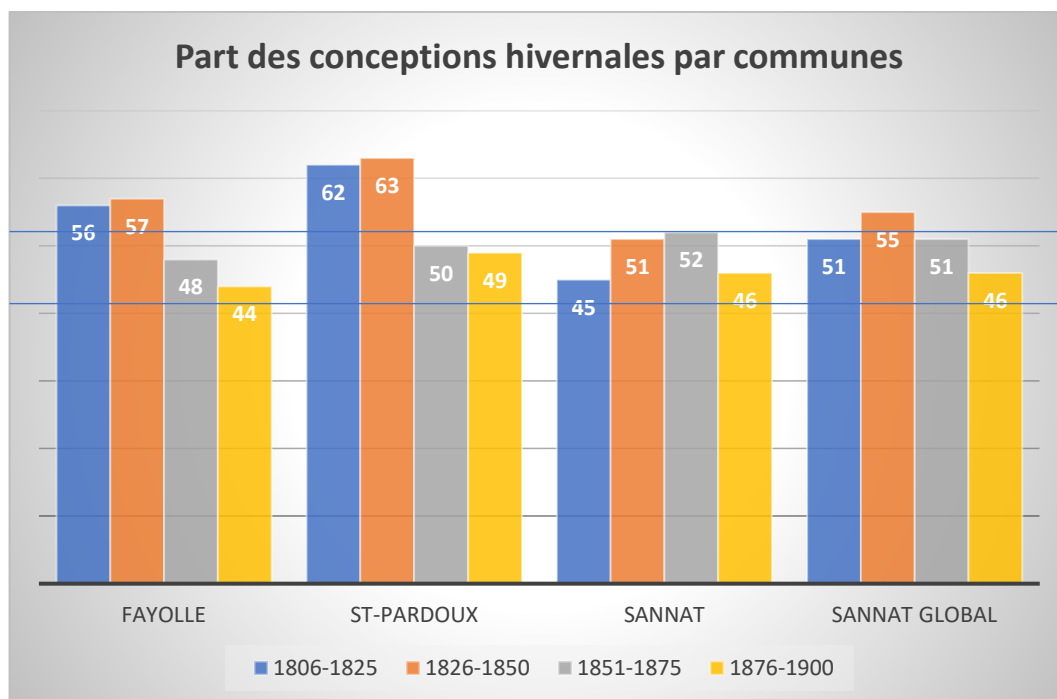
Rappel : Entre les deux traits horizontaux l'émigration est moyenne. En dessous elle est faible, au-dessus elle est forte.

Dans le 1^{er} quart du siècle, période du Premier Empire et de la Restauration, l'émigration est forte à Fayolle et à St-Pardoux, c'est-à-dire dans ce que nous appelons le « Haut de la Commune », elle est moyenne pour le Sannat « ancien », et comme sa population est nettement plus importante, le Sannat global, c'est-à-dire regroupant les trois entités connaît une émigration moyenne mais à la limite de forte cependant grâce à Fayolle et St-Pardoux.

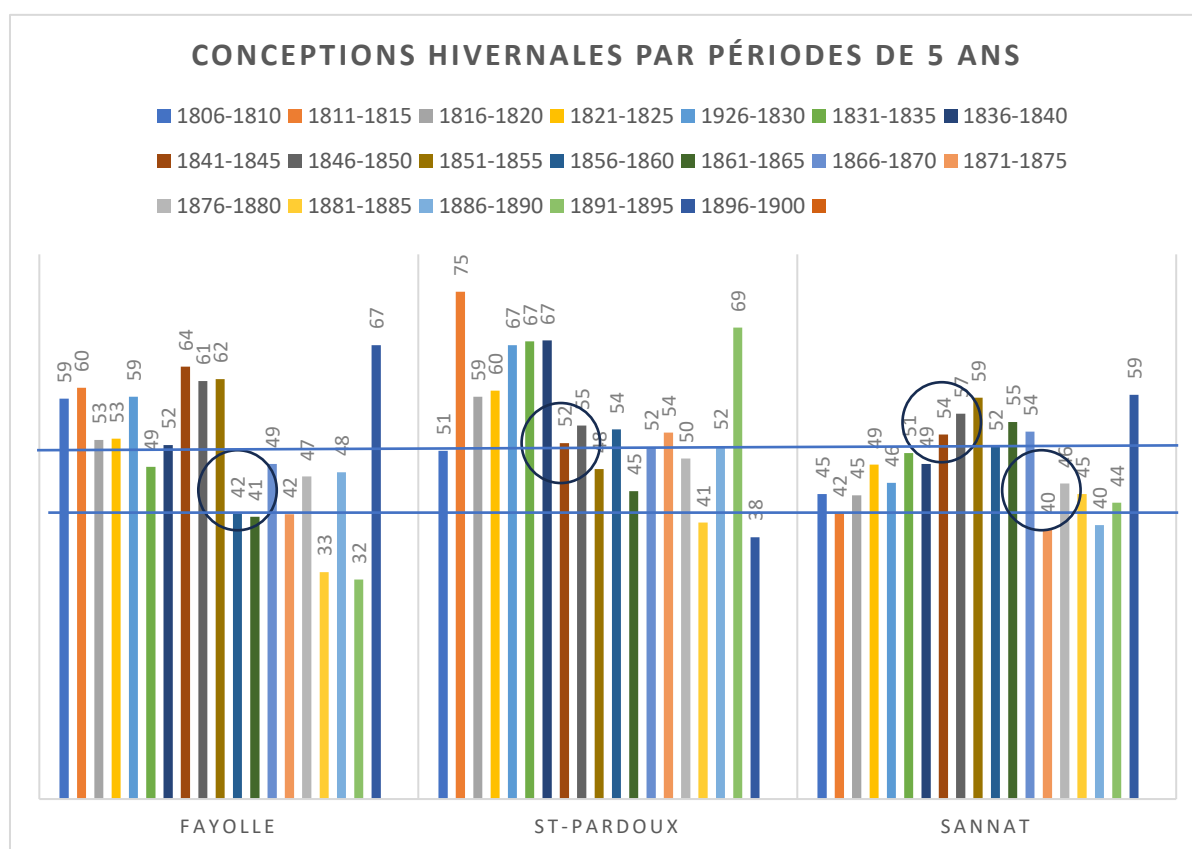
Dans le 2^{ème} quart du siècle, période principalement de la Monarchie de Juillet, les choses ont peu changé pour Fayolle et St-Pardoux, mais le Sannat ancien les a presque rejoints dans le peloton des fortes migrations, faisant ainsi passer le Sannat global dans ce groupe des fortes migrations.

Dans le 3^{ème} quart, c'est-à-dire après 1850, période principalement du Second-Empire, léger tassement des deux champions qui sont maintenant dépassés par le Sannat ancien qui continue à progresser légèrement et atteint le seuil de 52% ; phénomène que nous avons constaté pour St-Pardoux, mais dont nous constatons maintenant qu'il vaut aussi pour Fayolle. Mais globalement, maintenant ce sont les villages du haut, contrairement à la première moitié du 19^{ème} qui font baisser la moyenne, qui reste cependant, à 1 point près, très proche de la forte migration...comme dans le 1^{er} quart du siècle.

Dans le 4^{ème} quart, sans surprise il y a une baisse générale, mais pas un effondrement, loin de là, et comme dans les deux premiers quarts du siècle, St-Pardoux reprend la tête.



Ce graphique reprend exactement les mêmes données mais en les présentant de manière différente. Apparaissent nettement, par communes, les temps forts de la migration, plutôt la première moitié du siècle pour Fayolle et St-Pardoux, plutôt le milieu du siècle (Monarchie de Juillet-Seconde République-Second Empire) pour le Sannat ancien, et au total, pour le Sannat global, sur l'ensemble du siècle une émigration élevée, qui toujours flirte avec la barre de la forte émigration (52%) (Moyenne générale pour l'ensemble du 19^{ème} siècle 51%, chiffre obtenu aussi bien en faisant la moyenne des 4 quarts de siècle, qu'en calculant à partir des 3560 naissances).



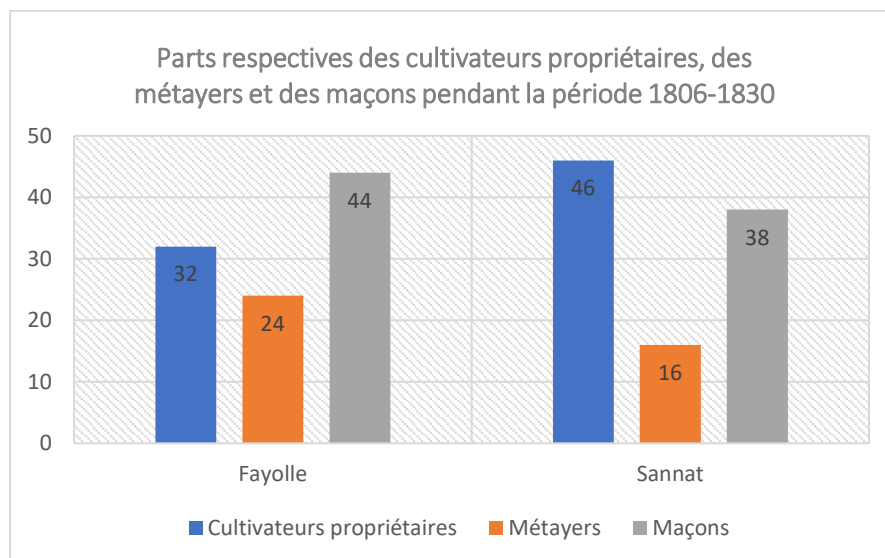
Si à partir des mêmes chiffres, on fait un zoom par périodes de 5 ans, la perception devient moins claire, les différences entre deux périodes voisines ne peuvent être dues qu'au hasard, mais quand ça dure, ce n'est plus un hasard, c'est une tendance. Le but est simplement de voir à quel moment se produisent les ruptures (signalées par des cercles).

Dans le cas de Fayolle, elle se produit, (c'est une baisse), à partir de la 11^{ème} barre (Valeur 42%) qui est celle des années 1856-1860, c'est-à-dire au début du Second-Empire.

A Saint-Pardoux, le même phénomène s'est passé 15 ans plus tôt, dans les années 1841-1845 (8^{ème} barre, valeur 52%), vers la fin de la Monarchie de Juillet.

A l'inverse, à Sannat la forte progression commence exactement dans ces mêmes années, 1841-1845 (valeur 54%) et se poursuit jusqu'en 1860, s'amorce alors un léger déclin, et la baisse plus prononcée se produit après le Second Empire et la commune de Paris (années 1871-1875, valeur 40%).

On manque bien sûr d'éléments pour expliquer ces distorsions. Sont-elles simplement dues au hasard, où y-a-t-il des explications plus profondes ? On peut bien sûr remarquer une certaine similitude entre Saint-Pardoux et Fayolle. Similitude, on l'a déjà dit, due à une proximité géographique et à une nature qui les rapproche, et qui les différencie du pays un peu plus bas qu'est le Sannat ancien. Le statut social a peut-être également à voir, notamment pour Fayolle. Comment se fait-il que les trois importantes seigneuries (La Ville du Bois, Le Tirondet d'en-haut et Fayolle) se trouvaient sur le territoire de la paroisse de Fayolle sous l'ancien régime, et qu'aucune n'existait sur le territoire de Sannat ? Le statut des paysans n'était obligatoirement pas le même dans une paroisse où la propriété nobiliaire était très importante. N'étaient-ils pas depuis plus longtemps contraints à l'exil saisonnier, leurs ressources étant plus faibles (sols plus pauvres et climat plus rude), et plus ponctionnées par les grands propriétaires nobles. Peut-être qu'en remontant plus loin dans le temps, ultérieurement, trouverons-nous des réponses ? Mais déjà on peut donner une indication.



Ce graphique représente la part dans les naissances, et par voie de conséquence dans la population, des trois catégories majoritaires (elles

forment 85% de la population totale) de l'ancienne commune de Fayolle et de celle du Sannat originel pendant la période 1806-1830, c'est-à-dire après le grand bouleversement qu'ont provoqué la Révolution et l'abolition des privilèges en 1789, mais relativement peu de temps après. On se rend compte que la catégorie des cultivateurs propriétaires de leur terre représente une part nettement moins importante à Fayolle, probablement parce que les grands domaines d'origine noble occupent une grande partie de la surface agricole. Celle-ci est cultivée par des métayers plus nombreux qu'à Sannat, et qui cultivent des exploitations plus grandes, contraignant donc une plus grande partie des hommes à exercer le métier de maçons et à migrer. Mais progressivement ces différences entre les trois communes d'origine vont s'estomper, comme on l'a vu sur les graphiques précédents, en partie parce que les propriétaires des châteaux, pour des raisons financières, vont vendre une partie de leurs terres, entre autres à des paysans maçons qui, la période de migrations terminée, deviendront des paysans à temps plein. C'est une hypothèse...qu'il faudra vérifier plus tard ! Quant à St-Pardoux qui a connu une évolution du même type que celle de Fayolle, et même plus tôt, il serait intéressant aussi de connaître la structure de la propriété des terres. Quel rôle y ont joué les familles nobles, voisines, très voisines de St-Pardoux, comme on peut le constater sur la carte de la page suivante.



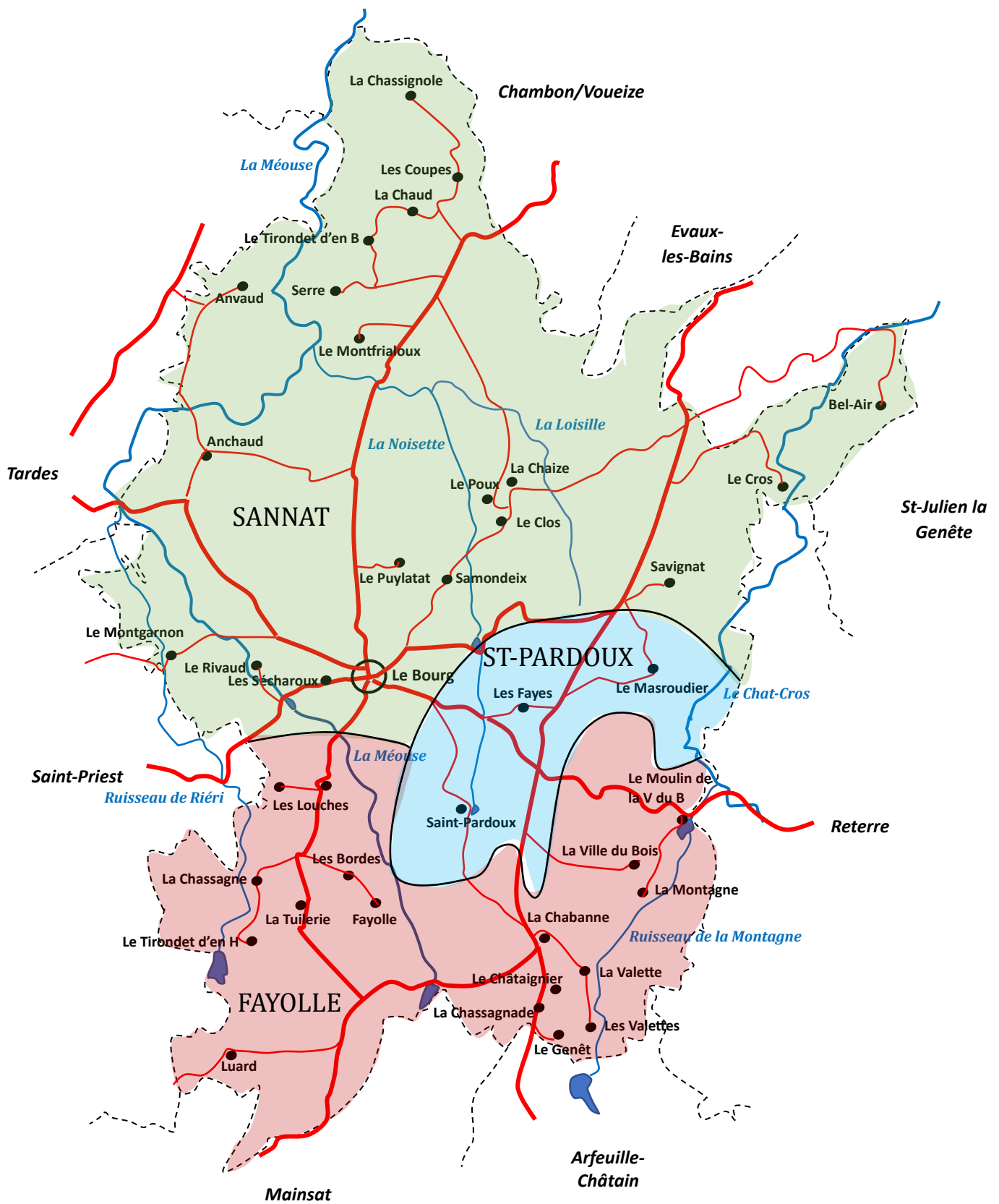
*LE TIERS-ETAT PORTANT SUR SON
DOS LE CLERGÉ ET LA NOBLESSE*

Auteur anonyme

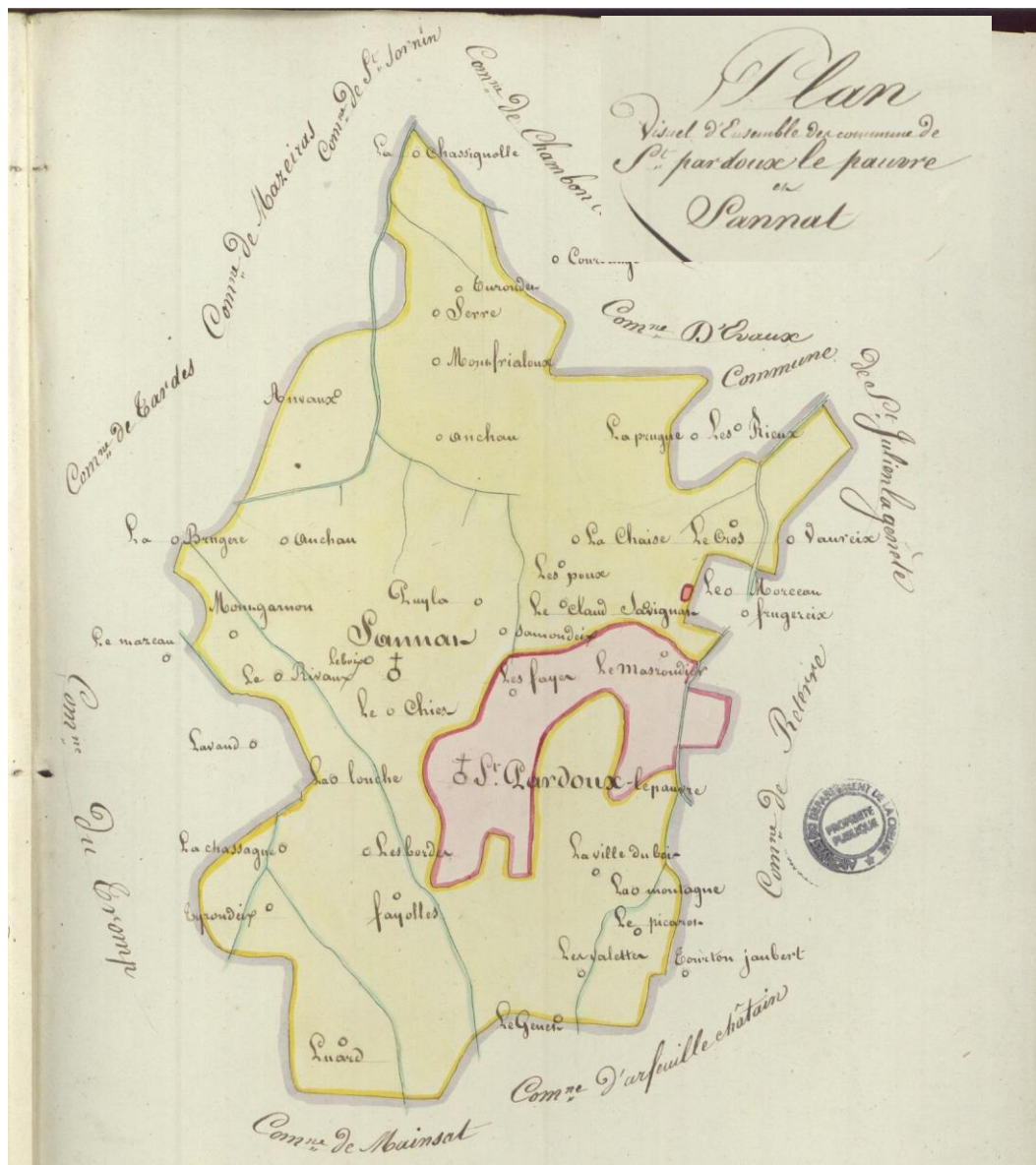
Musée Carnavalet Paris

*Caricature du début de la Révolution
en 1789.*

L'abolition des droits féodaux et seigneuriaux a réduit les revenus des nobles. Pour maintenir leur train de vie, on peut penser qu'ils ont été contraints de vendre petit à petit leurs terres...



Limites des anciennes communes de Sannat, St-Pardoux et Fayolle



Cette carte, dont la date n'est pas précisée, a logiquement été établie avant la fusion de la plupart des communes qui l'ont été aux dates suivantes : en 1834 pour Chambon-Campagne et St-Sornin avec Chambon-Ville, en 1836 pour Sannat-St-Pardoux et pour St-Priest-Le Tromp (ordonnance royale du 20 décembre 1835), 1836 également pour Tardes -Mazeirat. Mais après la fusion d'Arfeuille et de Châtain réalisée en 1829. La carte a donc dû être dessinée entre 1829 et 1834. Mais une question demeure : Pourquoi les villages qui seront rattachés à Mainsat en 1836 (qui est aussi l'année de sa fusion avec Les Portes) ne figurent pas sur la carte de Sannat. Ce sont les villages de Bagros, le Chez-Bartaud, le Fraisse et la Vaisse. Et pourtant il est bien écrit sur les actes concernant les naissances dans ces hameaux qu'ils sont situés « en cette commune », c'est-à-dire Sannat. (Ils sont situés en dessous de Luard, là où est écrit « Commune de Mainsat »).

k- Les maires de Sannat de 1806 à aujourd'hui

Poursuivant le travail effectué pour la période 1851-1950, nous pouvons compléter la liste des maires, qui en qualité d'officier d'Etat-civil étaient signataires des actes.

| | |
|--|---|
| 1806-1818 : Michel Bonneau | 1899-1908 : Jean-Marie Jouanique |
| 1818-1837 : Jean-Baptiste Bonneau-Dubouet | 1908-1925 : François (Louis) Delage |
| 1837 : Marien Rayet | 1925-1940 : Joseph Bouchet |
| 1838-1848 : Henri Pérard | 1941-1944 : Jean Velut (d'abord adjoint faisant-fonction de maire, puis maire) |
| 1848 : Henri Pérard jusqu'en mai, puis Arnaud Menut, remplacé en octobre par Vincent de Loubens de Verdalle. | 1944 : Henri Galland (de février à septembre) |
| 1848-1862 : Vincent de Loubens de Verdalle | 1944-1956 : François Chirade (Président du Comité local de Libération puis maire) |
| 1862-1870 : Marien Rayet | 1956-1964 : Émile Rivet |
| 1870-1874 : Stanislas Vallanet | 1964-1985 : Paul Riffat |
| 1874-1876 : Henri de Loubens de Verdalle | 1985-2008 : Henri Sauthon |
| 1876-1886 : Stanislas Vallanet | 2008-2009 : Bernard Rouchon |
| 1887-1889 : Léonard Malterre | 2009-2020 : Maryse Chaumeton |
| 1889-1899 : Gustave Menut | 2021-en cours : David Grange |

2-Les mariages

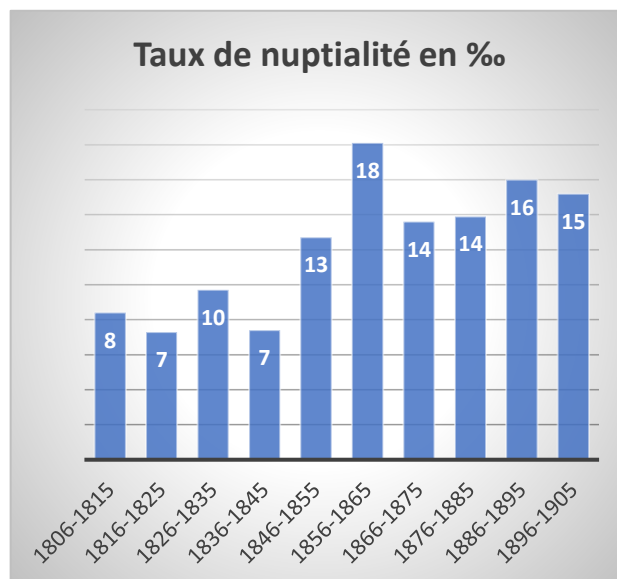
a- Premières constatations surprenantes

- Le petit nombre de mariages

Petit nombre comparativement à la période suivante. Entre 1806 et 1850 on dénombre 500 mariages, alors que dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, entre 1851 et 1900 on en compte 1233. Certes la période compte 5 années de plus (soit 10%), et la population moyenne sur le 2^{ème} demi-siècle est plus élevée (de l'ordre de 40%). Mais si l'on ajoute 50% à 500 on arrive à 750...ce qui nous donne un nombre très loin de 1233 !

D'ailleurs si on représente sur un tableau, puis sur un graphique l'évolution par décennie du taux de nuptialité²⁰ au cours du siècle, le constat est sans appel.

| Mariages par décennies et taux annuel | | | |
|---------------------------------------|----------|---------|-------|
| Années | Mariages | Pop moy | Taux‰ |
| 1806-1815 | 96 | 1140 | 8 |
| 1816-1825 | 94 | 1284 | 7 |
| 1826-1835 | 126 | 1300 | 10 |
| 1836-1845 | 127 | 1711 | 7 |
| 1846-1855 | 207 | 1630 | 13 |
| 1856-1865 | 290 | 1599 | 18 |
| 1866-1875 | 217 | 1591 | 14 |
| 1876-1885 | 218 | 1564 | 14 |
| 1886-1895 | 234 | 1464 | 16 |
| 1896-1905 | 218 | 1436 | 15 |



Pour la France, sur la période 1825-1870 le taux moyen est de 16‰, puis de 15‰ jusqu'à la fin du siècle²¹. Nous sommes donc dans la moyenne nationale dans la 2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle, mais très en dessous dans la 1^{ère} moitié. Il n'y a que deux explications possibles, soit beaucoup de jeunes renonçaient au mariage et préféraient le célibat ou l'union libre comme aujourd'hui, soit beaucoup de jeunes quittaient Sannat avant même de se marier, qu'ils soient encore enfants avec leurs parents, ou qu'ils soient jeunes adultes et partent se construire un avenir ailleurs, seuls ou avec une sannatoise ou un sannatois. On peut exclure la première hypothèse, elle n'était pas dans la mentalité de l'époque, et si on regarde de près les premiers recensements qui nous donnent des informations détaillées, on ne trouve pas de nombres importants d'adultes célibataires. Par exemple le recensement de 1866 distingue les hommes veufs et mariés, idem pour les femmes. Il ne dénombre pas les adultes célibataires par volonté, mais on peut penser que vu leur petit nombre, ils sont comptabilisés avec les veufs et les veuves. Or ces derniers et dernières sont en proportion normale, à une époque où la mortalité était

²⁰ Taux de nuptialité : nombre de mariage en une année pour 1000 habitants.

²¹ Persée. La nuptialité des générations françaises depuis un siècle

grande : 49 veufs pour 353 hommes mariés. 97 veuves pour 346 femmes mariées.

L'hypothèse la plus probable est que dans cette première moitié du 19^{ème} siècle, Sannat ait connu, non seulement une forte émigration saisonnière, mais en même temps une forte émigration définitive, probablement essentiellement de maçons elle aussi, car telle était notre compétence et notre tradition. Nous ne pourrions vérifier la vraisemblance du propos qu'avec l'étude de la mortalité.

- **Grand nombre de remariages**

La deuxième constatation qui provoque la surprise est l'importance du nombre de remariages suite à un veuvage, et souvent dans un délai assez court...89 mariages sur 500 impliquent un ou deux veufs ou veuves, soit près de 1 sur 5 (18%). Dans le détail, 62 veufs se sont remariés avec une non-veuve, 11 veuves avec un non-veuf, 16 veuves et veufs se sont unis pour partager une nouvelle vie.

Certain(e)s veufs ou veuves l'ont été très tôt puisque l'on trouve des remariages de veufs ou veuves très jeunes. Chez les femmes par exemple Michelle Vellut du Montgarnon à 20 ans, Marie Ducourtioux, également du Montgarnon à 21 ans, ou Anne Batier de Samondeix à 22 ans (Michelle Vellut et Anne Batier se sont mariées à Sannat pour la 1^{ère} fois à 18 ans). Chez les hommes, à des âges légèrement plus élevés, Marien Rougeron d'Anvaud, 24 ans ou Bégnine Desseauve de Saint-Julien la Genête, 25 ans.

Certains par contre, se sont remariés à des âges assez avancés : Chez les hommes on en trouve 3 qui ont convolé à plus de 60 ans, avec des femmes sensiblement plus jeunes qu'eux : Jacques Sourieux, le directeur de la faïencerie de la Ville du Bois (64 et 47 ans), Marien Aupetit, un charpentier de Mainsat (67 et 39 ans) ou Michel Bonneau²², propriétaire au Bourg (69 et 46 ans). Chez les femmes, on est sur des âges un peu moins tardifs. Chez les 50 ans ou plus, deux remariées seulement, Marguerite Philippon (50 ans), servante à Savignat qui épouse un homme un peu plus âgé (54 ans) et Jeanne Lanore du Puylatat (52 ans) qui, elle, épouse un homme sensiblement plus jeune du même village, un maçon de 35 ans. Au total l'âge moyen de ces remariages étant plus élevé que celui des premiers mariages, il fait s'élever d'une manière un peu artificielle l'âge moyen au mariage.

²² On reparlera de lui plus tard.

| | Hommes | Femmes |
|------------------------------|--------|--------|
| Ensemble des mariages | 27,8 | 24,4 |
| Remariages | 39,2 | 33,1 |
| Premiers mariages | 25,4 | 22,5 |

Ainsi en cette première moitié de 19^{ème} siècle, faut-il distinguer 3 situations, concernant l'âge moyen au mariage²³.

Avant d'évoquer les âges extrêmes de l'ensemble des mariages cette fois, rappelons que le code civil, dit code Napoléon, de 1804, fixait comme âge minimum du mariage 15 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons, mais il était nécessaire d'avoir l'autorisation des parents pour les filles de moins de 21 ans et pour les garçons de moins de 25 ans.

Chez les hommes on trouve 28 jeunes hommes de 20 ans ou moins, dont deux garçons de 18 ans (avec 2 jeunes filles de 17 ans) et 15 hommes de plus de 50 ans, ce sont tous des veufs dont le plus âgé est un veuf de 69 ans que nous avons déjà évoqué, Michel Bonneau.

Chez les femmes, les 20 ans et moins sont légion, 163, soit le tiers des épouses, et parmi elles, 9 âgées de seulement 15 ans. Bizarrement, sur ces 9 jeunes filles, 7 étaient sannatoises, elles ont toutes épousé des jeunes hommes d'une autre commune, un peu plus âgés qu'elles, entre 21 et 33 ans. Les dames les plus âgées sont, là aussi, logiquement les veuves. (Chez les non-veuves la plus âgée a 42 ans, et chez les non-veufs le plus âgé a un âge presque égal 41 ans.

Notons au passage quelques mariages un peu insolites ou instructifs, comme René Fougère et Jeanne Valluche qui se marient pour la seconde fois en 1814, après de premières épousailles en 1793, suivies d'un divorce deux ans plus tard, grâce à cette facilité nouvelle qu'offrait la Révolution depuis 1792. Ou comme ce journalier des Valettes Etienne Chazar qui se marie en 1827. Il était né en Hongrie, 48 ans plus tôt, d'un père français. Ce dernier était-il allé dans ce pays dépendant de l'Empire d'Autriche comme maçon, et avait-il ramené épouse et enfant ? Et ce tailleur de pierre Antoine Couturier qui épouse en 1835 une jeune femme Anne Chomette, dont le père est ouvrier aux forges de Fourchambault dans la Nièvre et dont la mère habite Nevers, n'a-t-il pas migré dans la Nièvre où il a fait connaissance de sa future épouse ? Ou cet autre tailleur de pierre, Léonard Cant qui en se mariant avec Cécile Doucet

²³ Si l'on compare avec l'âge moyen en Creuse pour l'ensemble des mariages au milieu du 19^{ème} siècle, on constate que les âges sont similaires.

du Bourg reconnaît la fille de celle-ci, et sans doute ramènera-t-il sa petite famille dans la Nièvre, à St-Parize le Châtel, où il est domicilié. Ou enfin ce maître-maçon qui habite aux « Forges de Tronçais », commune de Saint-Bonnet le Désert, devenue Saint-Bonnet de Tronçais. Il travaille probablement comme maçon « d'entretien » dans les forges nées de la présence locale des deux ressources, le minerai de fer et le bois, dont le charbon (de bois) permettait la fusion. Tous ces exemples concrets illustrent la migration de nos maçons, qui, on l'avait déjà évoqué, se pratiquait beaucoup vers l'Allier et la Nièvre aux temps anciens de la migration.

Si les maçons étaient de grands voyageurs, les sabotiers, dans une moindre mesure, l'étaient aussi. Ainsi en atteste l'acte de mariage de Marien Dumazet et de Claire Thomas en 1835. Résumé : *Marien Dumazet, âgé de 21 ans, sabotier, né et demeurant au bois de Fayette à Saint-Désiré, canton d'Huriel, Allier, fils de feu Antoine décédé au bois de Fayolle à Sannat, et de feu Marie, décédée, au bois de (?) à Préveranges, département du Cher, épouse Claire Thomas, âgée de 18 ans, née au bois de la Dovet, et dont les parents résident maintenant, en qualité de sabotiers, au bois de Fayolle.* Il devait exister, au niveau de la région, une grande communauté de sabotiers, un peu migrants, ou interconnectés, qui font vraiment penser aux bucherons de Georges Sand, tel que décrits dans son roman « Les maîtres sonneurs »²⁴ ...dont je ne saurais trop recommander la lecture pour comprendre le monde rural, presque de chez nous, de cette époque, la première moitié du 19^{ème} siècle.

A l'autre bout du spectre social, un acte de mariage peut susciter notre curiosité, c'est celui qui consigne le mariage de Charles de Fressanges en 1818 avec Marguerite Louise de Pouthé. Mariage que nous avons évoqué en dressant une brève généalogie de la famille de la Ville du Bois. On y apprend que le père de la mariée, Louis Gaspard Amable de Pouthé (de la Roche-Aymon) était un « *ancien garde du roi* ». Qu'étaient exactement les gardes du roi ? Wikipédia nous l'apprend.

« La garde du corps du roi est une unité de cavalerie de la maison militaire du roi de France, sous l'Ancien Régime et la Restauration... Ils sont la protection rapprochée du prince...à Versailles, dans ses déplacements, ou sur les champs de bataille. Les gardes du roi occupent le premier rang de la maison militaire du roi, devant les chevau-légers et les gendarmes de la Garde. De par leur place près du roi, l'accès aux compagnies de gardes du corps est un privilège envié. »

C'est donc Louis XVI que le seigneur de la Ville du Bois eut sans doute l'honneur de servir, avant la Révolution, ou peut-être même sous la

²⁴ Dont un des héros s'appelle Huriel, en référence à ses origines.

Révolution...jusqu'au 10 août 1792, jour où le roi sera déchu et emprisonné, seigneur qui bénéficiait donc d'un « privilège envié », auprès du roi.

b- Quand et où se mariait-on ?

Nous avons vu que la migration des maçons provoquait une grande concentration des naissances, consécutives à une conception hivernale, entre septembre et décembre. Avait-elle les mêmes effets sur les mariages ?

| Mois | Jan | Fev | Mar | Avr | Mai | Juin | Juil | Août | Sep | Oct | Nov | Déc |
|--------|-----|-----|-----|-----|-----|------|------|------|-----|-----|-----|-----|
| Nombre | 106 | 269 | 21 | 22 | 11 | 24 | 12 | 6 | 8 | 4 | 17 | 1 |

Ce tableau, qui totalise tous les mariages célébrés à Sannat entre 1806 et 1850 dresse un constat sans appel, c'est encore davantage vrai pour les mariages que pour les naissances. Les mariages, qui répondent davantage à la volonté des hommes et des femmes, que les naissances, plus mal maîtrisées qu'aujourd'hui, pouvaient être programmés de telle façon que tous les membres des deux familles, et tous les amis désirés, soient assurés d'être disponibles. Les deux mois les plus sûrs étaient, pour les maçons janvier et février. A eux deux, ils représentent les $\frac{3}{4}$ des mariages (75%), encore plus que la part des maçons dans la population. C'est assez normal, même si l'époux n'est pas maçon, parmi les invités possibles, il y a forcément un nombre plus ou moins important de maçons.

Si on ajoute, comme on l'avait fait dans la précédente étude sur la période 1851-1950, les mois de novembre, de décembre et de mars on arrive, pour la période 1806-1850, à 83%, ce qui nous rapproche beaucoup de 1851-1875 (81%) et 1875-1900 (80%). Autrement dit, les mariages d'hiver ont été très dominants pendant tout le 19^{ème} siècle.

La continuité entre les deux moitiés du siècle se retrouve-t-elle au niveau de l'origine géographique du partenaire. Reprenons les mêmes catégories : mariages entre Sannatois et Sannatoises, entre Sannatois(es) et habitants d'une commune limitrophe²⁵, entre Sannatois(es) et habitants d'une autre commune creusoise, et entre Sannatois(es) et habitants d'un autre département. Les nombres sont des pourcentages par rapport à l'ensemble des mariages de la période.

²⁵ Pour les mariages antérieurs à 1836 on considérera comme limitrophes les communes qui ont disparu entre la fin des années 1820 et le milieu des années 1830 et qui ont été intégrées aux actuelles communes limitrophes pour assurer la cohérence de notre statistique. Il s'agit d'Arfeuille, de Saint-Sornin, de Chambon-campagne, du Tromp, des Portes et de Mazeirat

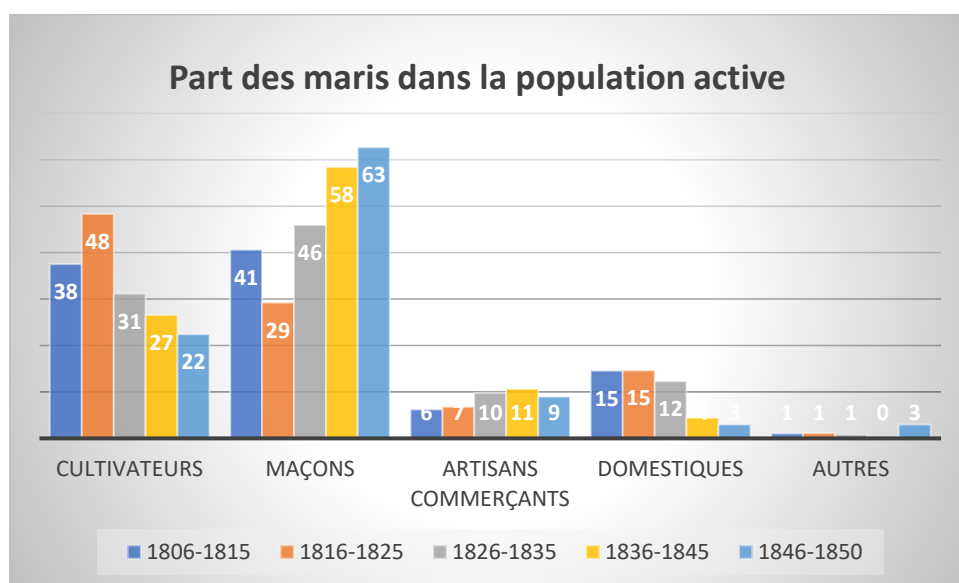
| | 1806-1850 | 1851-1875 | 1876-1900 |
|------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Sannat +Sannat | 45 | 44 | 43 |
| Sannat +Commune Limitrophe | 38 | 45 | 43 |
| Sannat+ Autre Commune Creuse | 15 | 9 | 11 |
| Sannat +Autre Département | 2 | 2 | 4 |

Deux constatations : Les mariages entre Sannatois dont on avait vu qu'ils étaient légèrement minoritaires dans la 2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle l'étaient déjà dans la première moitié. Autrefois, entend-on dire souvent, les gens se mariaient entre personnes du même village. Ce n'était pas vrai pour plus de la moitié des mariages, sur une étendue beaucoup plus vaste, la commune, et pour ce qui est de Sannat, une grande commune par sa superficie (34km²). Deuxième constatation, si on prend les communes un peu plus lointaines, c'est-à-dire les communes non limitrophes de Sannat (creusoises ou non), on relève, avec surprise, que c'est, à l'échelle de notre tableau, dans les temps les plus anciens, que l'on allait y chercher le conjoint : 17% pour la période 1806-1850, contre 11% et 15% pour les deux suivantes (1851-1875 et 1876-1900). Cette période, on l'a vu, est aussi celle où la migration a connu son apogée. Migration qui multipliait les possibilités de rencontres avec les femmes du pays, mais aussi entre Creusois qui se retrouvaient sur les chantiers, et qui avaient des filles ou des sœurs...

On peut se demander si les mariages avec des non sannatois étaient plutôt le fait des hommes ou des femmes. Ils l'étaient assez nettement plus de la part des femmes. Le tiers des Sannatoises épousaient un homme résidant dans une autre commune, alors que 22% seulement des hommes épousaient une femme venue d'une autre commune. Tout se passe comme s'il y avait eu un déficit d'hommes à Sannat, bien que, on l'a vu avec les naissances, il naissait plus de garçons que de filles (108 garçons pour 100 filles) ! Deux explications possibles : une plus grande mortalité chez les garçons ou une émigration définitive de jeunes maçons restés dans la région de leurs premiers chantiers. En fait, nous le verrons dans la troisième partie de l'étude, celle de la mortalité, la mortalité chez les filles était légèrement supérieure à celle des garçons chez les moins de 10 ans. Puis on arrivait à l'équilibre en termes de mortalité entre hommes et femmes vers 24 ans, âge moyen des premiers mariages. En conséquence, le surnombre de garçons à la naissance, augmentait pendant l'enfance, puis diminuait pendant l'adolescence, pour revenir au niveau de ce qu'il était à la naissance. Donc on peut affirmer que le déficit d'hommes à Sannat était exclusivement dû à l'émigration définitive.

c- Les professions des époux.

Si on répartit les maris, comme on l'a fait pour les pères, en 5 catégories, constate-t-on la même évolution ? Globalement elle est la même. Entre 1806 et 1850, la part des agriculteurs diminue et celle des maçons augmente.



Les années 1816-1825 semblent un peu atypiques, et cela n'avait pas été constaté chez les pères, mais il faut voir qu'on est, avec les maris, sur des chiffres nettement plus petits, et donc plus aléatoires. La forte augmentation de la part des maçons à partir de 1836 se ressent chez les maris comme chez les pères, mais d'une façon moins flagrante (+12 points contre + 20 points). N'oublions pas que les maris sont pour un tiers d'entre eux issus d'autres communes, dont certaines moins « maçonnantes » que Sannat, et beaucoup, ayant épousé une fille de Sannat ne resteront pas dans la commune. Il est donc normal que l'on trouve quelques différences, mais la tendance reste la même, y compris pour les artisans commerçants, en hausse et les domestiques, en baisse.

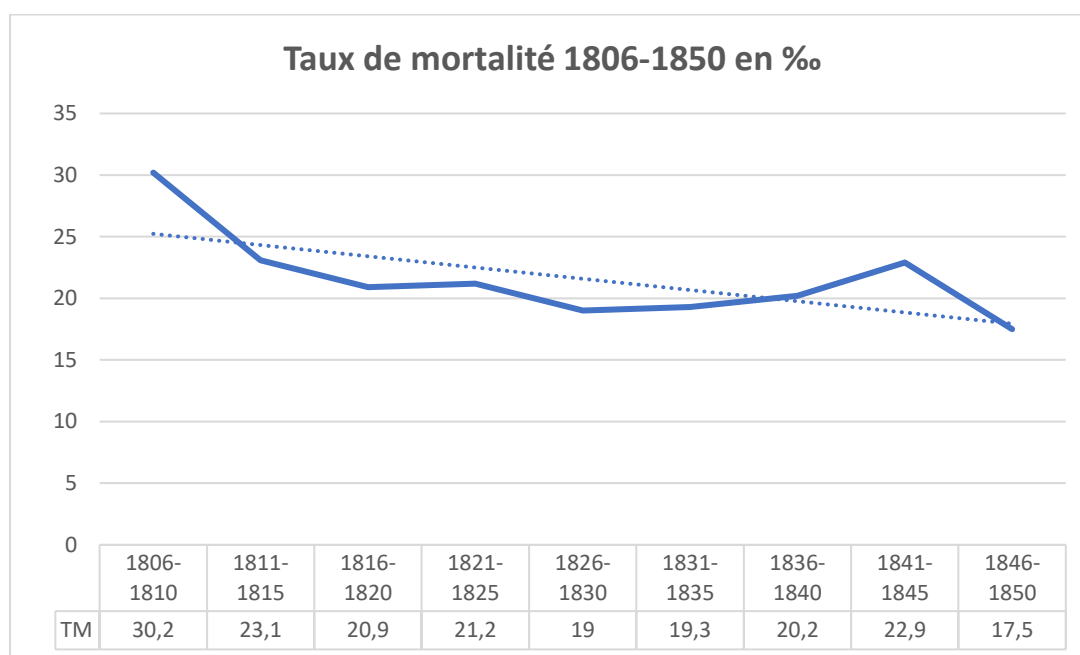
d- Les professions des épouses

Contrairement aux mères dont la profession était rarement indiquée, celle des épouses l'est plus fréquemment, dans presque la moitié des cas (243 sur 500). Deux professions dominent nettement, les cultivatrices : 103, dont 8 métayères, et les servantes : 102 (dont une femme de chambre au château du Tirondet). Mais la catégorie des domestiques serait dominante si on ajoutait les journalières au nombre de 21. Enfin on compte 17 épouses « artisanes » ou commerçantes : 7 tisserandes (dont 5 Sannatoises domiciliées aux Valettes, aux Fayes et au Bourg), 4 couturières et 2 tailleuses d'habit (la différence entre les deux professions est-elle que les unes travaillent pour les femmes et les autres pour les hommes ?), habitant toutes le Bourg pour les 3 Sannatoises, ce qui est aussi le cas de l'unique débitante de tabac. Derniers

membres de cette catégorie : les sabotières, dont deux résident au Bois de Fayolle et une à la Ville du Bois, et qui toutes se marient avec des sabotiers, résidant dans les mêmes lieux. Ce qui confirme le caractère « grégaire » des sabotiers qui doivent vivre entre eux, relativement en marge de la population sédentaire.

3-Les décès.

a- La mortalité générale

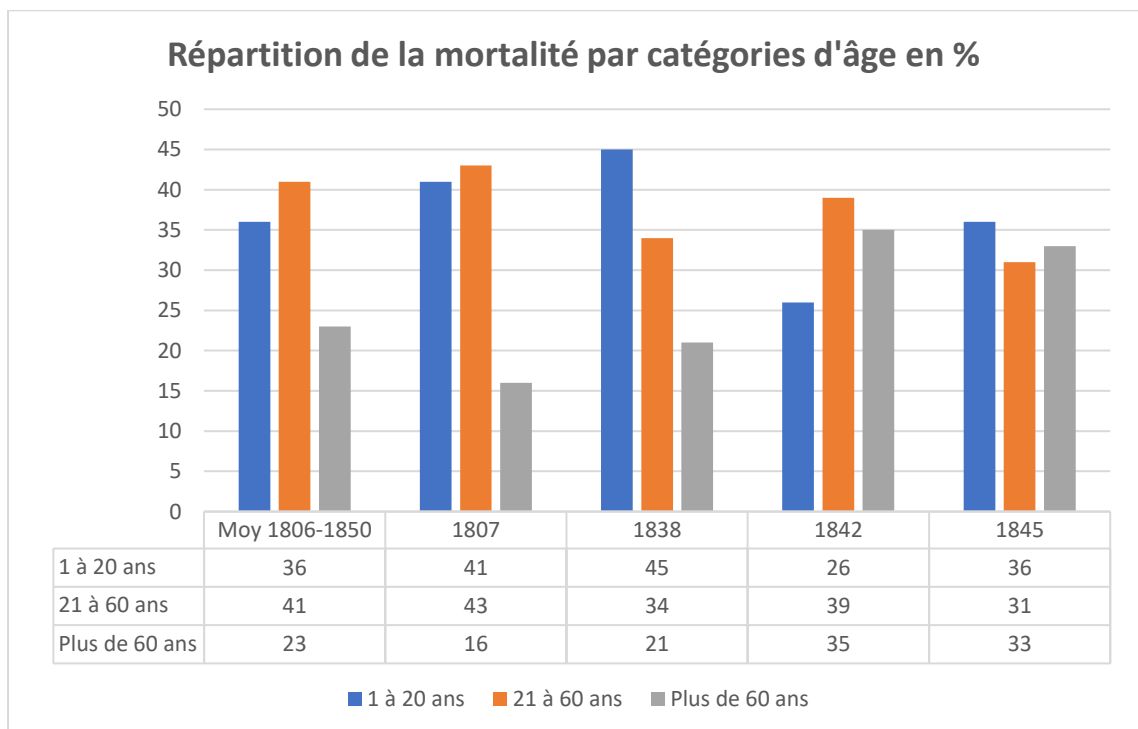


La courbe de l'évolution du taux de mortalité dans cette première moitié du 19^{ème} siècle montre une tendance à la baisse assez marquée. Le taux est presque divisé par 2 sur la période, passant de 30.2‰ (30.2 pour mille) à 17.5‰. Dans le détail on peut remarquer trois périodes de 5 ans un peu atypiques, qui s'écartent de la ligne de tendance matérialisée par des pointillés. La première est celle qui débute ce graphique, 1806-1810, la 2^{ème} celle de 1836-1840 qui amorce une remontée du taux de mortalité, et la 3^{ème}, celle de 1841-1846 qui la confirme. En fait, dans les 3 cas la mortalité de la période est artificiellement gonflée par une année ou deux années où la mortalité s'est envolée. Dans le 1^{er} cas en 1807 où l'on enregistre 44 décès alors que la moyenne des autres années est de 20, dans le 2^{ème} cas, en 1838, on atteint 47 décès contre 31 en moyenne dans cette période, et dans la 3^{ème},

deux années sont caractérisées par une importante surmortalité, 1842 et 1845 avec 43 et 46 décès alors que la mortalité normale est autour de 30.

Si l'on calcule l'âge moyen des décédés, on obtient 35.7 ans. (Entre 35 et 36 ans pour l'âge médian). Pour chacune des 4 années de surmortalité il est respectivement de 32.7 (médian 28) en 1807, 28.6 (médian 24) en 1838, 41.8 (médian 44) en 1842, et 37.8 (médian 37) en 1845. Autrement dit la surmortalité semble avoir touché principalement les jeunes en 1807 et 1838, alors que celle de 1842 et 1845 semble avoir affecté tout le monde, mais avec une incidence supérieure chez les personnes plus âgées.

Si l'on découpe la population en 3 tranches d'âge : 1 à 20 / 21 à 60 / 61 et plus, quelle est la répartition de la mortalité ? C'est-à-dire quelle part (en%) représente chaque tranche d'âge dans le total des morts de la période.



Le tableau confirme que les jeunes ont été les principales victimes de la surmortalité en 1807 et 1838, alors que les personnes âgées ont davantage succombé en 1842 et 1845.

Que s'est-il passé ces années-là ?

Logiquement on pense aux épidémies qui ont sévi à cette époque. La maladie la plus dangereuse a été la variole, également appelée petite vérole, dont la transmission n'était pas que sexuelle, contrairement à l'image communément véhiculée, mais qui s'effectuait par toutes les formes de

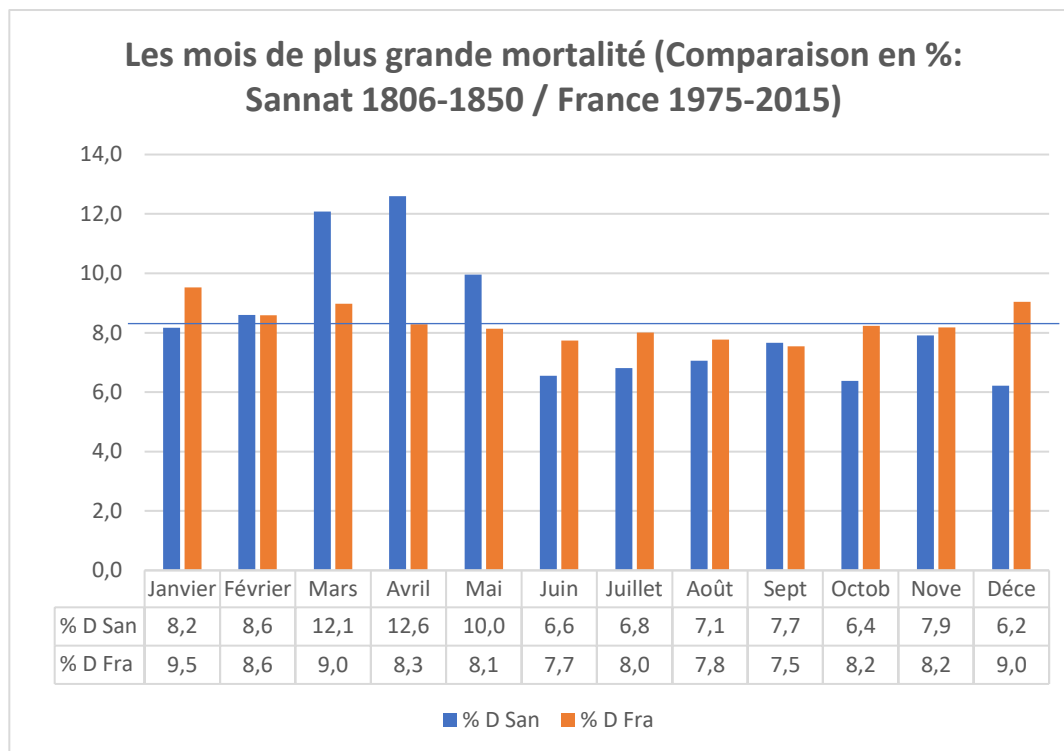
contact, y compris la simple inhalation. Elle était endémique, c'est-à-dire constante, « à bas bruit », jusqu'au 19^{ème} siècle, mais elle pouvait revêtir des pointes épidémiques certaines années, au moins jusqu'au milieu du siècle. La vaccination, mise au point par l'anglais Jenner à la fin du 18^{ème} siècle (qui fut l'inventeur du procédé que Pasteur améliorera un siècle plus tard), et introduite en France dès le début du 19^{ème} siècle, permettra lentement de réduire la propagation de la maladie jusqu'à ce que, rendue obligatoire en 1902, elle permette de l'éradiquer.

L'autre grande maladie qui sévissait encore au 19^{ème} siècle était le choléra qui survenait par vagues. Les plus meurtrières en France furent celles de 1832 (100.000 morts), de 1849 (100.000) et de 1854 (150.000). Mais aucune de ces années-là, la mortalité ne dépassa la moyenne annuelle de décès à Sannat. Alain Corbin confirme que le choléra épargna le Limousin ces années-là. On peut donc en conclure que la surmortalité des quatre années que connut Sannat furent plutôt causées par la variole...à moins qu'il ne s'agisse que d'une variation statistique due au hasard, ce qui est peu probable. Il serait intéressant d'en savoir un peu plus sur les épidémies en Creuse autrefois. Un indice semble toutefois faire pencher la balance en faveur de l'hypothèse de la variole, c'est que cette maladie affecte davantage les jeunes et les vieux, ce qui a été le cas dans nos 4 années étudiées.

On aurait pu mettre en cause des conditions climatiques exceptionnelles, grand froid hivernal ou chaleur estivale excessive, mais dans les faits, ces années-là, la mortalité saisonnière ne diffère guère de la moyenne.

Quelle était d'ailleurs à cette époque la répartition mensuelle des décès à Sannat, et ressemblait-elle à celle de la France d'aujourd'hui ?

Dans le tableau page suivante, les pourcentages expriment la part moyenne mensuelle des décès sur une période assez longue (40 ans ou un peu plus), en bleu pour Sannat autrefois, en rouge pour la France aujourd'hui. Faire une comparaison avec Sannat aujourd'hui aurait peu de sens, les nombres sont trop petits pour être significatifs. Que nous permet de constater ce graphique, sachant que le trait horizontal représente ce que serait le % normal si la mortalité était égale toute l'année ($100 : 12 = 8.3$) ?

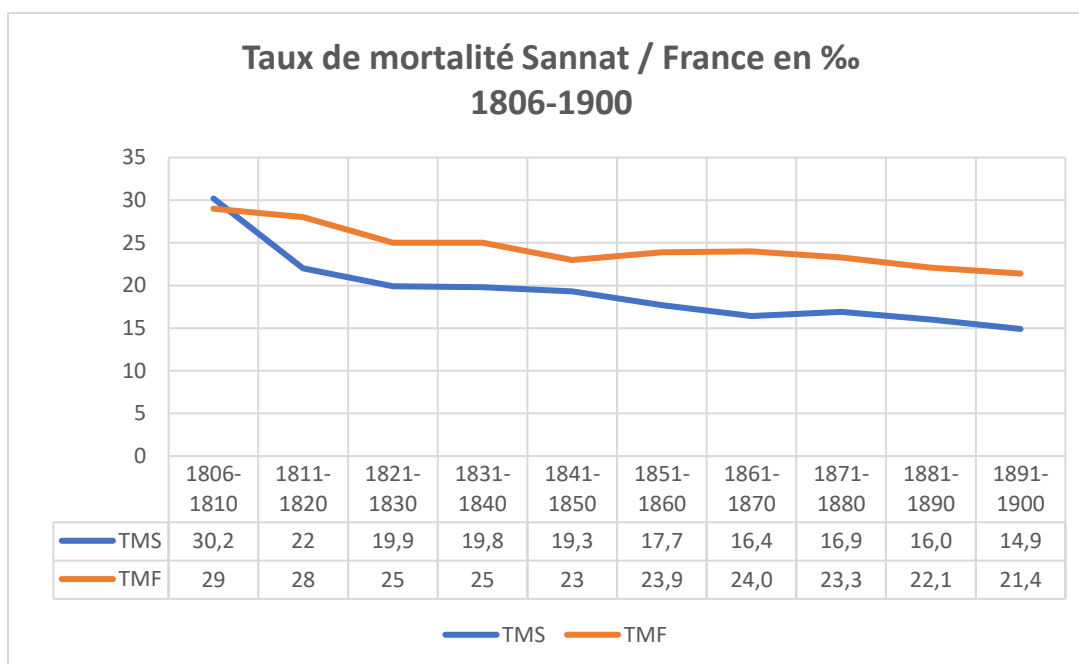


Il apparait que les différences saisonnières étaient plus marquées autrefois qu’aujourd’hui, sans doute parce que le confort et le mode de vie actuels ont rendu les contraintes naturelles moins prégnantes. Le maximum de décès autrefois à Sannat (en bleu) était centré sur la fin de l’hiver et le printemps (mars, avril, mai), alors qu’aujourd’hui en France (en rouge) c’est plutôt pendant le plein hiver que l’on meurt le plus (décembre, janvier, février, mars). Le sortir de l’hiver était un cap plus difficile à passer que l’hiver proprement dit...peut-être parce qu’on y avait épuisé beaucoup de forces !

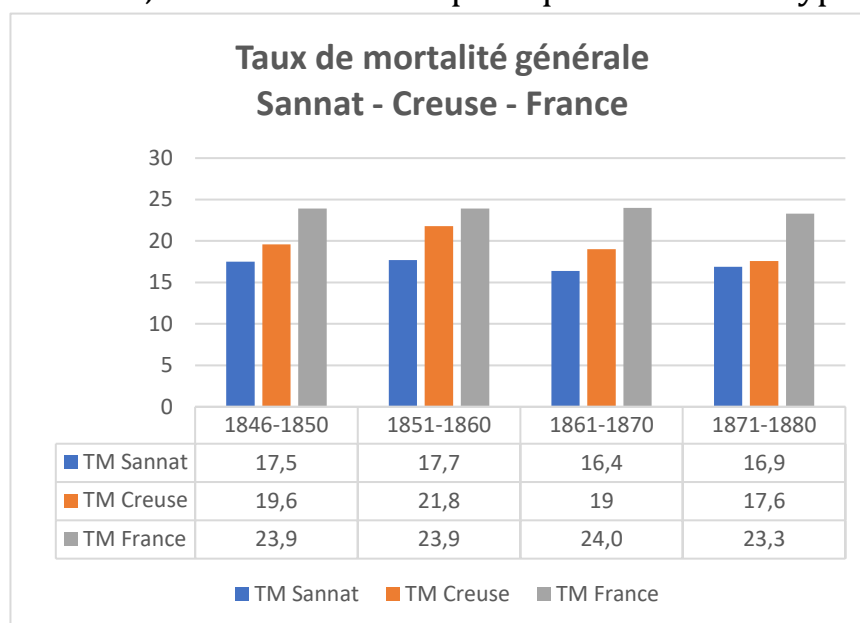
Si l’on inscrit cette étude de la mortalité dans un temps plus long, sur tout le 19^{ème} siècle, on obtient le graphique situé à la page suivante.

On constate une baisse continue de la mortalité pendant tout le siècle, pour la France (trait rouge) d’un tiers, pour Sannat (trait bleu) davantage, de moitié. On voit également que Sannat a amorcé cette baisse plus tôt et plus vigoureusement, et a ensuite maintenu cet écart. Ce constat amène deux questions, pourquoi cette baisse générale de la mortalité au 19^{ème} siècle en France, et pourquoi davantage à Sannat ?

La réponse à la première question est bien connue : les facteurs sont d’une part l’amélioration des conditions de vie, en matière d’alimentation (et la fin des disettes et famines), d’hygiène, d’éducation ou de travail, et d’autre part les progrès de la médecine, avec l’amélioration des soins, la prise en charge des malades, la vaccination, en particulier contre la variole.



La réponse à la deuxième question, pourquoi la baisse a-t-elle été plus forte à Sannat, l'est moins. On ne peut qu'émettre des hypothèses. Nous avons pu



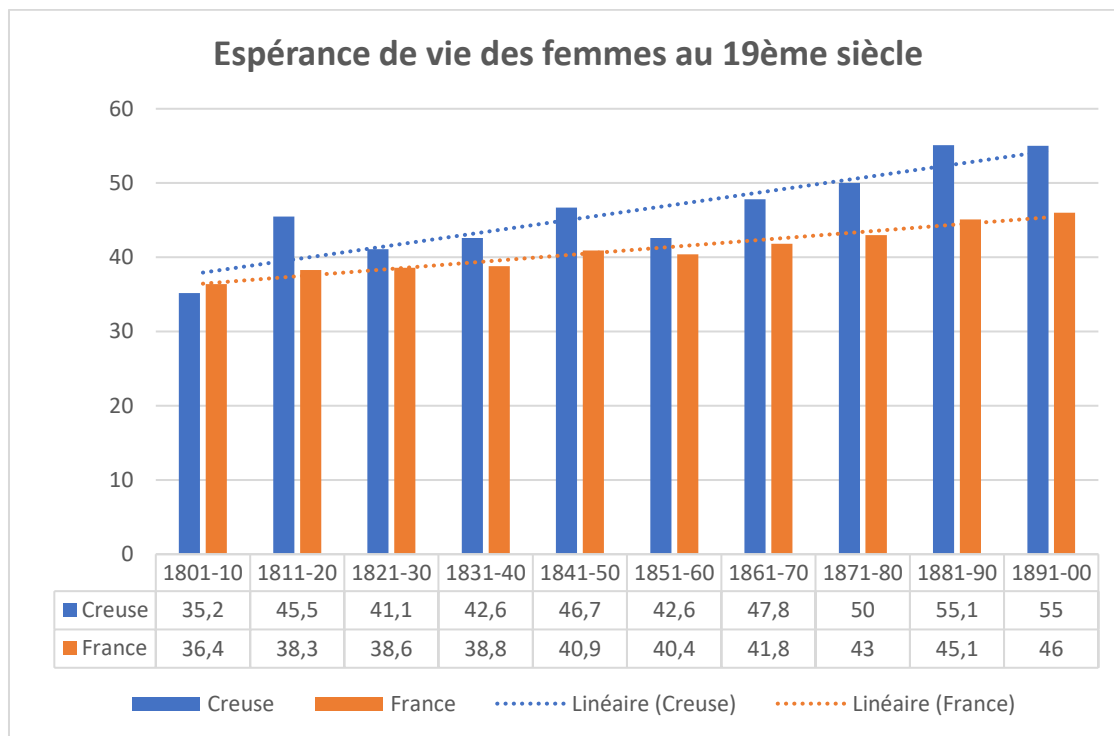
montrer dans notre précédente étude que le taux de mortalité creusois était sensiblement inférieur à celui de la France, et que le taux sannatois était même inférieur à celui de la Creuse. On peut le constater sur ce graphique, pour la période 1846-1880, réalisé

à partir des données complémentaires fournies par le livre d'Alain Corbin.

La statistique ne couvre pas tout le siècle. Mais une autre²⁶ met en évidence que cette singularité creusoise a existé pendant presque tout le 19^{ème} siècle.

²⁶ Persée. La mortalité des départements ruraux français au 19^{ème} siècle

Elle montre l'évolution de l'espérance de vie des femmes à la naissance de 1801 à 1900 par décennie²⁷.



L'espérance de vie est un concept différent de la durée moyenne de vie, qui est un calcul a posteriori, alors que l'espérance de vie est un calcul à priori. L'espérance de vie calcule, même pour les périodes passées, le nombre moyen d'années que peut espérer vivre une cohorte de personnes née à une certaine date, en appliquant à ce groupe les taux de mortalité par âge qui existaient l'année de leur naissance (ou qui existent à l'heure actuelle si on la calcule pour les enfants qui naissent aujourd'hui)²⁸.

On se rend compte que pendant tout le siècle, sauf au tout début (comme pour le taux de mortalité comparé entre Sannat et la France), la statistique est meilleure en Creuse qu'elle ne l'est globalement en France.

Le même tableau statistique donne les chiffres pour 80 départements, à l'exception des plus urbains, comme la Seine, le Rhône ou les Bouches du Rhône. En 1900, seuls 17 départements avaient atteint ou dépassé le seuil de

²⁷ L'auteur n'a publié que l'étude sur les femmes. La durée moyenne de vie que nous avons étudiée dans notre livre N°2 ne montrait pas de différence hommes-femmes dans les tendances, mais à toutes les époques les femmes vivaient plus vieilles que les hommes.

²⁸ Dire, par exemple, que l'espérance de vie à la naissance pour les femmes nées entre 1891 et 1900 était de 55 ans signifie que pour les petites filles nées entre ces deux dates, la moitié environ seraient décédées à cet âge-là...mais qu'une autre moitié vivrait au-delà. Ce sont les personnes mortes dans la 2^{ème} moitié du 20^{ème} siècle.

50 ans. Et la Creuse arrivait en tête avec 55 ans. Déjà la Creuse avait été le 2^{ème} département à atteindre les 50 ans, pour la décennie des fillettes nées entre 1871 et 1880 (après l'Yonne), et, autre exemple, pour la décennie 1841-1850, soit 30 ans plus tôt, elle n'était dépassée que par les Hautes-Pyrénées et la Sarthe. Et pourtant nous n'étions que dans la deuxième partie du tableau dans la première décennie du siècle, 51^{ème} !

Je n'ai pas trouvé la statistique équivalente pour les hommes. Par contre j'ai trouvé, pour des périodes à peine différentes, celle pour l'ensemble hommes + femmes²⁹. Les chiffres confirment la très belle progression de la Creuse au cours du 19^{ème} siècle, d'une manière à la fois plus spectaculaire, mais avec un résultat légèrement inférieur. Légèrement inférieur parce que la Creuse, pour ce qui concerne l'espérance de vie générale, les deux sexes confondus, se classe 3^{ème} pour les enfants nés entre 1901 et 1905, derrière le Loir-et-Cher et le Gers, mais il faut dire qu'elle était partie encore de plus loin, 54^{ème} pour les naissances de 1851-1855, et même quasiment dernière de France pour les enfants nés entre 1806 et 1810, 81^{ème} sur 86 départements. Là, tous les départements sont classés, sauf ceux qui n'étaient pas français à cette époque³⁰. Globalement on est passé des derniers aux premiers, et la progression chez les hommes, partis de très bas, a été encore plus fulgurante. La Creuse est passée en un siècle de la queue du peloton à la tête. Un des départements les plus pauvres de France, se dépeuplant, est parvenu à se hisser au plus haut rang dans cet indice qui est le plus important du développement humain, celui du recul de la mort, celui de la durée de vie.

Quelles sont les originalités de la Creuse qui peuvent expliquer une évolution aussi atypique ? Je n'en vois que deux. D'une part la migration des maçons dont on a vu, avec l'étude des naissances, qu'elle a pris de l'ampleur dès le début du 19^{ème} siècle, et qui s'est poursuivie tout le siècle, et d'autre part, empruntant l'idée au démographe Emmanuel Todd dont nous avons démontré la pertinence de l'analyse en nous appuyant sur des exemples concrets, le système familial³¹. Sans doute un mélange des deux a été à l'origine de cet embellissement qui nous a permis, plus qu'ailleurs, de faire reculer la mort. La migration, parce qu'elle était essentiellement saisonnière, a permis d'importer en Creuse des connaissances et des pratiques que nous n'aurions probablement découvertes que plus tardivement et plus lentement.

²⁹ La population de la France INED

³⁰ Ce tableau de l'espérance de vie générale permet de confirmer indirectement la 1^{ère} place de la Creuse chez les femmes parce que dans les 6 départements les plus urbains qui manquaient l'espérance de vie était à la traîne, en moyenne on y vivait une dizaine d'années de moins !

³¹ Voir article sur les systèmes familiaux sur notre site internet

Elle a également permis une amélioration des revenus et donc du niveau de vie. Notre structure familiale, dite « communautaire et égalitaire », basée sur l'entraide, et sur l'amour réciproque que se portaient les différentes générations et les différents membres comme l'ont bien montré les lettres de guerre que nous avons publiées, permettait que soit portée une attention plus grande aux autres, et que soient utilisées les méthodes et dispensés les soins que la migration avait fait découvrir. Les voyages forment la jeunesse dit-on, ils ont aussi formé les Creusois, que leurs traditions familiales rendaient plus réceptifs.

Alain Corbin, confirme l'hypothèse du rôle de la migration saisonnière pour expliquer le faible taux de mortalité sannatois et globalement creusois, ainsi que le meilleur état sanitaire de la population. Il fait le constat suivant sur la période 1843-1882 « *Dans les cantons de la Creuse, les taux de mortalité sont très faibles (moins de 20‰) ...à l'exception de l'arrondissement de Boussac où ils oscillent entre 20 et 25‰³²* » Ce qui est le taux également pour la Montagne limousine (Le plateau de Millevaches). Mais sur les bas-plateaux de Haute-Vienne et de Corrèze qui ne connaissent pas la migration, les taux de mortalité dépassent 30‰.

Dans le même ouvrage, une étude de l'état sanitaire des conscrits de la classe 1847 (c'est-à-dire nés en 1827) montre que le pourcentage de conscrits refusés pour cause physique (défaut de taille, malformations, maladies chroniques, « idiotisme », etc...) est de 37% pour la Creuse et l'arrondissement de Bellac, dans l'ensemble très migrants, et de 52% pour le reste de la Haute-Vienne et la Corrèze, qui étaient, eux, peu migrants. Et si l'on prend la taille moyenne des conscrits sur la période 1845-1880, la Creuse est légèrement au-dessus de la moyenne nationale (1m643 contre 1m641), alors que la Corrèze et la Haute-Vienne sont dans le peloton de queue avec 1.612m et 1.617m).

Ajoutons, que contrairement à une croyance parfois colportée, les Creusois étaient beaucoup moins victimes de ce fléau français qu'était l'alcoolisme. Dans le livre d'Alain Corbin on trouve la statistique suivante.

Consommation de boissons alcoolisées par habitant en 1859 (en litres)

| | Vin | Cidre | Bière | Alcools |
|--------|-----|-------|-------|---------|
| Creuse | 28 | 1 | 4 | 0.7 |
| France | 101 | 29 | 19 | 0.8 |

³² Formé des cantons de Boussac et de Chambon, où les migrations sont moins importantes cf. carte page 40)

Certes nos aïeux n'étaient pas abstinents, surtout en « gnôle » (eau-de-vie), ce qui leur valait de presque égaler la moyenne nationale pour les alcools forts, mais leur consommation de vin, et encore plus celle des boissons alternatives que sont le cidre et la bière, étaient très inférieures à ce qu'elle était généralement ailleurs, y compris en Limousin. Ce n'était sans doute pas la seule cause de la faiblesse relative des taux de mortalité, mais cela devait y contribuer.

L'étude de la mortalité infantile qui suit va conforter cette positive originalité creusoise, et en conséquence sannatoise.

Le système familial limousin explique sans doute, ce qui peut paraître incongru au premier abord, le fait que sur beaucoup d'actes de décès, il est mentionné que le défunt est mort chez...Suit un nom qui semble indiquer un autre domicile que le sien. Mais en fait l'occupant officiel du lieu est la plupart du temps un parent : père, mère, fils, fille, oncle ou tante, neveu ou nièce, ou bien le défunt est domestique ou servante. En fait le mort est tout simplement mort là où il vivait. Dans une maison creusoise, on était nombreux à vivre sous le même toit, les ascendants (grands-parents), les descendants (enfants, même adultes), les collatéraux, (oncles, tantes, neveux, nièces), les domestiques. En Limousin autrefois prévalait la famille dite « élargie », par opposition au système qui prévalait ailleurs en France, celui de la famille nucléaire, réduite aux parents et aux enfants non adultes. S'ajoutent peut-être les morts subites. On ne meurt pas toujours où l'on veut. Comme Pierre Bonnaud d'Anchaud découvert mort (à 47 ans) par deux habitants du Poux « sur le chemin d'Evaux au Poux » déclarèrent-ils. Sans doute sur le chemin qu'emprunte aujourd'hui « la route du bois » et qui rejoint, au niveau de la route de la Prugne, le fameux chemin d'Aubusson à Evaux, connu sous le nom de « Chemin ferré » ou « Chemin des diligences ³³ ». Comme également Michel Velut, un mendiant originaire de Bord-St-Georges, mort à 34 ans, le 13 mai 1847, sur le chemin de Sannat à Mainsat. A l'époque le tracé différait en partie de l'actuelle route de Mainsat. Peu après l'embranchement de l'allée cavalière du château du Tirondet, il allait tout droit et empruntait l'actuel chemin de Luard qui traverse le bois et qui passe près de l'étang des Ramades.

³³ Chemin qui suit le tracé d'une ancienne voie romaine reliant les deux plus importantes cités gallo-romaines de Creuse, Ahun et Evaux, et qui par la Prugne, les Rieux et le Moulin du Chat-Cros était la route normale pour aller de Sannat à Evaux au 19^{ème} siècle.



Ou encore, davantage connu des randonneurs, Joseph Auroux, décédé sur la section du chemin de Saint-Pardoux à la Ville du Bois, connue aujourd'hui sous le nom de Chemin du sabotier, parce que l'on trouve, là où il est décédé, une stèle rustique élevée à sa mémoire. Sur la pierre a été gravée la phrase, toujours lisible, « LE 11 DU MOIS DE FEVRIER 1846 LE NOMES JB AUROUX SABOTIER TOMBA ICI SUR CE CHEMINS ET IL CE TROUVAT MORT SOUT LE BOIS QUI PORTE SON NOM ». Il habitait au Bourg, il se prénomait en fait Joseph, il était né près d'Huriel dans l'Allier, et avait 25 ans³⁴.

Tous les morts sannatois ne sont pas décédés à Sannat. Certains ont trépassé hors de la commune, et leur décès a été retranscrit sur le registre des décès de notre commune.

La mort avait pu survenir tout près d'ici, comme ce fut le cas pour Jacques Dubois, un journalier du Montfrialoux, « *âgé d'environ 60 ans* » nous dit l'acte, qui décrit les circonstances accidentelles du décès « *a été tué par un éboulement de terre arrivé dans l'exécution des travaux de la route départementale, d'Evaux à Bourganeuf* ». Il s'agit de la route d'Aubusson, qui, partant de Chambon, longe la Tardes, pour rejoindre Lussat. Sans doute l'éboulement s'est-il produit dans la montée, sur le versant parfois abrupt de la vallée.

Huit militaires, âgé de 22 à 30 ans sont morts aux armées. Durant notre période 1806-1850, les modalités du service militaire ont été définies par trois lois. La loi Jourdan de 1798 qui a imposé la conscription obligatoire pour une durée de 5 ans, de 20 à 25 ans, puis une loi prise par Napoléon en 1804 a augmenté la durée d'un an, et a institué le tirage au sort avec possibilité de rachat. Seuls une partie des conscrits, ceux qui avaient tiré un mauvais numéro, étaient appelés. Les plus riches pouvaient se payer un remplaçant qui avait tiré un bon numéro, et qui effectuait le service à leur place. Après la chute de l'Empire, la loi Gouvion-Saint-Cyr de 1818 a repris les dispositions précédentes, service de 6 ans, tirage au sort, et possibilité de rachat. Le contingent était complété par l'appel aux volontaires, recrutés parmi les

³⁴ Merci à François Gaulier pour ce décryptage effectué à une époque où l'écriture était moins lisible qu'aujourd'hui.

hommes qui avaient tiré un bon numéro, ou parmi ceux qui avaient déjà servi, et qui souhaitaient prolonger en s'engageant dans l'armée. A part un soldat, âgé de 30 ans, les 7 autres, étaient dans les âges du service militaire, donc des appelés. Sur les huit soldats décédés, un était canonnier et caserné à Metz, un autre fusilier à Pontivy (Morbihan), un troisième chasseur à Cette (Sète dans l'Hérault), le quatrième mineur à Montpellier, un cinquième cavalier à Grenoble, un sixième carabinier à Paris. Celui-ci est mort comme les précédents à l'hôpital (ou à « l'hospice civil »), mais contrairement aux autres, la cause de la mort est indiquée, le choléra. Il est mort en 1849, année qui fut effectivement une année d'épidémie. Enfin les deux derniers sont morts en Algérie, dont la conquête s'est déroulée de 1830 à 1847. Pourtant c'est en 1849 que décéderont deux Sannatois, tous les deux dans un hôpital militaire, l'un à Biskra, du choléra, l'autre à Oran, sans autre précision.

Parmi les sannatois morts hors de leur commune et de leur département se trouvent 5 maçons ou tailleurs de pierre. Trois sont décédés dans la Nièvre, à Nevers ; Michel Doucet, du Bourg, en 1826³⁵, François Alhéririère, d'Anchaud en 1827, et Charles Daguet de Luard en 1850. Deux autres sont morts en 1845, l'un à Nancy, dans le département qui s'appelait alors la Meurthe, Jean Luquet, du Bourg, et l'autre à Cérilly dans l'Allier, Henri Glomaud, des Fayes³⁶.

Les professions mentionnées sur les actes de décès ne nous apprennent que peu de choses nouvelles par rapport aux actes de naissance. Ils nous confirment certaines informations déjà données, comme l'existence de la faïencerie de la Ville du Bois, avec le décès en 1826 de l'épouse du directeur, Jacques Souroux, celui de l'épouse d'un tourneur la même année, Henri Reveillon, et celui de la fille d'un enfourneur, Jean-Pierre Rubaud en 1829. Confirmation également de l'existence de deux tuileries, celle de la Ville du Bois, avec le décès du tuilier Antoine Saintrat en 1835, et celle du Tyrondeix, avec la mort en 1829 de Vive Duteil, compagnon tuilier, âgé de 12 ans³⁷ !

³⁵ L'acte de décès de sa fille Anne, morte à Sannat l'année précédente, à l'âge de 9 ans nous apprend que son père, Michel Doucet, était entrepreneur à Nevers.

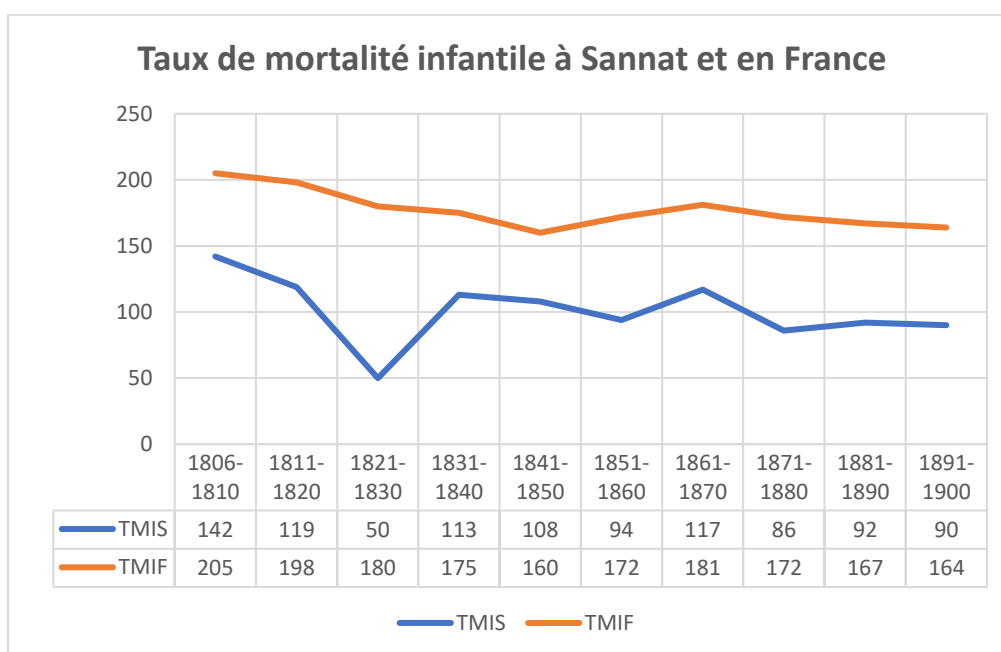
³⁶ Confirmation des lieux de migration pour l'Allier et la Bourgogne, mais la Lorraine, qui sera dominante dans le dernier quart du siècle pour nous, commence à apparaître avec Nancy.

³⁷ La première loi limitant le travail des enfants en France fut adoptée en 1841. Elle fixait comme âge minimum d'embauche 8 ans. Faute de contrôle, elle fut diversement appliquée. Cet âge minimum fut porté à 12 ans en 1874. Mais le travail des jeunes enfants ne cessa véritablement qu'avec l'obligation scolaire à partir de 1882 (école obligatoire jusqu'à 13 ans).

Enfin notons que l'on voit apparaître la fonction de Garde-champêtre, cet homme chargé par le maire de la police rurale, en la personne de Jean Jouanique, demeurant aux Fayes, déclarant d'un décès en 1840.

b- La mortalité infantile

Nous avons constaté dans notre précédente étude que la mortalité infantile, comme la mortalité générale, mais encore davantage, mettait en évidence une singularité creusoise et sannatoise, celle de connaître une mortalité infantile inférieure à la moyenne nationale. Certes cette mortalité paraît énorme comparée à celle d'aujourd'hui³⁸, et établir les listes de décès de ces années-là, peut s'avérer psychologiquement difficile, quand on constate tant de décès d'enfants. Mais c'est une triste réalité, la mort faisait beaucoup plus partie de la vie autrefois, celle des enfants en particulier...mais à Sannat et en Creuse, moins qu'ailleurs en France.



Le taux de mortalité infantile indique la part des enfants nés vivants et décédés au cours de leur première année, par rapport au nombre d'enfants nés pendant la période considérée. Par exemple à Sannat, 385 enfants sont nés entre 1811 et 1820, sur ces 385 enfants, 46 sont décédés avant l'âge d'1 an, ce qui fait 119‰. (119 pour mille).

³⁸ Le taux de mortalité infantile aujourd'hui en France est de 4‰

On constate que le taux de mortalité infantile français est nettement supérieur au taux sannatois pendant tout le siècle. Les deux reculent, avec des variations au cours du siècle, mais l'écart reste à peu près constant, le taux français est supérieur au taux sannatois en moyenne des trois-quarts, c'est énorme. Cette mortalité infantile, plus faible qu'ailleurs, contribue à faire que l'espérance de vie à la naissance soit supérieure en Creuse et à Sannat³⁹. La mortalité infantile est particulièrement « basse » durant la décennie 1821-1830 (50‰), on pourrait se dire, peut-être beaucoup d'enfants sont-ils morts légèrement plus tard, dans leur deuxième année, même pas ! le taux est également très bas.

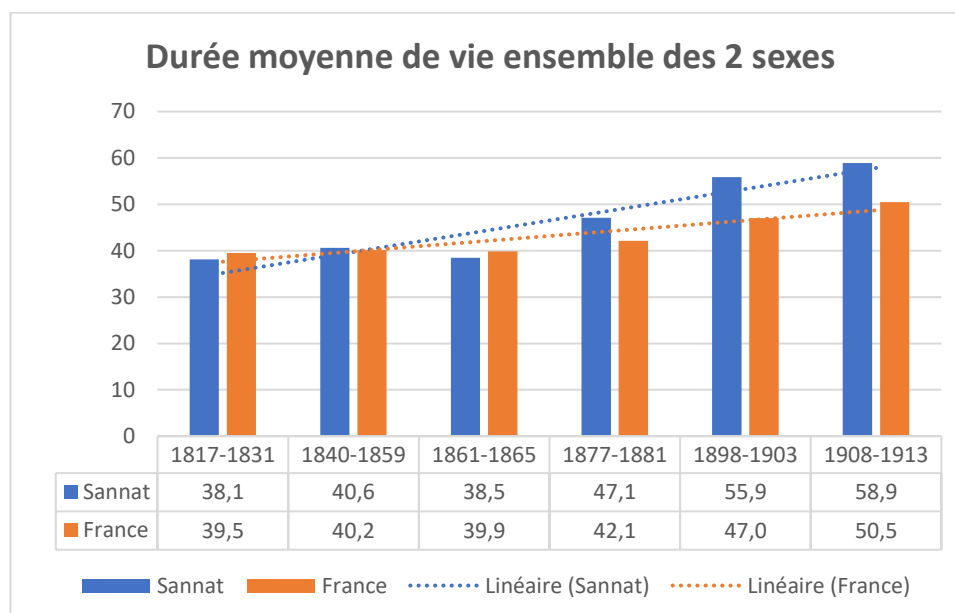
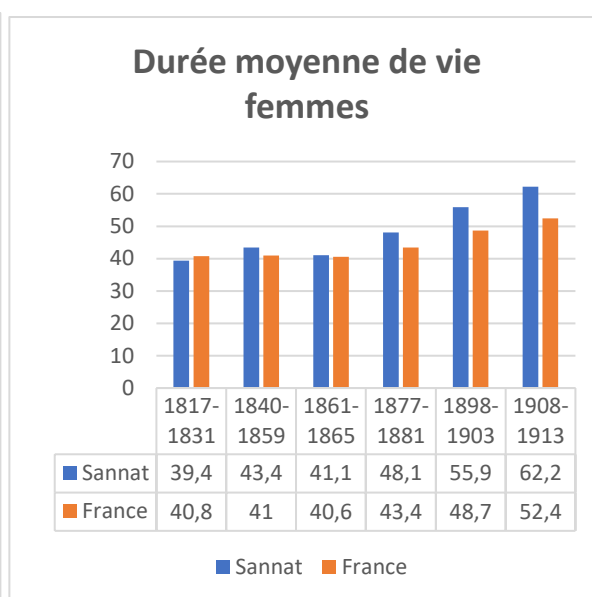
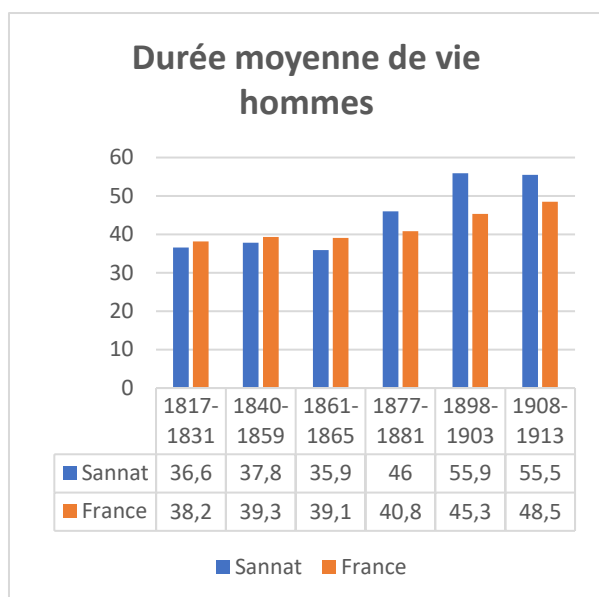
Notons que, comme dans la période postérieure, 1851-1900, la mortalité infantile des enfants naturels n'était pas supérieure à Sannat à celle des enfants issus d'un couple légitime. Elle était même, comme dans l'autre période, légèrement inférieure, 106‰ pour l'ensemble des enfants, 101‰ pour les enfants naturels (7 décédés sur 69 enfants naturels). Alors que, rappelons-le, la mortalité infantile des enfants naturels était, pour l'ensemble de la France, deux fois plus élevée que celle des enfants « légitimes ». C'était la rançon du fait qu'ils n'avaient pas été désirés... Cette surmortalité n'existait pas chez nous... peut-être à cause d'un « sens de la famille » différent, comme nous l'avons expliqué précédemment... et comme ce « sens de la famille » faisait qu'il y avait beaucoup moins d'abandons d'enfants !

Ajoutons qu'il n'y avait pas de différence notable entre la mortalité des enfants de moins de 10 ans, qu'ils soient filles ou garçons. Elle est légèrement plus forte chez les filles, 20% des filles nées dans la période sont décédées contre 19% des garçons⁴⁰. Surmortalité féminine qui est inférieure à la moyenne nationale.

c- Durée moyenne de vie.

³⁹ Le taux de mortalité infantile creusois, sur la période où il est donné par Alain Corbin (1856-1880) est légèrement supérieur au taux sannatois (de l'ordre de 10‰)

⁴⁰ Persée. La surmortalité féminine en Europe avant 1940.



La durée moyenne de vie, pour les hommes comme pour les femmes, s'allonge nettement au cours du siècle, et encore une fois Sannat fait mieux que la France. Sannat gagne 20 ans quand la France n'en gagne qu'à peine plus de 10. Nous ne reviendrons pas sur les causes de cet allongement de la durée de vie et sur celles de la singularité creusoise et sannatoise, nous en avons déjà parlé. Mais ce qui peut surprendre c'est de constater que le décollage semble s'être produit plus tard pour la durée moyenne de vie, seulement dans le dernier tiers du siècle, alors qu'il se manifestait dès les années 1820 pour l'espérance de vie des femmes.

A cela deux explications.

L'espérance de vie, nous l'avons dit était un calcul prévisionnel qui concernait, par exemple pour les années 1860, les enfants nés ces années-là, à un moment où le taux de mortalité, poursuivait une baisse amorcée depuis 50 ans. Les taux de mortalité par âge continuant à baisser, on pouvait faire des prévisions de plus en plus optimistes. A l'inverse la durée moyenne de vie résulte d'un calcul fait à postériori, quand tous les gens objets de l'étude sont morts. Par exemple pour la période 1861-1865, on prend tous les décès de ces 5 années et on calcule l'âge moyen de leur décès. Les plus anciens sont nés dans les années 1770. La moitié était née avant 1820, c'est-à-dire alors que le différentiel de mortalité entre Sannat et la France était soit faible, soit pire, inverse, c'est-à-dire en notre défaveur. Cela a pour conséquence que relativement peu de personnes avaient atteint un âge avancé et qu'il y avait donc peu de vieux pour remonter la moyenne. Un autre facteur a peut-être joué pour expliquer ce décalage entre les deux graphiques, le fait que la Combraille soit entrée plus tard que le reste de la Creuse dans le grand exode saisonnier des maçons. Mais pour vérifier cela il nous faudra remonter encore plus le temps que nous ne l'avons fait jusqu'à présent.

Le fait que la durée moyenne de vie des femmes soit supérieure à celle des hommes a pour conséquence que dans la liste des décédés on trouve presque 2 fois et demi plus de veuves que de veufs. On avait eu l'occasion de voir que beaucoup de veufs ou de veuves se remariaient, aussi quelques-uns ou quelques-unes, se retrouvèrent-ils veufs ou veuves 2 fois (4 hommes sur la période et 2 femmes), et même une le fut 3 fois, Geneviève Gauderat d'Anchaud, alors qu'elle-même est décédée à l'âge de 42 ans !

d- Solde naturel et solde migratoire

La population d'une communauté, commune, département ou pays, croît en fonction des naissances et des décès, mais également en fonction des départs de ses habitants, ou de l'arrivée de nouveaux. La différence entre les naissances et les décès donne le solde naturel, celle entre les arrivées et les départs donne le solde migratoire. Contrairement aux naissances et aux décès, les départs et les arrivées ne sont pas enregistrées par l'administration, nous ne pouvons donc pas les connaître, par contre nous pouvons calculer le solde migratoire, c'est-à-dire la différence entre les arrivées (immigration) et les départs (émigration). A Sannat au 19^{ème} siècle, les départs définitifs étaient de deux natures. Il y avait ceux liés à la vie quotidienne, comme partout ailleurs. On quittait la commune surtout après un mariage, mais aussi parce qu'on était métayer, fermier ou domestique et qu'on allait se faire embaucher dans une commune voisine. Et puis il y avait

quelques autres cas particuliers, l'instituteur, le curé, etc...Mais en gros, ces départs et ces arrivées s'équilibraient dans la population d'une commune au 19^{ème} siècle, la population était moins mobile qu'aujourd'hui. Mais il y avait aussi cette particularité creusoise de la migration des maçons, qui était soit temporaire (ou saisonnière), soit définitive. Cette émigration définitive, à caractère professionnel, n'était pas compensée par une immigration professionnelle qui n'avait aucune raison d'être...sauf de manière anecdotique et temporaire comme les faïenciers de la Ville du Bois entre 1820 et 1830.

Nous pouvons donc avoir une idée relativement précise de l'émigration définitive « apparente » d'une partie des maçons en considérant qu'elle correspond grosso-modo au solde migratoire. Celui-ci s'obtient avec la formule suivante : Solde migratoire d'une période = Croissance de la population - solde naturel.

Faisons remarquer au préalable que certaines données anciennes concernant les recensements peuvent présenter des erreurs. A partir de 1836 les dénombremens de population, comme on disait autrefois, peuvent être considérés comme fiables. Auparavant c'est plus douteux. Cela n'a aucune incidence sur notre comptabilité des naissances, des mariages et des décès qui elle, est en principe exacte, puisque les informations sont puisées dans les registres d'état-civil qui ont été correctement tenus. Mais par contre l'accroissement (ou la diminution) de la population et le calcul des taux, de natalité, de mortalité, du solde naturel et du solde migratoire dépendent des chiffres de population donnés par les recensements. Et cela se complique pour la période 1806-1850 avec l'intégration de Saint-Pardoux en 1836, comme le montre le tableau ci-dessous et l'analyse qui le suit

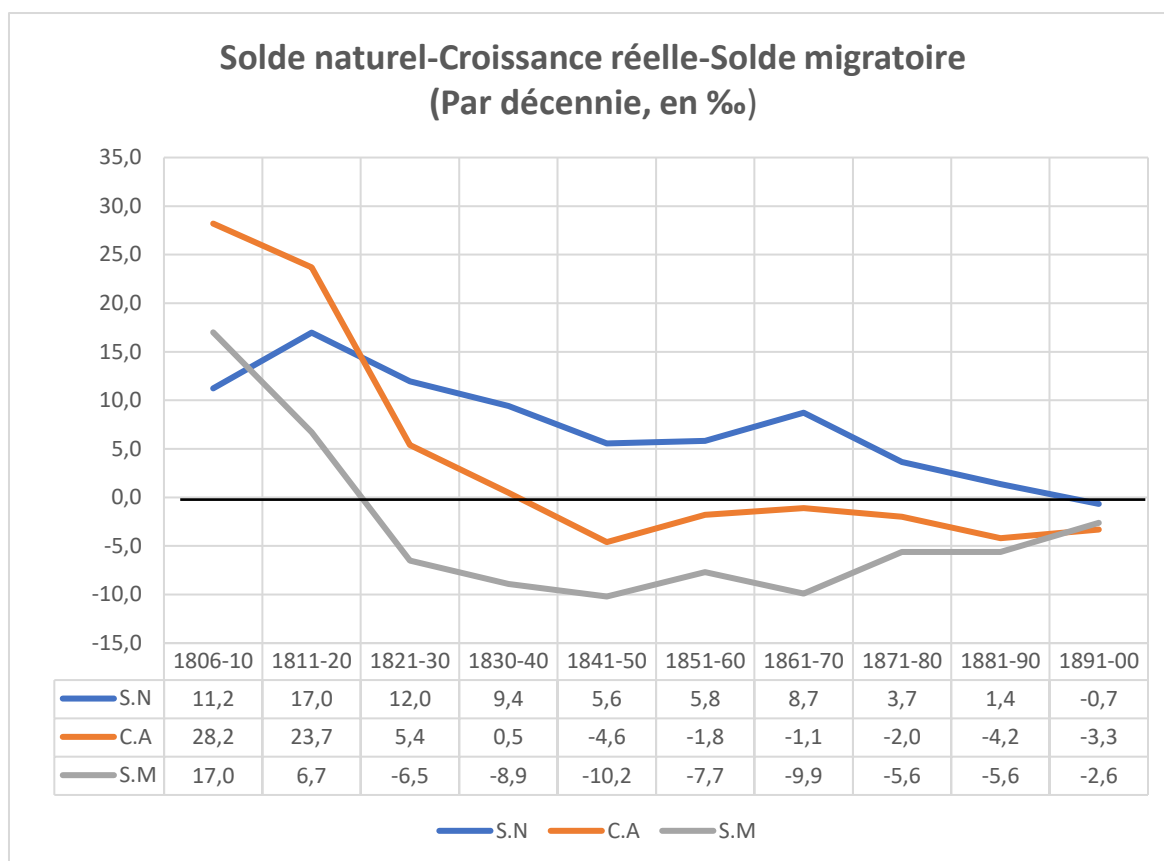
| Années | Sannat administratif | Fayolle | St-Pardoux | Sannat complet | % variation Annuelle Sannat adm | % variation Annuelle St-Pardoux |
|---------------|-----------------------------|----------------|-------------------|-----------------------|--|--|
| 1793 | 666 | 299 | 220 | 1185 | | |
| 1800 | 818 | | 232 | 1050 | -2,2 | 0,8 |
| 1806 | 774 | | 243 | 1017 | -0,9 | 0,8 |
| 1821 | 1116 | | 279 | 1395 | 2,9 | 1,0 |
| 1831 | 1158 | | 287 | 1445 | 0,4 | 0,4 |
| 1836 | 1772 | | | 1772 | 4,5 | |
| 1841 | 1729 | | | 1729 | -0,5 | |
| 1846 | 1631 | | | 1631 | -1,1 | |
| 1851 | 1665 | | | 1665 | 0,4 | |

Sannat administratif signifie dans ses limites officielles de l'époque, c'est-à-dire sans la commune de Fayolle en 1793, avec celle-ci (incluant les 4 villages devenus mainsatois en 1836) mais sans la commune de Saint-Pardoux jusqu'en 1831. **Sannat complet** signifie, dans les limites du Sannat actuel. Les variations sont les variations annuelles moyennes entre deux recensements, exprimées en pourcentage.

Concernant les chiffres de recensement, une valeur paraît aberrante. C'est celle de la population en 1836, alors que les deux communes de Sannat et de St-Pardoux n'en font désormais plus qu'une. La somme de Sannat plus St-Pardoux s'élève à 1445 en 1831 et passe à 1772 en 1836. La population aurait augmenté pour l'ensemble des deux communes de 327 habitants, soit 23%, presque un quart en 5 ans ! C'est bien sûr impossible, alors que le rythme de croissance naturelle de la population, calculé d'après la natalité et la mortalité, était faible. Il faut pour cette tranche 1831-1836 essayer d'approcher la vérité par quelques calculs complémentaires, mais on reste cependant obligatoirement dans une certaine approximation.

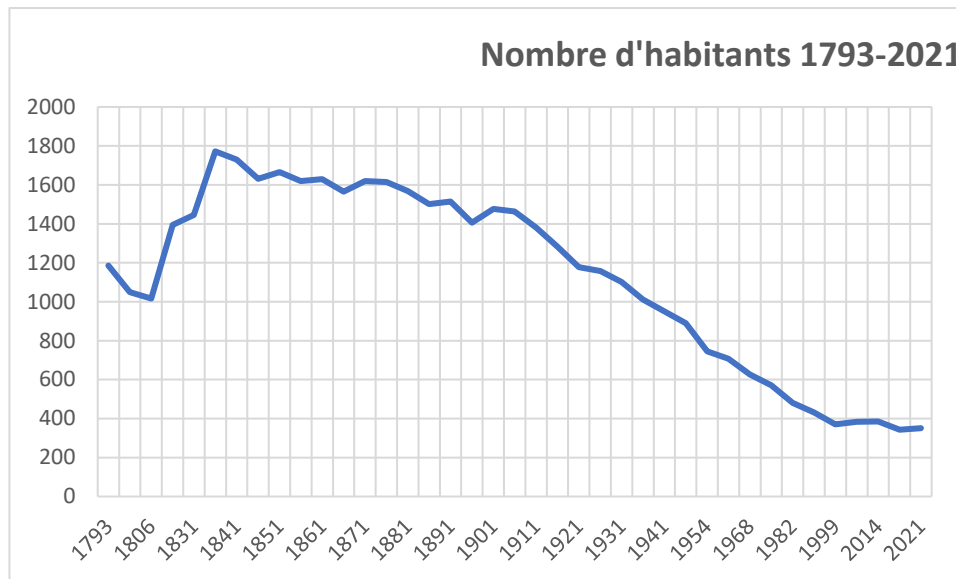
Si l'on s'en tient à la première année de notre tableau, alors que les 3 communes d'origines étaient encore distinctes, on s'aperçoit que Sannat proprement dit représentait un peu plus de la moitié de la population (56%) de ce qui deviendra le Sannat d'aujourd'hui, Fayolle exactement le quart (25%) et St-Pardoux, un peu moins du cinquième (19%). Ce pourcentage montera jusqu'à 24 % en 1806 pour revenir à 20% en 1831, peu avant la fusion de 1836. Ces parts respectives de population correspondent à peu près aux parts dans la superficie de la commune actuelle, comme le montre la carte de la page 38.

La réserve quant à la fiabilité des chiffres des anciens recensements étant faite, voici ce que l'on peut dire sur l'évolution de la population de notre commune, dans ses limites administratives du moment, sur la période de notre étude, 1806-1850, puis en l'étendant à tout le 19^{ème} siècle.



Commençons par le solde naturel (S.N en bleu), c'est-à-dire la croissance naturelle de la population, par simple différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité (on reste en ‰, pour mille). On avait vu que le taux de mortalité était plus bas que le taux moyen français, et qu'il n'avait cessé de baisser pendant tout le siècle, le taux de natalité avait également baissé, mais était toujours resté au-dessus, sauf à l'extrémité de la période, en conséquence, le solde naturel, quoiqu'en baisse, est presque toujours resté positif.

La croissance annuelle (C.A en rouge) de la population de Sannat, toujours en ‰, a connu deux phases. Elle a été positive jusqu'en 1840 (Sannat a connu son maximum d'habitants au recensement de 1836 avec 1772 habitants), puis négative ensuite. La population n'a cessé de diminuer depuis cette date, à un rythme lent jusqu'en 1914, puis rapide au 20^{ème} siècle, pendant et après la 1^{ère} guerre mondiale., comme le montre le graphique page suivante. La population est celle vivant dans les limites actuelles de la commune. Nous n'avons pas tenu compte de la perte de 4 villages issus de l'ancienne commune de Fayolle transférés en 1836 à Mainsat. Leur population ne nous est pas connue, mais elle devait être extrêmement faible, puisqu'au recensement mainsatois de 1866, Basgros, le Chez Bartaud, La Veisse et le Fresse ne totalisaient que 12 habitants !



De ce solde naturel et de la croissance de la population, nous pouvons déduire le solde migratoire (S.M en vert).

A l'exception des 2 premières décennies, le solde migratoire a toujours été négatif, c'est-à-dire qu'il y a plus de personnes qui ont quitté Sannat qu'il n'y en a qui sont venus s'y installer. C'est le phénomène normal et bien connu de l'émigration définitive des maçons qui a existé parallèlement à l'émigration saisonnière. Jusqu'à la généralisation du chemin de fer dans le dernier tiers du 19^{ème} siècle, la migration saisonnière était presque exclusivement masculine, et elle ne pouvait guère être familiale. Par contre la migration définitive pouvait déjà, avant le chemin de fer, être mixte ou familiale, et donc concerner à la fois des adultes et des jeunes, des hommes et des femmes. Le choix du maçon dépendait de la volonté de rester ou non au pays, en fonction de l'attachement qu'il lui portait, de son rang de naissance, et pour beaucoup, d'être propriétaire ou non. Toujours est-il qu'on peut constater que dès les années 1820, au rythme d'une moyenne annuelle de 7 à 8‰, des Sannatois quittaient définitivement leur commune⁴¹.

Sur une population de l'ordre de 1500 habitants, cela représente plus de 10 personnes par an, 100 sur une décennie, 800 sur la période 1820-1900 ; c'est beaucoup. En fait cette courbe, dont on peut considérer qu'elle est juste à

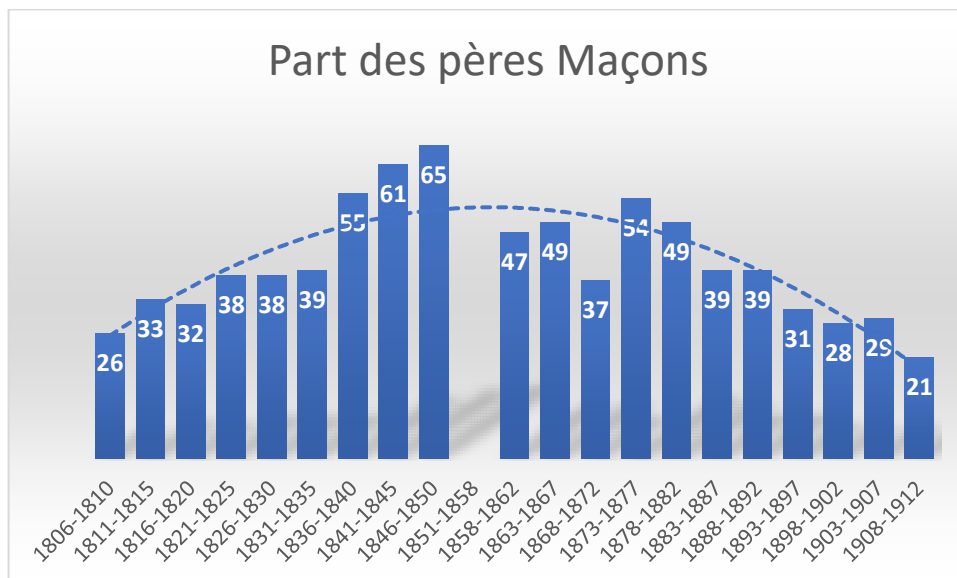
⁴¹ Pour la décennie 1836-1845 Alain Corbin, pour la Creuse, arrive au taux de 4,5‰, soit la moitié du taux sannatois. Et si l'on calcule le taux moyen annuel de ce qu'Alain Corbin appelle « l'émigration apparente », sa statistique nous amène, pour la Creuse, au chiffre de 5,3‰ pour la période 1841-1880. Notre propre calcul pour Sannat, pour la même période, donne le taux de 8,3‰. On voit que l'on est sur le même ordre de grandeur. La petite différence vient du fait que l'émigration définitive est plus le fait des habitants des campagnes que ceux des villes (qui font baisser la moyenne), comme d'ailleurs l'émigration temporaire.

partir de 1836, montre que l'émigration définitive a été forte pendant une grande partie du siècle et qu'elle a plutôt ralenti à la fin du 19^{ème} siècle, contrairement à ce qui est généralement affirmé.

Si sur une longue période on arrive à des chiffres considérables, il faut toutefois remarquer que sur une année les ordres de grandeur entre émigration temporaire et émigration définitive ne sont pas les mêmes. Pendant une grande partie du siècle le nombre de migrants saisonniers est de l'ordre de 200 à 300 par an, alors que celui des migrants définitifs tourne autour de la dizaine, parfois un peu plus.

Devant l'ampleur du phénomène, les préfets de la Creuse ont été conduits à mener de grandes enquêtes auprès des maires de leur département pour connaître précisément le nombre de migrants. Entre 1846 et 1878, huit enquêtes ont été diligentées.

Le nombre le plus important est relevé en 1846 lors de la 1^{ère} enquête. 400 migrants ont été recensés par le maire cette année, 350 maçons et 50 tailleurs de pierre ce qui représente 25% de la population totale.



Si on reprend notre graphique de la page 26, c'est effectivement dans la période 1846-1850 que nous avons relevé le pourcentage maximum de pères maçons (65%). Outre les informations quantitatives, cette statistique (et la suivante) donne des informations qualitatives avec les réponses aux questions suivantes.

A quelle époque de l'année migrent- ils ? Dans le courant du mois de mars la plus grande partie.

A quelle époque de l'année rentrent-ils de l'émigration ? *Vers la fin de novembre.*

Quels sont les départements plus particulièrement sur lesquels ils se dirigent ? *La Nièvre en presque totalité, quelques-uns à Montluçon (Allier).*

Quelles sont les principales localités qu'ils parcourent ? *Montluçon, Cérilly, Moulins, Nevers.*

Quelles sont leurs habitudes de voyage ? *Principalement à pied, un peu en diligence.*

A quel âge l'ouvrier commence-t-il à émigrer ? *Age moyen 14 ans.*

Lors de la 2^{ème} enquête, 14 ans plus tard, en 1860, le nombre de migrants a fortement diminué, mais peut-être celui de 1846 a-t-il été un peu surestimé, le maire (Henri Pérard, notaire de profession) a reconnu être « imprécis ». On passe de 400 à 230 migrants, soit 14% de la population, (la moyenne creusoise est de 11%). Mais la qualification des ouvriers s'est améliorée puisque on atteint 100 tailleurs de pierre pour 128 maçons (auxquels s'ajoutent 2 charpentiers). La distinction des métiers disparaîtra dans les enquêtes suivantes.

Les questions sont moins nombreuses et légèrement différentes.

Gain moyen rapporté par chaque migrant ? *Maçons : 300 Francs, Charpentiers et tailleurs de pierre : 400 Francs.*

Nombre des émigrants de 1859 non rentrés dans leurs foyers ? *5*

Les départements où vont travailler les migrants ? *Nièvre, Allier, Puy de Dôme, Rhône, Côte d'or.*

A quel âge commencent-ils à émigrer ? *De 12 à 13 ans.*

NB : Pour l'ensemble du canton d'Evaux on retrouve les mêmes départements de destination, plus la Seine. Il est étonnant que ce département, et notamment la ville de Paris, ne soit pas mentionnés par le maire, Henri de Loubens de Verdalle, alors que les grands travaux parisiens, sous la houlette du préfet Haussmann battent leur plein, et l'on sait que dans les années suivantes, grâce aux fiches matricules, que Paris sera la première destination de nos migrants.

Avec la 3^{ème} enquête, l'année suivante, en 1861, toujours sous la mandature d'Henry de Loubens de Verdalle, le nombre de migrants a encore légèrement diminué, 215 migrants (13% de la population sannatoise). Là

encore, avec notre graphique la concorde est parfaite. Nous avons constaté que dans la période 1858-1862, la part des pères maçons avait beaucoup diminué. Peut-être est-ce dû au ralentissement des travaux d'Hausmann, et cela explique-t-il pourquoi le maire ne mentionne pas la Seine comme département de destination des migrants. Cette enquête apporte des nouveautés importantes. On apprend ainsi que les jeunes (sans autre précision, mais probablement les moins de 20 ans, n'ayant pas encore subi ce rite de passage à l'âge adulte qu'était le conseil de révision) étaient 40, soit 19% du groupe de migrants, et qu'il était exclusivement masculin.

Mais avec la 4^{ème} enquête en 1863, dirigée par le nouveau Maire, Marien Rayet, le nombre de migrants est reparti à la hausse, **idem avec la 5^{ème} en 1864** : 286 et 251 migrants, soit 18 et 16% de la population. Légère reprise que confirme la part des pères maçons sur notre graphique en 1863-1867. La part des jeunes est devenue plus importante, 70 et 63, soit 25% du groupe dans les deux cas. Le quart ! Des enfants ou jeunes hommes, de 12-13 ans à 20 ans. On apprend en outre que 8 femmes ou filles faisaient partie de la migration, et que 16 personnes ne sont pas revenues. Il y a peu de doute que parmi ces 16 il y ait eu des couples officiels ou en devenir, qui appartiennent à notre 2^{ème} catégorie de migrants, les migrants définitifs. Or sur notre graphique de la page 66, nous avons calculé que pour la décennie 1861-1870, le solde migratoire devait être de 9.9‰, soit 1‰...d'une population totale qui était de 1600 habitants, c'est à dire 16 personnes. Un peu de chance sans doute, mais belle confirmation que nos calculs approchaient la vérité. Même chose l'année suivante, en 1864, 16 ne sont pas revenus, mais cette fois il n'y avait que 3 personnes du sexe féminin.

On fait un saut de 8 ans en 1872 avec la 6^{ème} enquête, et un nouveau maire, le républicain, notaire comme Henri Pérard, Stanislas Vallanet : Nombre de migrants en baisse, comme pour la part des pères maçons page 68, et logiquement moins de départs définitifs, et même 0 cette année-là. Il faut dire qu'on est au lendemain de la Commune de Paris à laquelle ont pris part de nombreux maçons creusois, la répression a été terrible, le siège de Paris par les Prussiens, puis les combats contre les insurgés, ont déstabilisé l'activité économique et la construction à Paris. L'émigration certes continue, le reste de la France a peu pris part à la guerre. 223 migrants (14% de la population), avec une part accrue de jeunes (39%), et seulement 2 femmes ou filles.

La 7^{ème} enquête en 1875, menée par le nouveau maire, Henri de Loubens de Verdalle (frère de Vincent) marque une légère reprise (comme notre tranche 1873-1877), on passe, avec 237 migrants à 15% de la

population de la commune, ce qui est presque le double de la Creuse (8%). La part des jeunes diminue mais reste forte, 27%, 4 femmes ou filles sont parties et 11 personnes ne sont pas revenues. Ce qui représente 7‰ de la population sannatoise. Dans notre graphique nous étions en moyenne pour la période 1871-1880 à 5.6‰, compte-tenu que l'émigration définitive a été nulle en 1872, nous restons dans la fourchette du calcul.

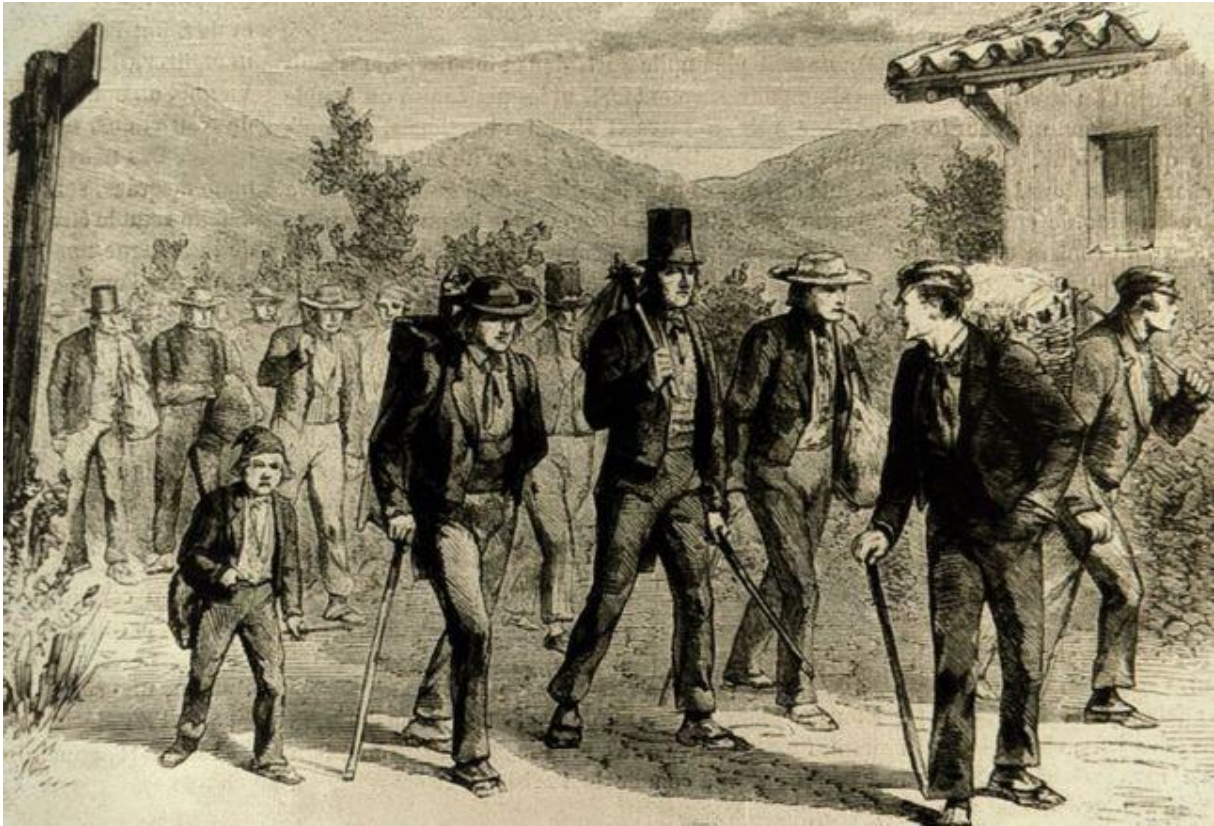
Enfin la 8^{ème} et dernière enquête, marquée par le retour de Stanislas Vallanet, celle de 1878, enregistre une nouvelle et légère baisse des migrants (205 soit 13%), et des jeunes (23% des départs). 11 personnes ne sont pas revenues, soit 5‰. Baisse confirmée par la part des pères maçons pour la période 1878-1882 (tableau page 68), et on est bien en adéquation avec notre taux de migrants définitifs de 5.6‰ page 66 pour la période 1871-1880⁴².

Bien sûr on pourrait se dire, les personnes non-revenues sont peut-être des migrants qui ont enchainé deux ou plusieurs saisons avant de revenir. Ce peut être vrai. Et cela s'applique même à des migrants qui peuvent être partis longtemps, qui ne pensaient pas revenir, mais qui finalement pour des raisons économiques, ou sentimentales, le pays ! la famille ! une femme ! sont revenus. La migration est un phénomène complexe à analyser, et même à décrire. Moi-même, comme beaucoup d'autres Sannatois ou Creusois, étais-je un migrant temporaire ou un migrant définitif quand j'ai quitté Sannat il y a plus de 50 ans. Je ne le savais pas. J'ai finalement été un migrant temporaire dont la « temporalité » a duré longtemps, trop longtemps, statistiquement compté comme un migrant définitif. Revenu, j'ai sans doute fait partie officiellement des néo-ruraux. Un comble.

Toujours est-il que pour la période concernée par les enquêtes, 1846-1878, on peut considérer que ces personnes non-rentées se sont « établies » ailleurs comme l'écrit le maire Stanislas Vallanet en 1878, et il précise les lieux : Commentry et Montluçon. L'émigration définitive dans ce cas était bien proche, mais on a vu avec les naissances et les décès qu'il y en avait déjà, dès la 1^{ère} moitié du 19^{ème} siècle, dans la Nièvre, et même en Lorraine, On avait également constaté des migrations définitives, avec la famille Chaumaison,

⁴² Tous les taux d'émigration définitive (ou apparente) sont conformes à nos prévisions, sauf un, le 1^{er}. En 1860 il a 5 personnes non revenues, soit 3‰ alors que notre calcul donne 7.7‰. Ce chiffre est une moyenne pour la décennie 1851-1860. Il peut y avoir des variations d'une année à l'autre.

avec des départs vers l'Allier et la Nièvre⁴³, puis la Saône et Loire, dès la période de la Révolution et de l'Empire. Pour ce qui est de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle et le début du 20^{ème}, là les destinations sont variées et nous sont désormais bien connues. Il suffit de consulter sur le site de SHP les articles consacrés à ce sujet.



Les maçons creusois en chemin vers le labeur... Photothèque Paul Colmar

Article de La Montagne consacré à une exposition sur le thème des Maçons de la Creuse aux Archives départementales.

La migration telle qu'elle s'effectuait dans la première moitié du 19^{ème} siècle, à l'époque où Martin Nadaud, âgé de 15 ans, quittait en 1830, pour la première fois le village de la Martinèche (Commune de Soubrebost), en compagnie de son père, pour rejoindre Paris.

⁴³ Si l'on ajoute le mouvement inverse de faïenciers venus s'installer à la Ville du Bois dans les années 1820, on peut constater que les liens avec la Nièvre ont été très forts dans le passé, ce que confirmait l'enquête de 1846.